



RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE 2017-2021

Aout 2022

AVANT PROPOS



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) inscrit l'obligation de rendre compte comme une valeur cardinale de sa

gouvernance. Pour ce faire, elle s'est engagée à communiquer et à rendre disponible l'information sur ses activités à travers les statistiques qu'elle produit.

Les réformes qu'elle a engagées ces dernières années en matière de production et de diffusion des statistiques, ont permis d'atteindre des résultats appréciables. Ainsi, plusieurs statistiques sont produites pour suivre l'exécution et l'évolution des différentes activités. Il s'agit des statistiques sur la dette publique, les recettes ainsi que les dépenses du budget de l'Etat et des Collectivités territoriales, les sociétés d'assurance, les Systèmes financiers décentralisés (SFD), les opérations financières de l'Etat, les correspondants du Trésor, les Etablissements Publics de l'Etat (EPE), etc.

Au regard de cette diversité des productions statistiques et pour répondre au besoin d'information sur l'exécution de ses activités, la DGTCP a entrepris, en 2020, de produire chaque année son annuaire statistique. Il est accompagné d'un tableau de bord qui fait l'analyse des principaux indicateurs afin de faciliter leur compréhension.

La production et la publication de ces documents entrent également dans le cadre de la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques comme le veut la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. Cette loi dispose qu'il est une obligation pour l'administration publique de mettre l'information à la disposition du public.

L'annuaire statistique de 2021 et son tableau de bord ont été réalisés grâce aux efforts conjugués de plusieurs acteurs. Je saisis l'opportunité pour les féliciter et les exhorter à maintenir cette dynamique en vue d'une production régulière de ces documents.

En dépit des efforts consentis pour disposer des documents de qualité, des imperfections pourraient y subsister. Ma direction accueillera favorablement les observations, suggestions et compléments afin d'améliorer les éditions futures.

J'ose espérer que ce document répondra au besoin d'information et éclairera davantage les utilisateurs sur l'exécution des activités de la DGTCP.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

(Signature)
Célestin Santéré SANON
Officier de l'Ordre de l'Etoile
Burkina Faso

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANANF	: Acquisitions Nettes d'actifs non financiers
BF	: Besoin de financement
CAEF	: Commission affaires économiques et financières
CAF	: Capacité d'autofinancement
CAST	: Conférence annuelle des services du trésor
CF	: Capacité de financement
CU	: Commune urbaine
CRU	: Commune rurale
CT	: Collectivités territoriales
DGI	: Direction générale des impôts
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGE	Dotation globale d'équipement
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSOFE	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EAF	: Effort d'autofinancement
EB	: Epargne budgétaire
EPE	: Etablissement public de l'Etat
FMDL	: Fonds minier de développement local
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
LMT	: Long et moyen terme
MB	: Marge brut
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MSFP 2014	: Manuel de statistiques de finances publiques 2014
OPS	: Organisme de protection sociale
PACT	: Programme d'appui aux collectivités territoriales
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAFL	: Revue annuelle des finances locales
R-BM	: Région de la boucle du Mouhoun
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
R-C	: Région du centre
R-CAS	: Région des cascades
R-CE	: Région du centre est

R-CN	: Région du centre nord
R-CO	: Région du centre ouest
R-CS	: Région du centre-sud
R-E	: Région de l'Est
R-HB	: Région des hauts bassins
R-N	: Région du nord
R-PC	: Région du plateau central
R-S	: Région du sahel
R-SO	: Région du sud-ouest
SNG	: Solde net de gestion
TCA	: Taux de croissance annuel
TCAM	: Taux de croissance annuel moyen
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TR	: Trésoreries régionales
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
SOMMAIRE	v
GLOSSAIRE.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTES DES FIGURES	xiii
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	1
RESUME ANALYTIQUE	5
PREAMBULE	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	11
CHAPITRE II : RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	21
CHAPITRE III : DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	41
CHAPITRE IV : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES CT.....	55
CHAPITRE V : COMPTE DE PATRIMOINE ET INDICATEURS BUDGETAIRES	77
CONCLUSION.....	103
BIBLIOGRAPHIE.....	104
ANNEXES.....	105

GLOSSAIRE

Concepts	Définitions
Actif	Ensemble des biens meubles et immeubles, des disponibilités et des créances d'une entité donnée
Bilan	Document d'ordre financier qui fournit l'information sur la situation financière d'une CT établi à la fin de la période comptable
Capacité d'Autofinancement	Ensemble des ressources internes dégagées par la CT pour financer ses investissements. Il correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement.
Commune	Collectivité Territoriale de base, elle est organisée en secteurs et /ou en villages. On distingue deux (02) types de communes : la commune rurale et la commune urbaine.
Commune à statut particulier	Commune urbaine dont l'agglomération principale atteint une population d'au moins quatre cent mille (400 000) habitants et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins un milliard (1 000 000 000) FCFA (article 23 du CGCT). La commune urbaine à statut particulier est découpée en arrondissements regroupant plusieurs secteurs et villages. Seules les communes urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient de ce statut
Commune rurale	Regroupement de villages qui a une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) FCFA (article 27 du CGCT). Il existe trois cent deux (302) communes rurales au Burkina Faso.
Commune urbaine	Aux termes de l'article 19 du CGCT, la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA. Nonobstant ces critères, tous les chefs-lieux de provinces sont érigés en communes urbaines. Il existe quarante-neuf (49) communes urbaines dont deux (02) à statut particulier.
Effort d'autofinancement	Capacité des CT à financer leur investissement par le prélèvement des recettes propres de fonctionnement. Il est mesuré par le ratio de la capacité d'autofinancement sur les investissements
Epargne budgétaire	Capacité d'autofinancement disponible pour accroître les recettes de la section d'investissement. Elle traduit la capacité de la collectivité territoriale à financer ses investissements sur ses ressources de fonctionnement
Indicateur	Grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique.
Marge brute	Aussi appelé marge d'autofinancement courante, elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.

Passif	Obligation actuelle de la CT résultant d'événements passés et dont le règlement attendu se traduira pour la CT par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques
Receveur des CT	Comptable public en deniers et valeurs de la Commune ou de la Région. C'est un comptable direct du Trésor régulièrement habilité pour effectuer à titre exclusif, au nom de la CT, des opérations de recettes, de dépenses, de maniement de titres, soit au moyen de fonds et valeurs dont il a la garde, soit par virement interne d'écritures, soit par l'intermédiaire d'autres comptables.
Région	A la fois CT et Circonscription administrative, elle a vocation en tant que CT à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement. Elle est constituée de l'ensemble des communes qui la composent. Il existe treize (13) régions au Burkina Faso.
Définition selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP-2014)	
Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF)	Transactions des administrations publiques qui modifient leur investissement net en actifs non financiers. Les actifs non financiers sont des actifs économiques autres que les actifs financiers. Ils constituent des réserves de valeur et procurent des avantages, soit par le biais de leur utilisation dans la production de biens et de services, soit sous la forme de revenus de la propriété et de gains de détention.
Autres recettes	Toutes les recettes à recevoir à l'exception des impôts, des cotisations sociales et des dons.
Charges	Transactions qui diminuent la valeur nette. Selon la définition figurant dans les SFP, elles ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une baisse des actifs, soit d'une hausse des passifs, ce qui a pour effet de réduire la valeur nette.
Consommation de capital fixe (CCF)	Transaction interne qui représente la diminution de la valeur des actifs fixes due à leur utilisation répétée ou continue dans le processus de production.
Dépenses	Ensemble des charges et des transactions sur actifs non financiers
Dons	Transferts que les unités d'administration publique reçoivent d'autres unités d'administration publique, résidentes ou non résidentes, ou d'organisations internationales et qui ne satisfont pas à la définition d'un impôt, d'une subvention ou d'une cotisation sociale.
Recettes	Transactions qui augmentent la valeur nette. Les transactions de recettes, telles que définies dans les SFP, ont des entrées de contrepartie, sous forme soit d'une hausse des actifs, soit d'une baisse des passifs, qui ont pour effet d'accroître la valeur nette.
Recettes fiscales	Montants obligatoires sans contrepartie que les unités d'administration publique doivent recevoir des unités institutionnelles, en espèces ou en nature. Seule une unité d'administration publique peut recevoir des recettes sous la forme d'impôts.

Résidence	Correspond au territoire économique où l'unité institutionnelle a le plus d'attaches (autrement dit, là où se trouve son principal centre d'intérêt économique). Selon les recommandations statistiques internationales, la résidence ne repose pas sur des critères de nationalité ou sur des critères juridiques, encore qu'elle puisse être analogue aux concepts de résidence retenus dans de nombreux pays pour le contrôle des changes, la fiscalité ou autres objectifs.
Solde net de gestion	Représente les recettes moins les charges. Il est aussi égal à la variation de la valeur nette due aux transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Transactions sur actifs financiers et passifs	Transactions qui modifient les actifs financiers et les passifs des administrations publiques.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation de transmission des données.....	2
Tableau 2 : Evolution des recettes globales par nature des Collectivités Territoriales (en millions de FCFA)	107
Tableau 3 : Evolution des recettes globales par type de Collectivités Territoriales (en millions de FCFA).....	107
Tableau 4 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement (en millions de FCFA).....	107
Tableau 5 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	108
Tableau 6 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	108
Tableau 7 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA) ..	108
Tableau 8 : Evolution des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	108
Tableau 9 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA)	109
Tableau 10 : Evolution des recettes d'investissement des Régions (en millions de FCFA) ..	109
Tableau 11 : Evolution des recettes de fonctionnement, d'investissement et le prélèvement des communes à statut particulier (en millions de FCFA)	109
Tableau 12 : Dépenses selon la nature (en millions de FCFA).....	109
Tableau 13 : Dépenses de fonctionnement par nature (en millions de FCFA).....	110
Tableau 14 : Dépenses d'investissement par nature (en millions de FCFA)	110
Tableau 15 : dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	111
Tableau 16 : dépenses des régions administrative par an et selon la nature (en millions de FCFA)	111
Tableau 17 : Dépenses des communes rurales par nature (en millions de FCFA)	112
Tableau 18 : Dépenses des communes urbaines par nature (en millions de FCFA).....	113
Tableau 19 : Dépenses des Régions collectivités par nature (en millions de FCFA).....	113
Tableau 20 : Liste des communes urbaines devant être reclassées en commune rurale.....	114
Tableau 21 : Liste des communes rurales devant être fusionnées/supprimées.....	115
Tableau 22 : Liste des communes rurales devant être érigées en commune urbaine	117
Tableau 23 : Liste des données manquantes	129
Tableau 24 : Tableaux des Opérations Financières des Collectivités Territoriales de 2017 à 2021	130
Tableau 25 : Liste des CT dont les balances ont été reconstituées 2015-2021	137

Tableau 26 : Epargne budgétaire des CT (en millions de FCFA).....	139
Tableau 27 : Marge brute des CT (en millions de FCFA)	140
Tableau 28 : Effort d'autofinancement des CT (en millions de FCFA)	141
Tableau 29 : Structuration de l'actif au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA).....	142
Tableau 30 : Composition de l'actif immobilisé au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA)	143
Tableau 31 : Evolution de l'actif des CT de 2017 à 2021 (en millions de FCFA)	144
Tableau 32: Structure du passif des collectivités territoriales au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA).....	145
Tableau 33 : Structure des capitaux permanents de l'ensemble des CT au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA).....	146
Tableau 34 : Structure de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales au 31 décembre 2021 (en millions de FCFA).....	147
Tableau 35 : Evolution du passif des collectivités territoriales de 2017 à 2021 (en millions de FCFA)	148

LISTE DES FIGURES

Graphique 1 : Evolution des recettes globales des ct (en millions de FCFA).....	24
GRAPHIQUE 2 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des CT (en millions de FCFA	25
Graphique 3 : évolution des recettes globales de fonctionnement des CT (en millions de FCFA).....	26
Graphique 4 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des CT (en millions de FCFA).....	26
Graphique 5 : évolution des recettes globales d'investissement des CT (en millions de FCFA).....	27
Graphique 6 : Evolution des recettes par type de Collectivités territoriales (en millions de FCFA)	28
Graphique 7 : Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA).....	29
Graphique 8 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)	30
Graphique 9 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA).....	30
Graphique 10 : Analyse des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)	31
Graphique 11: Evolution global des recettes des communes urbaines (en millions de FCFA).....	32
Graphique 12 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	33
Graphique 13 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)	33
Graphique 14 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA).....	34
Graphique 15: Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des régions (en FCFA).....	35
Graphique 16 : Evolution des recettes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA).....	36
Graphique 17 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des régions (en millions de FCFA).....	36
Graphique 18 : Evolution des recettes d'investissement des Régions (en millions de FCFA).....	37
Graphique 19 : Moyenne des recettes des CT et par Région administrative (en millions de FCFA)....	38
Graphique 20: Evolution des dépenses des collectivités territoriales (en millions de FCFA)	43

Graphique 21 : Evolution des dépenses par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)	44
Graphique 22: Evolution comparée des dépenses des CT par section (en millions de FCFA).....	45
Graphique 23 : Poids des grandes natures des dépenses de fonctionnement (en %).....	46
Graphique 24: Proportions des principales natures des dépenses d'investissement (en %).....	47
Graphique 25: Structures des dépenses selon la section et le type de collectivité	48
Graphique 26: Evolution des dépenses des communes rurales selon la nature (en millions de FCFA)	49
Graphique 27 : Evolution des dépenses des communes urbaines selon la section (en millions de FCFA)	50
Graphique 28: Evolution des dépenses des régions par section (en millions de FCFA).....	50
Graphique 29: Niveau moyen annuel des dépenses des collectivités territoriales par région administrative (en millions de FCFA)	53
Graphique 30 : Evolution des recettes par nature (en millions de FCFA).....	58
Graphique 31 : Evolution de la structure des recettes par nature (en %)	59
Graphique 32 : Structure des recettes par nature en 2021 (en %)	60
Graphique 33 : Evolution des principales natures de recettes par type de CT (en millions de FCFA)	61
Graphique 34 : Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %)	62
Graphique 35: Recettes des collectivités par région administrative (en millions de FCFA).....	63
Graphique 36: Evolution des dépenses par nature des CT (en millions de FCFA).....	64
Graphique 37: Structure des dépenses des CT en pourcentage	64
Graphique 38 : Structure des charges des CT en 2021 (en %).....	65
Graphique 39: Dépenses par type de collectivités (en millions de FCFA).	67
Graphique 40: Structure des dépenses par type de collectivités (en %).....	67
Graphique 41 : Dépenses des collectivités par région administrative (en millions de FCFA).....	68
Graphique 42: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en millions de FCFA)	69
Graphique 43: Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité (en millions de FCFA)	70

Graphique 44: Acquisition nette des actifs financiers des collectivités par région administrative (en millions de FCFA).....	72
Graphique 45: Accumulation nette de passifs des collectivités par région administrative (en millions de FCFA).....	73
Graphique 46: Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT	74
Graphique 47: Solde net de gestion par région administrative (en millions de FCFA).....	75
Graphique 48: Capacité/besoin de financement des collectivités par région administrative (en millions de CFA).....	77
Graphique 49 : Structuration de l'actif des collectivités territoriales au 31 décembre 2021.....	80
Graphique 50 : Répartition de l'actif par type de CT au 31 décembre 2021	80
Graphique 51 : Répartition des frais extraordinaires par type de CT au 31 décembre 2021.....	81
Graphique 52 : Structuration de l'actif immobilisé au 31 décembre 2021(en million de FCFA).....	83
Graphique 53 : Répartition de l'actif immobilisé par type de CT au 31 décembre 2021.....	84
Graphique 54 : Répartition de l'actif circulant par type de CT	85
Graphique 55 : Situation de la trésorerie actif par type de CT au 31 décembre 2021.....	86
Graphique 56 : Evolution de l'actif des CT (en millions de FCFA).....	87
Graphique 57 : Evolution des taux de progression de l'atif par type de CT	88
Graphique 58 : STRUCTURATION DU PASSIF PAR TYPE DE COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021	89
Graphique 59 : REPARTITION DU PASSIF PAR TYPE DE CT AU 31 DECEMBRE 2021	90
Graphique 60 : STRUCTURATION DES CAPITAUX PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2021	91
Graphique 61 : STRUCTURATION DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2021.....	93
Graphique 62 : EVOLUTION DU PASSIF DES CT	94
Graphique 63 : EVOLUTION DU TAUX DE PROGRESSION DU PASSIF PAR TYPES DE CT	95
Graphique 64: Evolution de l'Epargne brute par type de collectivités.....	96
Graphique 65 : Poids des types de CT dans la constitution de l'épargne budgétaire.....	98
Graphique 66 : Progression de la marge brute	99
Graphique 67 : Evolution de l'effort d'autofinancement	101

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du présent rapport est la balance des comptes des collectivités territoriales produite par les structures déconcentrées de la DGTCP. Afin de faciliter l'exploitation de ces informations financières et la production du TOF-CT, une base de données a été construite par la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE) à partir des balances annuelles de l'ensemble des CT de 2015 à 2021.

Pour ce faire, en 2020, des ateliers régionaux de collecte des balances des comptes sur la période 2015-2019 ont été tenus avec l'accompagnement du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques (PAGPS). Ces ateliers ont regroupé les receveurs municipaux ainsi que les acteurs chargés de la compilation et de la transmission des données des CT notamment le Service de l'Action Financière (SAF) et le Service des Collectivités (SC) des Trésoreries Régionales (TR).

En 2021, ces balances ont été complétées avec celles de 2020 et compilées en une base de données 2015-2020 tenue à l'aide d'un tableau Excel.

En 2022, les balances des CT pour l'année 2021 ont été collectées et la base de données a été complétée. Cette base de données qui a fait l'objet d'une stabilisation et d'une validation au cours d'un atelier tenu à Koudougou du 17 au 26 juillet 2022, a regroupé les acteurs chargés de la compilation des données au sein des TR (SAF et SC), de la Direction des Etudes et de la Législation Financière (DELF), de la DSOFE ainsi que des Personnes de Ressources. Au cours de l'atelier, l'ensemble de la base de données a été passée en revue collectivité par collectivité afin de s'assurer de la qualité des données qui y sont compilées et de compléter les données manquantes.

Ainsi, certaines données manquantes ont été complétées sur place par les représentants des TR et d'autres ont fait l'objet de reconstitution sur la base des comptes de gestion, des comptes administratifs et des états détaillés des CT.

Sur les 364 balances attendues annuellement, la situation mettant en exergue le taux de couverture des données se présente comme suit :

Tableau 1 : Situation de transmission des données

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de collectivités Territoriales traitées	364	363	363	359	351
Taux de couverture	100,00%	99,73%	99,73%	98,63%	96,43%

Source : DSOFE

Le point des données manquantes et des balances qui ont fait l'objet de reconstitution est présenté en annexe (Tableau 25).

Au cours de la stabilisation et de la validation de la base de données des opérations financières, diverses difficultés ont été rencontrées. Il s'agit principalement :

- des balances non produites ;
- du non-respect du principe de l'intangibilité du bilan ;
- des balances déséquilibrées ;
- des comptes à solde anormal (notamment les comptes financiers et tiers) ;
- de l'absence des balances d'entrée ;
- des erreurs d'imputation (montant au crédit du 23, compte DGE et DGF imputé en 2018, compte 1162 et 1161 imputé au détriment du 115 ou le 120 etc.).

Il convient de noter que certaines balances pouvant faire l'objet de correction ont été faite avec les techniciens. Du reste, l'ensemble des difficultés ont été tenues comptes dans le traitement des données et les analyses qui sont présentés dans le présent rapport.

Ainsi, les analyses sont faites sur la base des opérations de gestion pour les recettes et les dépenses respectivement la partie crédit et débit. Pour le compte de patrimoine et les indicateurs, il s'agit des opérations de la balance d'entrées et de clôture ainsi que les ressources et dépenses propres de fonctionnement de la gestion. Quant au TOF-CT, ce sont les opérations de gestion nette (opérations de débit moins crédit ou crédit moins débit en fonctionnement des codes MSFP 2014 attribués)

Pour le calcul des ratios faisant intervenir les populations, les données démographiques utilisées sont des projections faites à partir des résultats du Recensement général de la population et de

l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH).

Pour l'illustration des analyses, la priorité est accordée aux graphiques et les tableaux sont déclinés en annexe. Néanmoins certains tableaux au regard de leur spécificité apparaissent dans le corps du document.

La rédaction proprement dite du rapport s'est effectuée en atelier à Koudougou du 22 au 30 Août 2022. Elle a regroupé des participants des services SAF et SC des Trésorerie Régionales, de la DELF, de la DSOFE ainsi que des personnes de ressources.

Les travaux se sont déroulés en groupes et en plénières. Ils ont permis de disposer d'un document complet dont la mise forme a été parachevée par la DSOFE.

.

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport a pour objectif principal de rendre compte de l'exécution des opérations financières des Collectivités Territoriales (CT) du Burkina Faso sur la période 2017-2021 conformément aux normes comptables et du MSFP 2014. Ce dernier constitue la référence méthodologique pour l'élaboration des Statistiques de Finances Publiques (SFP).

Au titre des opérations financières des CT selon la balance :

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 133 863,23 millions de FCFA en 2017 à 184 856,74 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,40%. Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont passées de 70 093,11 millions de FCFA en 2017 à 95 015,70 millions de FCFA en 2021, affichant un taux d'accroissement annuel moyen de 7,90% tandis que les recettes d'investissement ont connu un accroissement moyen annuel de 8,95% pour se situer à 89 841,04 millions de FCFA en 2021.

Pour ce qui concerne les dépenses globales des CT, elles sont passées de 113 503,51 millions de FCFA en 2017 à 153 700,42 millions de FCFA en 2021 avec une progression moyenne de 7,87%. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont passées de 60 063,21 millions de FCFA en 2017 à 79 854,95 millions de FCFA en 2021 tandis que les dépenses d'investissement sont passées de 53 440,31 millions de FCFA en 2017 à 73 845,47 millions de FCFA en 2021.

Les actifs sont passés de 463 369,99 millions de FCFA en 2017 à 748 995,16 millions de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,76%.

Les passifs sont passés de 462 714,31 millions de FCFA en 2017 à 746 317,99 millions FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,69%.

Au titre du tableau des opérations financières (TOF) selon le MSFP 2014 :

Les recettes mobilisées au profit des CT sont passées de 122 559,63 millions de FCFA en 2017 à 171 602,06 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,78%.

Pour ce qui concerne les dépenses, elles sont passées de 102 189,57 millions de FCFA en 2017 à 139 585,19 millions de FCFA en 2021 avec une progression moyenne de 8,11%. Ainsi, les charges (dépenses de fonctionnement) sont passées de 49 105,77 millions de FCFA en 2017 à 66 491,40 millions de FCFA en 2021 tandis que les acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissement) sont passées de 53 083,80 millions de FCFA en 2017 à 73 093,79 millions de FCFA en 2021.

Les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées à 20 343,73 millions de FCFA en 2017 pour se situer à 32 217,32 millions de FCFA en 2021.

Le solde net de gestion est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 73 453,86 millions de FCFA en 2017 à 105 110,66 millions de FCFA en 2021.

Aussi, les collectivités territoriales enregistrent une capacité de financement sur la période excepter 2018 où elles présentent un besoin de financement de 8 780,79 millions de FCFA

PREAMBULE

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est un acteur majeur intervenant aux côtés des Collectivités Territoriales à travers ses structures déconcentrées que sont les Trésoreries Régionales, les Trésoreries Principales et les Perceptions disséminées sur l'ensemble du territoire national. C'est ainsi que l'administration du Trésor dont l'une des vocations est la centralisation et l'exécution des opérations financières des Collectivités Territoriales intervient dans le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses, le suivi du patrimoine et la gestion de la trésorerie des trois cent soixante-quatre (364) collectivités territoriales issues de la communalisation intégrale du territoire.

La gestion des finances locales a connu des progrès dans le sens de la diversification et de l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers des collectivités territoriales. Les acquis enregistrés en termes de célérité dans le traitement des opérations financières des collectivités territoriales sont dus notamment à l'informatisation de certains postes comptables et à l'amélioration du dispositif de gestion de la trésorerie.

Toutes les opérations des Collectivités territoriales sont retracées dans des états et documents des postes comptables du Trésor Public. Les différentes situations financières issues des comptabilités des receveurs de collectivités territoriales (cumulativement Trésorier régional, Trésorier principal ou Percepteur) constituent les principales sources de données pour l'élaboration des Tableau des Opérations Financières des Collectivités territoriales (TOF-CT). L'analyse des opérations financières des collectivités territoriales notamment sur la base du TOF-CT contribue à éclairer les décisions et actions de politiques économiques et sociales des autorités. En effet, le TOF-CT fait apparaître de façon homogène les transactions relatives aux flux financiers au cours d'une période. Ces transactions sont regroupées à travers des agrégats, en vue d'appréhender leur impact sur les autres sous-secteurs de l'économie.

INTRODUCTION

La décentralisation consacre le droit des Collectivités Territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres, en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Selon les dispositions de l'article 8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « la collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les CT du Burkina Faso sont la région et la commune. Il existe deux types de commune à savoir la commune urbaine et la commune rurale ». Cette décentralisation appelle un accompagnement conséquent des administrations déconcentrées impliquées dans la gestion des CT.

A ce titre, la DGTCP apparaît comme un acteur clé dans la gestion financière et comptable des CT pour une saine gestion des finances locales. Les données fiables fournies par le Trésor public permettent un pilotage efficace en termes de suivi et de financement, et ce par la mise en place d'outils modernes qui permettent de garantir une transparence et de fluidifier les opérations de gestion.

En outre, elle a en charge la production du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), des fiches, notes et rapports périodiques sur les finances publiques. Le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant tableau des opérations financières de l'Etat, qui internalise la directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant TOFE au sein de l'UEMOA, stipule en ses articles 9 et 10 que le champ du TOFE est le secteur des administrations publiques composé des sous-secteurs de l'administration centrale et ses unités extrabudgétaires (notamment les Etablissements Publics de l'Etat), des Collectivités Territoriales (CT) et des Organismes de Protection Sociale (OPS).

Le TOF-CT fournit des informations dont l'analyse permet de faire un diagnostic économique de ces collectivités territoriales et de mesurer l'impact de leurs activités sur le reste de l'économie.

Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la gestion des CT, l'analyse de leur santé économique et financière exige de la DGTCP l'élaboration périodique d'un rapport relatif à leurs opérations financières, accessible à tous les acteurs intervenant dans le développement local.

En rappel, jusqu'en 2015, un rapport faisant l'analyse financière de l'exécution budgétaire des CT était élaboré sous la dénomination "*Revue Annuelle des Finances Locales (RAFL)*" et diffusé à l'endroit des décideurs et des partenaires techniques et financiers.

Après quelques années de rupture, la 22^{ème} Conférence Annuelle des Services du Trésor, tenue en 2020, sur le thème « Le Trésor public face aux défis de la gestion financière et comptable des Collectivités Territoriales pour une meilleure contribution au développement local » a relevé la nécessité pour la DGTCP de renouer avec la production d'un rapport sur les opérations financières des CT.

Le présent rapport qui est une réponse à cette nécessité se veut une analyse complète de l'ensemble des opérations financières annuelles des collectivités et de leur patrimoine. En effet, cette analyse qui est faite à la fois sous l'angle budgétaire, patrimonial et suivant le TOF-CT, couvre la période 2017-2021 et s'articule autour des cinq (05) chapitres suivants : (i) Procédure budgétaire et processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales, (ii) Recettes des Collectivités Territoriale, (iii) Dépenses des Collectivités Territoriales, (iv) Tableau des opérations financières des CT et (V) Compte de patrimoine.



Chapitre 01

PROCEDURE BUDGETAIRE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ce chapitre décline d'une part la procédure budgétaire selon la réglementation en vigueur et le processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des CT (TOF-CT) au Burkina-Faso d'autre part.

I.1 Procédure budgétaire des collectivités territoriales

La procédure budgétaire des collectivités territoriales est encadrée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce corpus juridique, on peut citer :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des CT au Burkina Faso ;
- le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Conformément aux dispositions de ce dernier, la procédure budgétaire des collectivités territoriales comprend l'élaboration, l'adoption, l'approbation et l'exécution du budget local.

I.1.1 Préparation, adoption et approbation du budget local

Le budget local est élaboré par le président du conseil de CT, adopté par le conseil et approuvé par la tutelle à travers les commissions techniques d'approbations des budgets de CT.

I.1.1.1 Elaboration du budget de CT

Le processus de l'élaboration du budget de CT est déclenché par la diffusion de la circulaire budgétaire conjointe des ministères en charge des finances et des collectivités territoriales.

Elle fixe les conditions dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des collectivités territoriales pour l'année considérée. Elle contient des indications visant une bonne prévision budgétaire et paraît au plus tard le 30 mai de l'année précédant celle donnant son nom au budget.

A la réception de la circulaire budgétaire, l'ordonnateur convoque une réunion interne en vue de son appropriation et de son exploitation. Une circulaire interne est initiée et adressée aux

différentes structures de la collectivité territoriale ainsi que les services partenaires pour encadrer leurs propositions de recettes ou de dépenses.

A la réception des propositions des différentes structures, l'ordonnateur convoque la commission technique d'arbitrage du budget qui statue sur celles-ci et arrête l'avant-projet de budget équilibré en recettes et en dépenses.

I.1.1.2 Adoption du budget de CT

Avant le vote du projet de budget de la collectivité territoriale par le conseil, celui-ci est soumis à l'examen de la « Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ». Cette commission examine et soumet au conseil, un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

Après l'étape de la CAEF, l'avant-projet de budget est soumis au conseil de collectivité territoriale qui se réunit en session pour son adoption ; il en résulte le projet de budget de la CT. Le vote du budget se fait toujours à la majorité des conseillers présents.

I.1.1.3 Approbation du budget de CT

Le budget de CT est approuvé conjointement par le Ministre chargé des finances et celui chargé des collectivités territoriales qui peuvent déléguer ce pouvoir à leurs représentants au niveau local. Les budgets de CT sont en effet approuvés par les commissions techniques d'approbation mises en place dans cette optique.

I.1.2 Exécution du budget local

L'exécution du budget des CT fait intervenir principalement deux acteurs qui sont les ordonnateurs (maires et président de Conseil régional) et les comptables publics (receveurs de collectivités territoriales).

L'ordonnateur de la Commune est le maire, celui de la Région est le Président du conseil régional. L'ordonnateur est le principal responsable de l'exécution du budget de la commune ou de la région.

Les ordonnateurs du budget de collectivité territoriale prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses de la collectivité territoriale. En effet, ils assurent les opérations administratives d'exécution des budgets (l'engagement et/ou les opérations d'assiettes, les liquidations et les

ordonnancements). Outre ces opérations, l'ordonnateur émet les ordres de mouvements affectant les biens et matières de la collectivité territoriale soit par cession ou par nouvelle acquisition.

En fin de gestion, l'ordonnateur élabore le compte administratif qui est soumis à l'autorité délibérante en même temps que le compte de gestion.

Les receveurs de collectivités territoriales sont les comptables principaux des budgets des collectivités territoriales. A ce titre, ils assurent le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et la tenue de la comptabilité en denier des collectivités territoriales.

En tant que comptable principal du budget de la collectivité territoriale, le receveur produit un compte de gestion qu'il soumet au Juge des comptes.

Outre ces deux principaux acteurs, l'exécution du budget fait intervenir d'autres catégories d'acteurs que sont les contrôleurs financiers, les acteurs de la Direction Générale des Impôts, les régisseurs, les comptables des matières, les personnes responsables des marchés et les responsables du service des affaires budgétaires et financières de la collectivité territoriale.

I.1.3 Les sources de financement des budgets des Collectivités territoriales

En termes de financement, les CT s'appuient principalement sur les recettes propres, les transferts de l'Etat, les ressources issues des coopérations et les emprunts.

Les CT disposent de recettes propres pour assurer leur fonctionnement et fournir à leurs administrés les services nécessaires. Elles peuvent prendre la forme de taxes sur des bases fiscales ou non fiscales telles que les redevances et les licences.

Ils bénéficient aussi de transferts de la part de l'Etat à savoir les subventions et dotations liées aux compétences transférées de l'Etat dans le cadre de la décentralisation ainsi que d'autres transferts inconditionnés (fonds minier de développement local, subventions, Taxe sur les produits pétroliers, etc.)

Aussi, ils reçoivent également des appuis financiers sous forme de subventions et de dotation provenant des PTF, des jumelages, etc.

Les emprunts constituent aussi un moyen de financement pour le développement des CT. Ils pourraient servir à combler l'insuffisance des ressources au niveau local.

I.1.4 Les typologies des dépenses reconnues aux Collectivités territoriales

Les dépenses des CT sont organisées autour d'une nomenclature budgétaire propre régie par le décret n°2019-621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des CT au Burkina Faso et couvrant aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles d'investissement.

En effet, en plus des services généraux des administrations publiques locales, huit (8) fonctions en matière d'actions de développement leur sont reconnues à s'avoir :

- l'ordre et la sécurité publics ;
- les affaires économiques ;
- la protection de l'environnement ;
- le logement, l'aménagement et les services collectifs ;
- la santé ;
- les loisirs, la culture et le culte ;
- l'enseignement ;
- la protection sociale.

La capacité de chaque collectivité territoriale à assurer pleinement son rôle en la matière dépend fortement du niveau des ressources mobilisées et mobilisables.

I.2 Processus d'élaboration du Tableau des opérations financières des Collectivités territoriales

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont l'un des objectifs est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres à travers la surveillance multilatérale, s'est dotée d'un cadre harmonisé des finances publiques en 1998 par l'adoption de directives. En juin 2009, ce cadre harmonisé a été rénové à travers l'adoption de six (06) directives dont la directive N° 10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) au sein l'UEMOA. Cette directive a été internalisée au Burkina Faso à travers le Décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant TOFE. En son article 25, elle stipule que les Etats membres ont jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour procéder à l'élargissement du champ du TOFE aux opérations des autres unités d'administration publique parmi lesquelles les CT.

Dans la pratique, le processus d'élargissement du champ du TOFE aux CT a débuté en 2016 avec l'adoption d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du TOFE UEMOA. Ce plan

prévoyait entre autres le renforcement des capacités des producteurs des statistiques des Collectivités Territoriales. Ainsi, des séries de formation ont été organisées à l'attention des producteurs des données des Collectivités Territoriales (Trésoreries Régionales, Perceptions, Mairies) avec l'appui technique et financier du Projet de Renforcement de la Bonne Gouvernance Financière de la coopération allemande au Développement (PRBGF/GIZ).

L'année 2018 marque le début effectif de l'élaboration du TOF-CT avec la production d'un TOF-CT expérimental sur la base des données de l'année 2017. Depuis lors le processus s'est poursuivi et s'est amélioré. A ce jour une série de TOF-CT portant sur la période 2015 à 2021 est disponible.

I.2.1 Sources et processus de collecte des données

Le Manuel de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2014 constitue la référence méthodologique pour l'élaboration du TOF-CT.

La principale source de données utilisée pour l'élaboration du TOF-CT est la balance¹ des comptes des collectivités territoriales produite par les receveurs des CT.

Afin d'harmoniser le traitement des opérations, la production du TOF-CT s'effectue directement à partir de la base de données compilée.

I.2.2 Méthodologie d'élaboration du Tableau des opérations financières des Collectivités territoriales

Le TOF-CT est directement produit à partir de la base de données par l'intermédiaire d'une table de passage. Cette dernière constitue le nœud central de l'élaboration du TOF-CT. Elle contient une colonne dédiée aux codes du MSFP 2014 suivant de la nature économique de chaque opération. Ces codes permettent de traduire les opérations comptables de la balance à la nomenclature du Tableau des Opérations Financières.

Les opérations sont codifiées suivant leur nature économique et le sens de fonctionnement de chaque compte. Cette codification s'est faite sur la base du lexique de la nomenclature budgétaire des CT et des circulaires budgétaires des CT. Elle a été affinée avec l'aide des receveurs municipaux et des services SAF et SC des Trésoreries Régionales à l'occasion des

¹ Conformément à l'article 7 du décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat.

ateliers d'échanges et de renforcement des capacités des trésoriers principaux et des percepteurs des régions sur les statistiques des collectivités territoriales.

Ces ateliers, qui ont été organisés à Tenkodogo, Ziniaré, Manga et Bobo-Dioulasso en 2020 et 2021 avec l'accompagnement de Projet de Renforcement de la Bonne Gouvernance Financière de la Coopération allemande au Développement (GIZ/PRBGF), a couvert l'ensemble des receveurs des collectivités territoriales.

Les opérations retraitées dans le TOF-CT concernent essentiellement :

- l'ensemble des opérations qui ne sont pas des transactions au sens du MSFP 2014. Elles ne sont pas codifiées. Il s'agit principalement du compte de report à nouveau (120) ; du résultat ordinaire de fonctionnement (85) ; de l'Excédent ordinaire capitalisé (831) ; du Prélèvement sur recettes de fonctionnement (115) ;
- la réaffectation de certaines recettes pour tenir compte des principes du MSFP 2014. En effet, selon le manuel, l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Ces opérations concernent le chapitre 75 (Impôts et taxes, et contributions directes), le compte 767 (Taxe de jouissance) et 744 (Ventes de dossiers d'appel d'offres) de la nomenclature budgétaire des CT. Ces recettes sont décidées par l'Etat Central mais recouvrées pour le compte des CT. Pour ce faire, elles sont enregistrées en dons courants provenant des autres administrations publiques dans le TOF-CT ;
- les produits de cessions des éléments du patrimoine. Ils ne sont pas enregistrés comme des recettes mais des diminutions d'actifs non financiers avec en contrepartie une augmentation d'actifs financiers ;
- les annulations de mandats et les reversements ne sont pas des recettes mais une réduction des dépenses ;
- les dégrèvements et restitutions sur impôts ainsi que les remboursements de trop perçu constituent des diminutions de recettes et non des dépenses ;
- les mandats atteints par la déchéance quadriennale sont enregistrés en recettes ;
- les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les collectivités pour leur fonctionnement sont enregistrés en dons courants ;

- les subventions ainsi que les transferts reçus de la part de l'Etat par les collectivités pour l'investissement sont enregistrés en dons en capital ;
- les emprunts ne constituent pas des recettes mais des augmentations de passifs.

Chapitre
02

RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les ressources des collectivités territoriales sont régies par la loi 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina-Faso. Ces ressources comprennent l'ensemble des moyens dont elles disposent en vue de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elles sont constituées des recettes ordinaires ou de fonctionnement et des recettes extraordinaires ou d'investissement pouvant être regroupées en ressources internes et externes.

Les ressources internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes, les produits domaniaux, les produits de l'exploitation des services et les produits divers tandis que celles d'investissements sont constituées essentiellement des prélèvements² sur les recettes de fonctionnement.

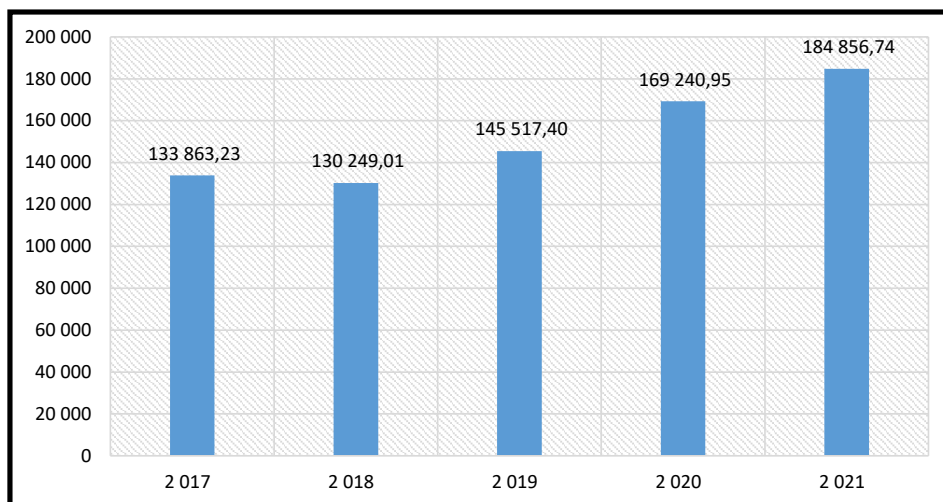
Les ressources externes de fonctionnement sont constituées des dotations liées aux compétences transférées, des dotations globales de fonctionnement (DGF), des subventions et des participations. Concernant les ressources externes d'investissement, elles comprennent les dons et legs, les subventions, les ressources du Fonds minier de développement local (FMDL), les emprunts et les dotations. Ces dernières sont composées essentiellement de la dotation globale d'équipement (DGE) et des dotations liées aux compétences transférées.

II.1. Aperçu général des recettes des collectivités territoriales

Au cours de la période sous revue, les recettes mobilisées au profit des budgets des collectivités territoriales sont passées de 133 863,23 millions de FCFA en 2017 à 184 856,74 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 8,40%. Toutefois, elles enregistrent une baisse de 2,70% en 2018 pour se situer à 130 249,01 millions de FCFA. Cette baisse est due au non-transfert de la DGE et de la DGF ainsi que de la taxe sur les produits pétroliers.

² En effet, il constitue la principale recette propre d'investissement des CT. En rappel, le prélèvement est une obligation faite aux CT d'opérer une ponction d'au moins 20% de leur recette propre de fonctionnement au profit des investissements. Il est une condition d'équilibre du budget qui doit aussi bien être respecté à l'élaboration qu'à l'exécution.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



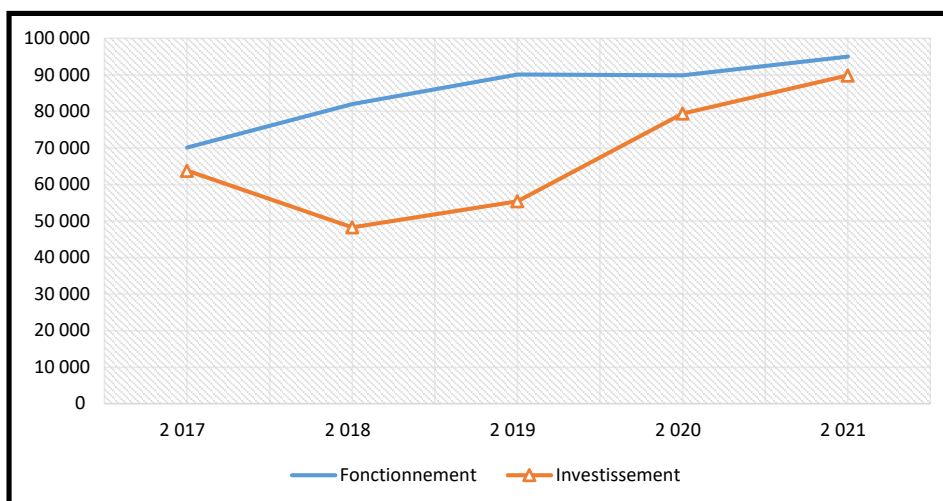
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.1.1 Analyse des recettes par section

L'analyse des recettes par section fait ressortir un taux de croissance moyen annuel de 8,95% (+26 070,92 millions de FCFA) pour la section d'investissement contre 7,90% (+24 922,59 millions de FCFA) pour la section de fonctionnement.

L'analyse de la structure des recettes montre que la part relative des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des recettes d'investissement. En effet, sur la période sous revue elle est comprise entre 51,40% et 62,93% avec le pic en 2018.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement des CT

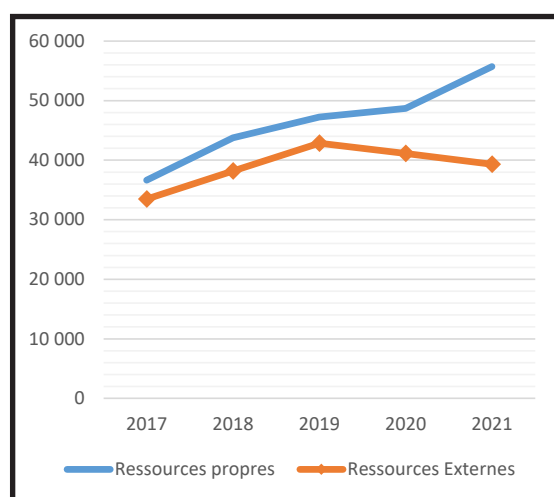
Les recettes de fonctionnement des CT sont passées de 70 093,11 millions de FCFA en 2017 à 95 015,70 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,90%. Le poids moyen des ressources propres entre 2017 et 2021 est de 54,34% tandis que celui des ressources externes est de 45,66%.

Les ressources propres sont passées de 36 621,60 millions de FCFA en 2017 à 55 695,94 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,05%. Cet accroissement est expliqué principalement par une hausse, en moyenne annuelle, des produits antérieurs³ de 60,91% pour atteindre 86,16 millions de FCFA en 2021, des produits domaniaux de 20,60% pour s'établir à 9 814,61 millions de FCFA en 2021, des impôts et taxes et contributions directes de 14,19% atteignant 28 136,91 millions de FCFA en 2021 et des produits de l'exploitation de 7,60% avec un niveau de 5 719,28 millions de FCFA en 2021. Ce taux d'accroissement a été atténué par une contraction des produits financiers de 29,74% passant de 143,08 millions de FCFA en 2017 à 34,86 millions de FCFA en 2021.

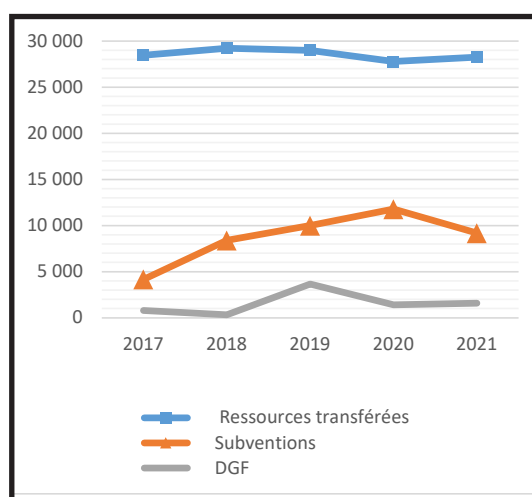
³ Mandats annulés ou atteints de déchéance

S'agissant des ressources externes, elles ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 4,11% passant de 33 471,51 millions de FCFA en 2017 à 39 319,75 millions de FCFA en 2021. L'analyse de la structure montre que les ressources transférées représentent 29,73% des recettes de fonctionnement et 71,85% des ressources externes. Quant aux subventions, elles représentent 9,66% des recettes de fonctionnement et 23,33% des ressources externes. En ce qui concerne la DGF, ses poids moyens respectifs sur les recettes de fonctionnement et les ressources externes représentent 1,66% et 4,01%.

Graphique 3 : évolution des recettes globales de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)



Graphique 4 : évolution des principales ressources externes de fonctionnement des CT (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.1.3 Analyse des recettes d'investissement des CT

Les recettes d'investissement des CT sont passées de 63 770,12 millions de FCFA en 2017 à 89 841,04 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,95%.

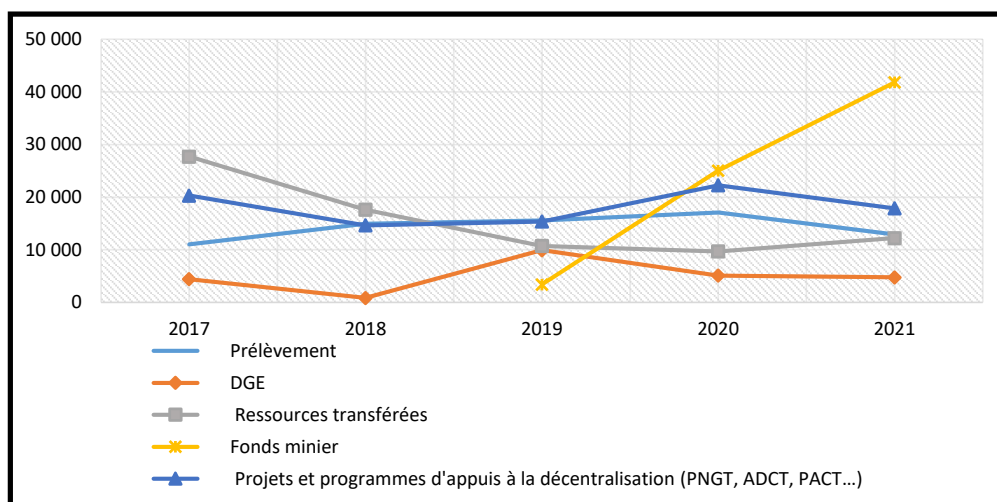
La principale recette propre d'investissement des CT est le prélèvement qui est passé de 11 064,03 millions de FCFA en 2017 à 12 931,79 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,98%.

S'agissant des ressources externes d'investissement, elles sont passées de 54 599,40 millions de FCFA en 2017 à 79 505,11 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel

moyen de 8,95%. Ce taux est tiré par les ressources du fonds minier de développement local (FMDL) dont la mise à disposition des ressources au profit des CT est intervenue à partir de l'année 2019 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 249,18%. En valeur absolue, les ressources du FMDL sont passées de 3 427,76 millions de FCFA en 2019 à 41 794,02 millions de FCFA en 2021.

Au cours de la période sous revue, les investissements des CT ont été financés en moyenne à 82,83% par les ressources externes. **Cet état de fait interpelle les acteurs sur leurs rôles en matière de mobilisation des recettes propres pour le financement des investissements de la CT à travers entre autres le renforcement des effectifs des agents en charge du recouvrement, la forte implication des élus locaux ainsi que de la société civile. L'utilisation des moyens de paiement électroniques pourrait également être une alternative. Pour ce faire, une relecture du dispositif institutionnel serait nécessaire.**

Graphique 5 : évolution des recettes globales d'investissement des CT (en millions de FCFA)



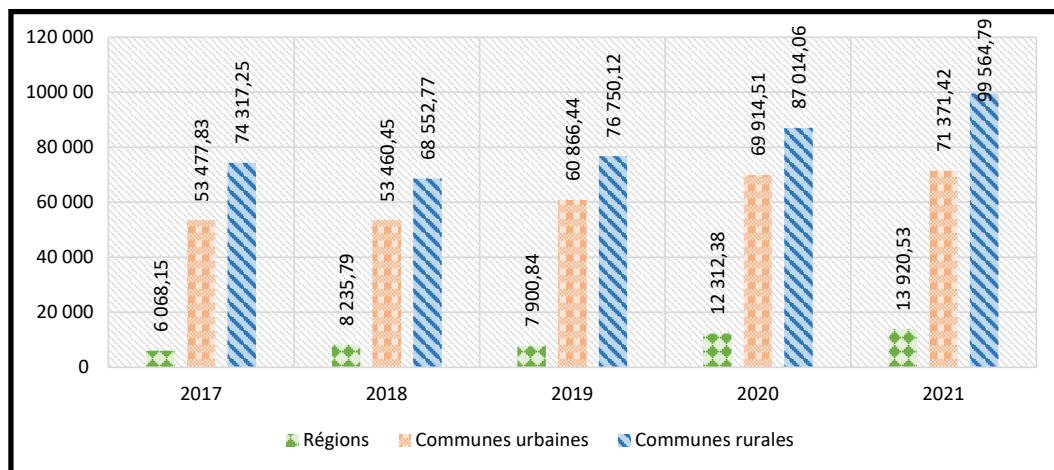
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2 Analyse des recettes par types de collectivités territoriales

Les recettes des CT ont connu un accroissement moyen annuel de 8,40% avec toutefois des baisses constatées en 2018, pour les communes urbaines (-0,03%) et les communes rurales (-7,76%), ainsi qu'en 2019 pour les régions (-4,07%). En effet, la baisse des recettes en 2018 est expliquée par le non-transfert de la DGF et la subvention liée à la taxe sur les produits pétroliers.

Les recettes des communes rurales représentent un poids moyen de 53,86% de l'ensemble des recettes au cours de la période suivies des communes urbaines avec 38,61%. Les régions ferment la marche avec un poids moyen de 7,53%.

Graphique 6 : Evolution des recettes par type de collectivités territoriales (en millions de FCFA)

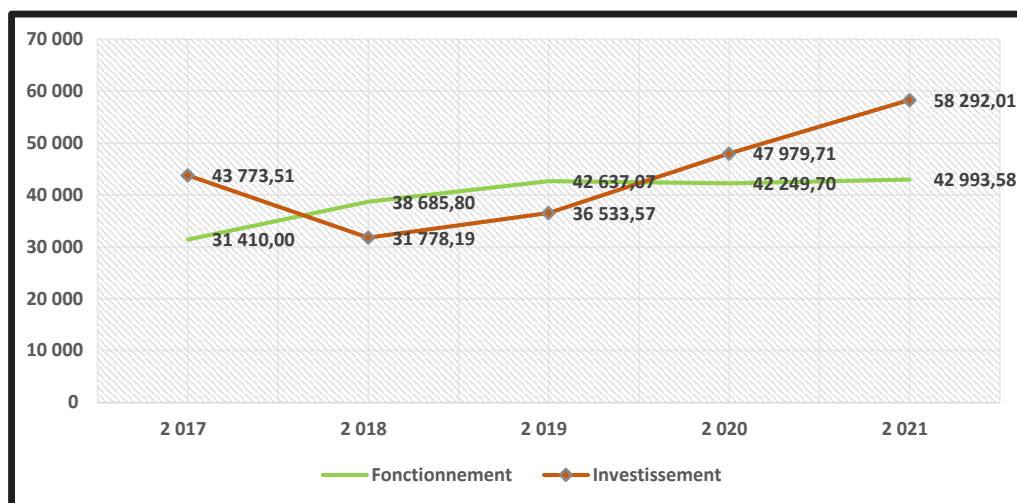


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.1 Analyse des recettes des communes rurales

Les recettes totales des communes rurales ont connu une progression durant la période de 2017 à 2021, passant de 75 183,51 millions de FCFA à 101 285,60 millions de FCFA, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 7,73%. Cette tendance haussière est observée tant au niveau des recettes de fonctionnement que celles d'investissement avec des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 8,16% et 7,42%. Toutefois, les recettes de fonctionnement et d'investissement ont connu des baisses respectivement en 2020 (-0,91%) et en 2018 (-27,40%).

Graphique 7 : Évolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)



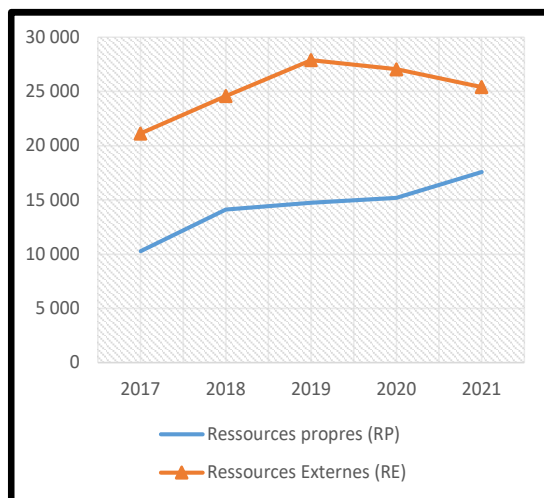
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.1.1 Analyse des recettes de fonctionnement

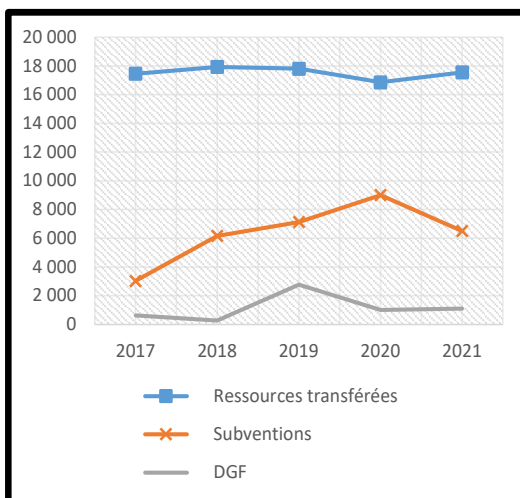
Les recettes de fonctionnement des communes rurales sont passées de 31 410,00 millions de FCFA en 2017 à 42 993,58 millions de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,16%. Les recettes propres de fonctionnement ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 14,34% contre 4,73% pour les ressources externes.

Au cours de la période sous revue, la proportion annuelle moyenne des ressources externes est de 63,67% tandis que celle des ressources propres est de 36,33%. Ainsi, les ressources externes ont dépassé les ressources propres sur toute la période dénotant une forte dépendance des communes rurales aux ressources externes. Cette dépendance serait imputable essentiellement à la faiblesse ou à la non maîtrise du potentiel fiscal des CT et à la contreperformance des unités de recouvrement.

Graphique 8 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)



Graphique 9 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes rurales (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.1.2 Analyse des recettes d'investissement

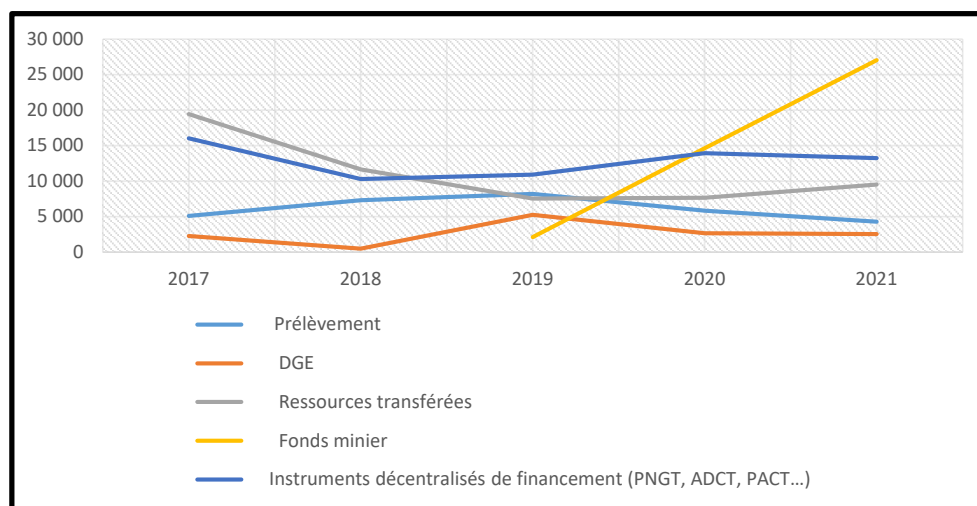
Les recettes d'investissement des communes rurales sont passées de 43 773,51 millions de FCFA en 2017 à 58 292,01 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,42%. Toutefois, il ressort une baisse des recettes d'investissement de 27,40 % en 2018.

Les recettes propres d'investissement proviennent essentiellement des prélèvements avec un poids moyen de 99,35%. Elles sont passées de 5 100,77 millions de FCFA en 2017 à 4 276,17 millions de FCFA en 2021. La baisse des prélèvements de 2020 (-28,61%) et 2021 (-26,81%) pourrait s'expliquer par l'effet conjugué de la crise sanitaire et de la recrudescence des attaques terroristes qui handicapent les opérations de recouvrement.

S'agissant des ressources externes d'investissement, elles sont passées de 38 672,74 millions de FCFA en 2017 à 54 015,84 millions de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,71%. Elles ont connu une baisse en 2018 de 37,21% en lien avec celui des

ressources transférées (-40,13%) et les instruments décentralisés de financement⁴ (-35,83%). Cette baisse est également imputable au non transfert de la DGE. **Cependant des ressources d'un montant de 472,08 millions de FCFA ont été anormalement comptabilisées au titre de cette rubrique. Il serait indiqué de renforcer les capacités des receveurs des CT sur la tenue de la comptabilité et la reddition des comptes.**

Graphique 10 : Analyse des recettes d'investissement des communes rurales (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.2 Analyse des recettes des communes urbaines

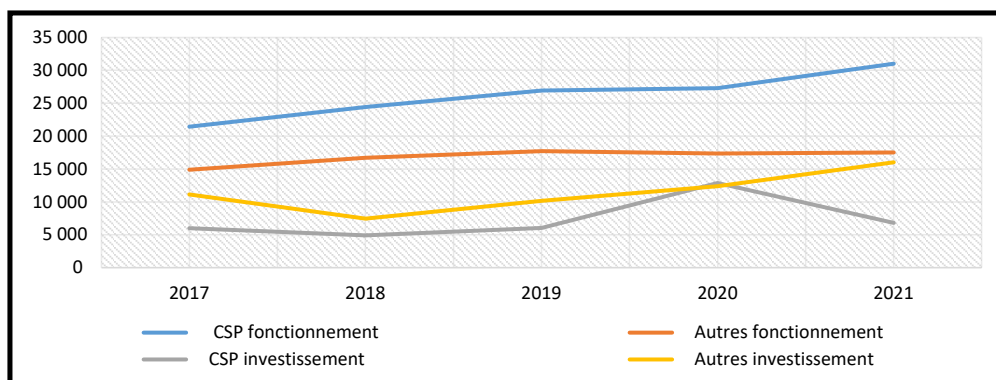
Les recettes totales des communes urbaines sont passées de 53 477,83 millions de FCFA en 2017 à 71 371,42 millions de FCFA en 2021 soit un taux de progression annuel moyen de 7,48%. Les deux (02) communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) mobilisent chaque année plus de 50% des recettes totales des 49 communes urbaines. Aussi, la commune de Ouagadougou mobilise à elle seule plus de 38% des recettes des communes urbaines, soit un taux moyen de 41,98% au cours de la période.

Les recettes de fonctionnement des communes urbaines représentent en moyenne 69,64% des recettes totales mobilisées avec un accroissement annuel moyen de 7,50%.

⁴ PACT, FPDCT/ADCT, PNGT/PND RP

Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu une hausse au cours de la période sous revue passant de 17 146,35 millions de FCFA en 2017 à 22 848,67 millions de FCFA en 2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,44%.

Graphique 11 : Evolution globale des recette des communes urbaines (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.2.1 Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des communes urbaines sont passées de 36 331,49 millions de FCFA en 2017 à 48 522,75 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,50%.

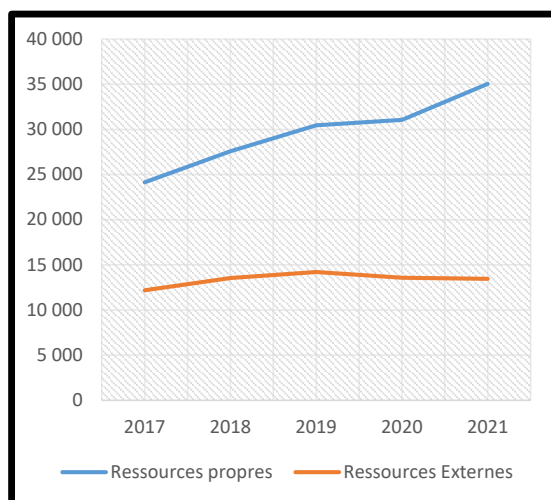
Elles sont dominées par les impôts et taxes et contributions directes (40,72%) suivies des dotations et des subventions (31,68%). Les impôts et taxes indirectes (10,24%) viennent en troisième position.

Contrairement aux autres types de CT, les ressources propres des CU dominent les ressources externes durant toute la période dénotant ainsi la capacité desdites CT à s'autofinancer. En effet, le total des recettes propres représente 68,89% contre 31,11% pour les ressources externes. Ce niveau d'autofinancement pourrait être renforcé au regard des potentialités fiscales et non fiscales dont disposent ces CT notamment les Communes à statut particulier (CSP).

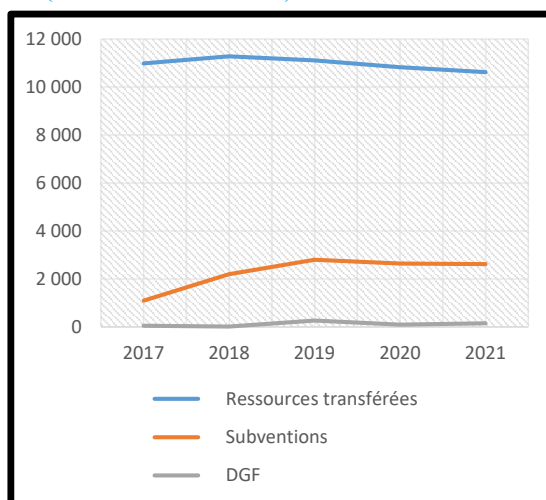
Les subventions de fonctionnement connaissent un faible taux d'accroissement annuel moyen de 2018 à 2021 (5,95%).

Les dotations liées aux compétences transférées passent de 10 990,50 millions en 2017 à 10 627,08 millions de FCFA en 2021, soit une baisse de 0,84% en moyenne par an. Cette situation s'explique par une baisse des ressources transférées au niveau de l'enseignement de base.

Graphique 12: Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)



Graphique 13 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des communes urbaines (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.2.2 Analyse des recettes d'investissement

Sur la période 2017-2021, les recettes d'investissement des communes urbaines sont passées de 17 146,35 millions de FCFA en 2017 à 22 848,67 millions de FCFA en 2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,44%. Elles sont constituées essentiellement des dotations, des ressources transférées et du prélèvement des recettes propres de fonctionnement au profit de l'investissement.

Les ressources externes dominent les ressources propres au cours de la période à l'exception de l'année 2018 du fait du non transfert de la DGE.

La section d'investissement est constituée principalement des ressources reçues des instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...) avec un taux de 30,77%, des ressources transférées de 28,04%, des ressources du fonds minier de développement local de 17,44% et de la dotation globale d'équipement qui représente 13,52%.

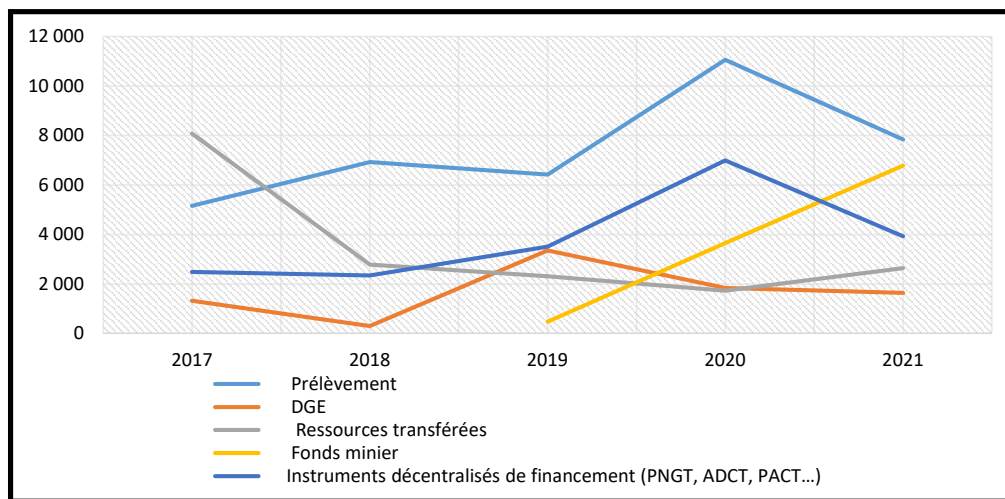
A partir de 2018, il est constaté une baisse drastique des ressources transférées passant de 8 086,29 millions en 2017 à 2 638,38 millions en 2021. Cette situation s'explique par une baisse des ressources transférées au niveau de l'enseignement de base.

Les ressources du Fonds minier sont passées de 467,99 millions de FCFA en 2019 à 6 790,51 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 280,92%.

Si cette progression se maintient, ces ressources seront la principale source de financement des investissements des CT dans les années à venir. La tutelle devrait mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi pour orienter l'emploi de ces ressources prioritairement vers des investissements structurants à même de générer des ressources propres.

Les CT pourraient envisager des outils de financement alternatifs et modernes pour répondre aux besoins multiples, croissants et urgents de la population à la base au regard de la faiblesse et /ou de la rareté des subventions de l'Etat.

Graphique 14 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

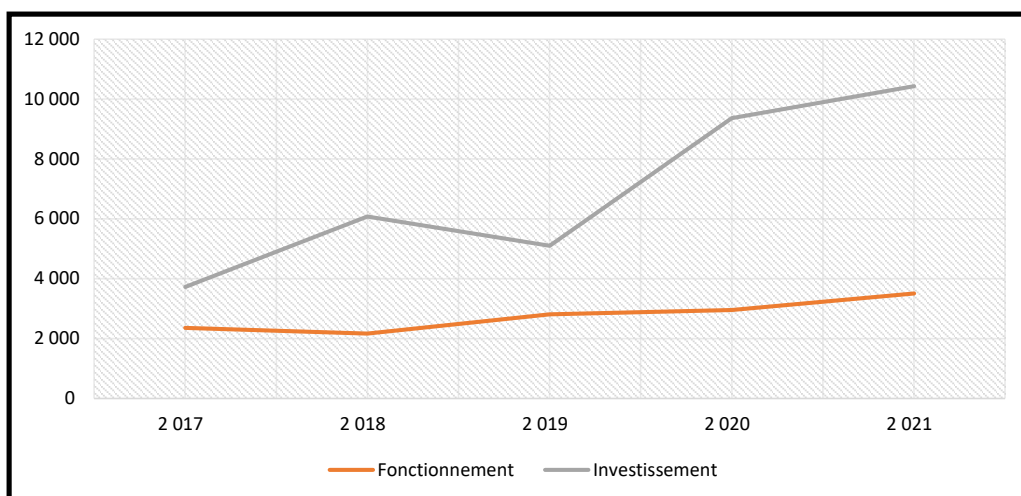
II.2.3 Analyse des recettes des régions

Les recettes totales des Régions sont passées de 6 068,15 millions de FCFA en 2017 à 13 920,53 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 23,07%.

Les recettes d'investissement prédominent sur les recettes de fonctionnement avec des moyennes respectives de 6 932,58 millions de FCFA et de 2 754,96 millions de FCFA sur la période.

Les recettes de fonctionnement sont passées de 2 351,62 millions de FCFA en 2017 à 3 499,36 millions de FCFA en 2021 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10,45%. Ce taux d'accroissement est porté par l'accroissement des ressources externes de 28,86%.

Graphique 15: Evolution des recettes globales de fonctionnement et d'investissement des régions (EN MILLIONS DE FCFA)



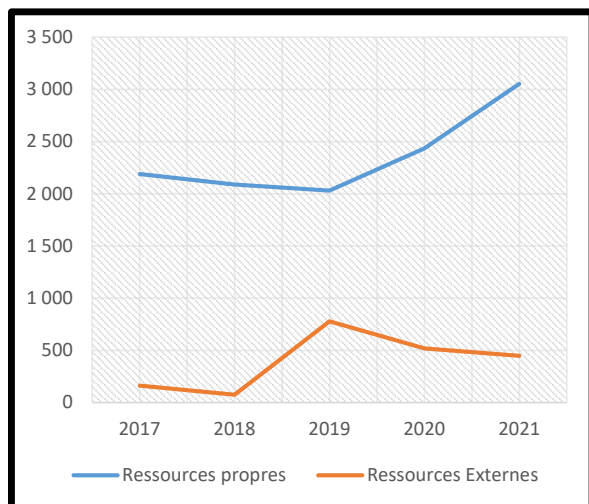
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.2.3.1 Analyse des recettes de fonctionnement

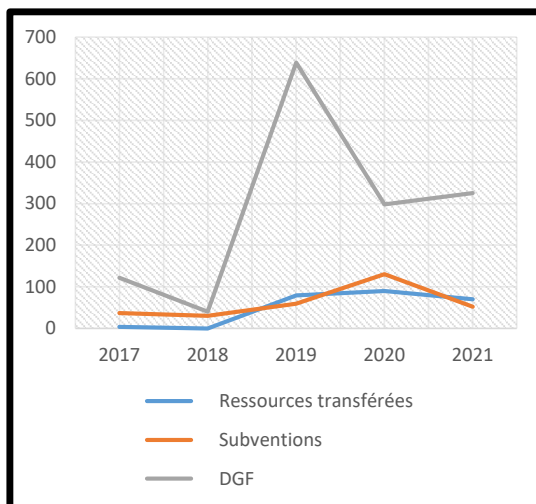
Les recettes de fonctionnement des régions affichent une tendance à la hausse de 2017 à 2021, passant de 2 351,62 millions de FCFA à 3 499,36 millions de FCFA, avec toutefois une baisse constatée en 2018. En effet, elles ont été de 2 164,54 millions de FCFA en 2018, soit une baisse de 187,08 millions de FCFA.

La baisse de 2018 est suivie d'une croissance en 2019 de l'ordre de 642,41 millions de FCFA, soit un taux de 29,67%. Les recettes de fonctionnement sont largement dominées par les ressources propres avec un poids moyen de 85,62%.

Graphique 16: Evolution des recettes de fonctionnement des régions (EN MILLIONS DE FCFA)



GRAPHIQUE 17 : Evolution des principales ressources externes de fonctionnement des régions (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

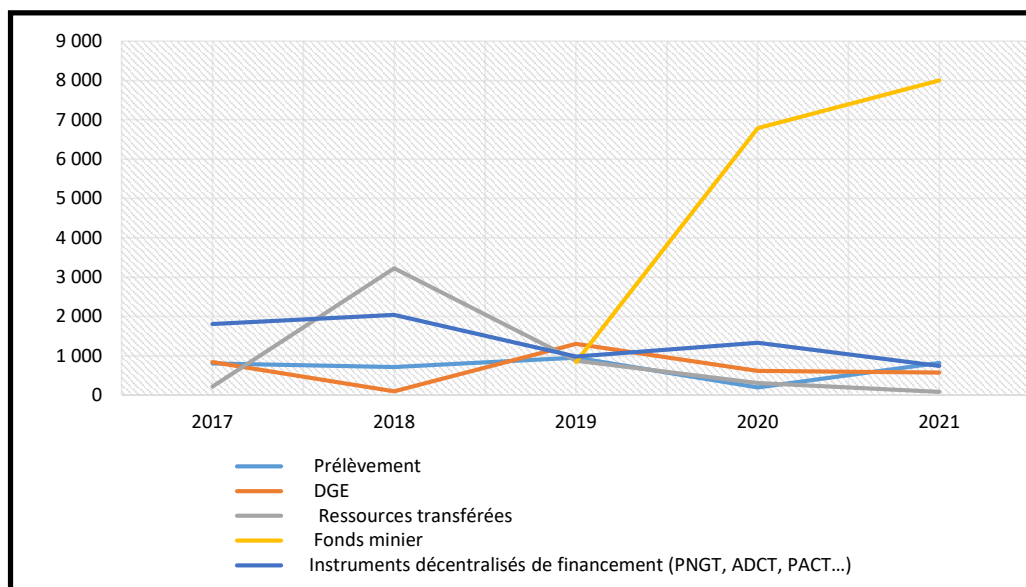
II.2.3.2 Analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement des Régions ont connu une croissance annuelle moyenne de 29,40% entre 2017 et 2021, avec toutefois une baisse de 16,10% en 2019 entraînée par une diminution de la part contributive des ressources transférées (dotations liées aux compétences transférées) et des ressources des projets et programmes d'appui à la décentralisation (PNGT, ADCT, PACT...).

Les ressources du FMDL constituent la première source de financement des investissements avec une part relative de l'ordre de 45,10%. Les instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...) constituent la deuxième recette d'investissement des Régions avec une part relative moyenne de 19,91%.

Le prélèvement a connu une hausse sur la période, passant de 801,96 millions de FCFA en 2017 à 815,71 millions de FCFA en 2021 avec une baisse en 2020. Il se classe en troisième position en termes de volume dans les recettes d'investissement.

Graphique 18: Evolution des recettes d'investissement des régions (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

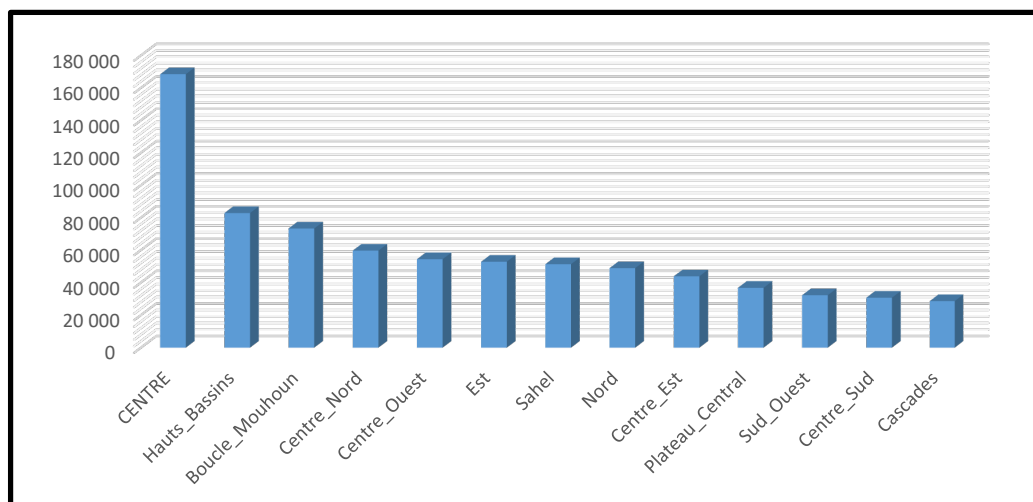
II.3 Analyse des recettes des CT par région administrative

La moyenne des recettes en valeur absolue des CT par région administrative montre que la région du centre vient en première position avec un volume de recettes mobilisée de 168 454 millions de FCFA suivie de la région du Hauts-Bassins avec 82 828 millions de FCFA. La région des cascades vient en dernière position en termes de volume des recettes budgétaires (28 582 millions de FCFA). Exclusion faite des recettes budgétaires des communes à statut particulier, la région du centre et des Hauts-Bassins maintiennent leur position. Cette position est due entre autres au volume des recettes des communes de Tanghin-Dassouri (1 335, 273 millions de FCFA), de Saaba (1 332, 455 millions de FCFA) et de Houndé (1 663, 42 millions de FCFA)

En termes d'accroissement, la région du Plateau central vient en première position avec un taux d'accroissement annuel moyen de 13,34 % suivi de la région du centre (12,44%) et de la région

de l'Est (12,37%) ; la région de la boucle du Mouhoun vient en dernière position avec un taux d'accroissement annuel moyen de 11,72%.

Graphique 19 : Moyenne des recettes des CT par région administrative (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

II.4 Analyse de la typologie des CT selon le CGCT

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose en son article 13 modifié par la loi 065-2009/AN du 21 décembre 2009 que la création, la dénomination, le découpage, la détermination du chef-lieu, la suppression, la fusion ou la scission, l'organisation et le fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que le régime électoral applicable, sont déterminés par la loi.

Des dispositions du CGCT, il ressort que les communes du Burkina Faso sont classifiées en commune urbaine, commune urbaine à statut particulier et rurale en fonction des critères liés à la population et aux ressources propres qui méritent notre attention.

En effet, la commune urbaine⁵ est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA.

⁵ Article 19 du CGCT

La commune urbaine peut être érigée en **commune à statut particulier** ⁶ lorsque l'agglomération principale atteint une population d'au moins quatre cent mille habitants et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **un milliard (1 000 000 000) FCFA**.

La commune rurale⁷ est un regroupement de villages qui a une population d'au moins **cinq mille (5 000) habitants** et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins **cinq millions (5 000 000) FCFA**.

Au regard des critères ci-dessus définis, il ressort de l'analyse des données financières des CT sur la période 2017-2021 que :

- aucune autre commune urbaine ne peut être érigée en commune urbaine à statut particulier ;
- trois communes urbaines que sont Sebba, Djibo, et Gourcy pouvaient être déclassées (en communes rurales) au regard du critère des ressources propres nonobstant leur statut de chef-lieu de province (Tableau 20) ;
- cent quarante-deux (142) communes rurales pouvaient être érigées en communes urbaines (Tableau 22)
- quarante-deux (42) communes rurales pouvaient faire l'objet de fusion/suppression (Tableau 21).

Toutefois, la situation de la plupart des CT pouvant faire l'objet de reclassement, de fusion ou de suppression trouve son explication dans le contexte sécuritaire du pays qui handicape le recouvrement des recettes des CT. En effet, il convient de noter que ces communes sont dans des zones d'insécurité où le fonctionnement des services chargés du recouvrement est moins fonctionnel ou quasi inexistant.

Au regard de ce qui précède, il sied de :

- **respecter la réglementation en matière de création, de suppression, de fusion et de scission des CT conformément à l'article 13 du CGCT ;**
- **redéfinir les critères de classification des CT (périodicité et cas de force majeure etc.).**

⁶ Article 23 du CGCT

⁷ Article 27 du CGCT

Chapitre
03

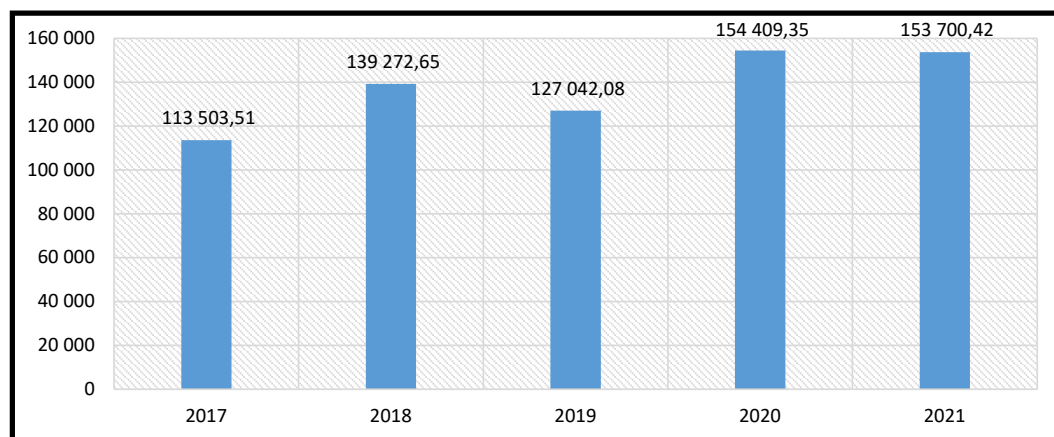
**DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Les ressources mobilisées par les collectivités territoriales sont destinées à faire face aux dépenses qui traduisent la politique de développement des autorités au niveau local. Les dépenses effectuées par les différents types de collectivités territoriales sont constituées de dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'importance des dépenses varie suivant le type des collectivités territoriales et selon la région administrative.

III.1 Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales

Les dépenses des collectivités territoriales se sont inscrites globalement dans une tendance haussière avec une évolution erratique sur la période 2017-2021. En effet, de 113 503,51 millions de FCFA en 2017, elles se sont accrues de 7,87% en moyenne annuelle pour atteindre 153 700,42 millions de FCFA en 2021. En 2018 et 2020, elles ont enregistré des augmentations respectives de 22,70% et 21,54%. Ces augmentations relatives ont été suivies de baisses de 8,78% et 0,46% respectivement en 2019 et 2021. La baisse enregistrée en 2019 est liée à un effet de base dû au niveau des dépenses exceptionnellement élevé en 2018. Ce niveau exceptionnel fait suite aux rappels de salaires consécutifs à la mise en œuvre de la loi n° 003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale et à l'exécution en 2018 des transferts effectués en 2017 (transferts de ressources dans le domaine de l'enseignement).

Graphique 20: Evolution des dépenses des Collectivités Territoriales (EN MILLIONS DE FCFA)



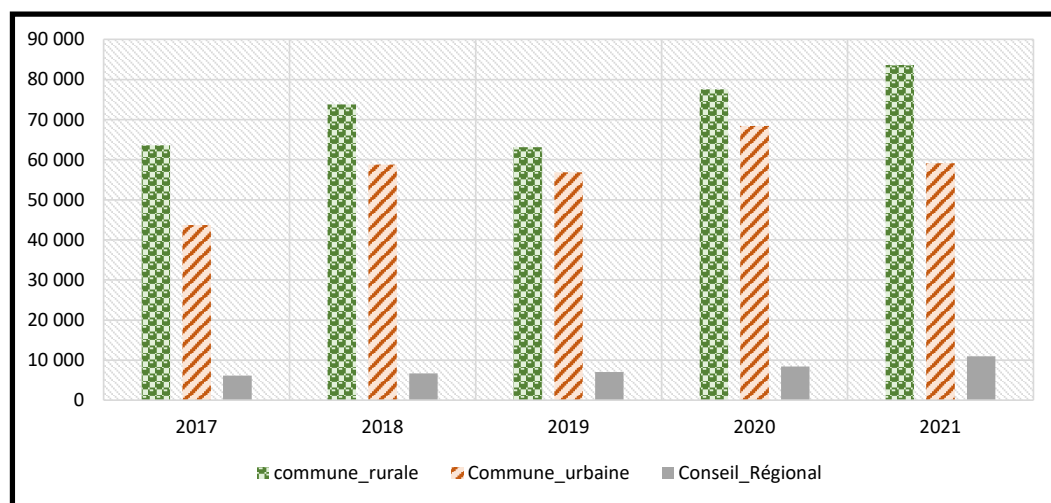
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Ces dépenses sont constituées en moyenne de 56,04 % de dépenses de fonctionnement et de 43,96% de dépenses d'investissement.

Par type de collectivités territoriales, il est noté une prédominance des dépenses des communes rurales (52,58%), suivie de celles des communes urbaines (41,71%) et des régions collectivités (5,71%).

Les dépenses des communes rurales ont progressé de 7,06% en moyenne annuelle sur la période, passant de 63 637,57 millions de FCFA en 2017 à 83 599,71 millions de FCFA en 2021. Celles des communes urbaines, en passant de 43 693,58 millions de FCFA en 2017 à 59 147,29 millions de FCFA en 2021, ont enregistré un taux d'augmentation de 7,86% en moyenne annuelle. Quant aux dépenses des régions collectivités, elles ont atteint 10 953,42 millions de FCFA en 2021 avec un taux annuel moyen de progression, le plus élevé, de 15,42%.

Graphique 21 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Territoriales (en millions de FCFA)

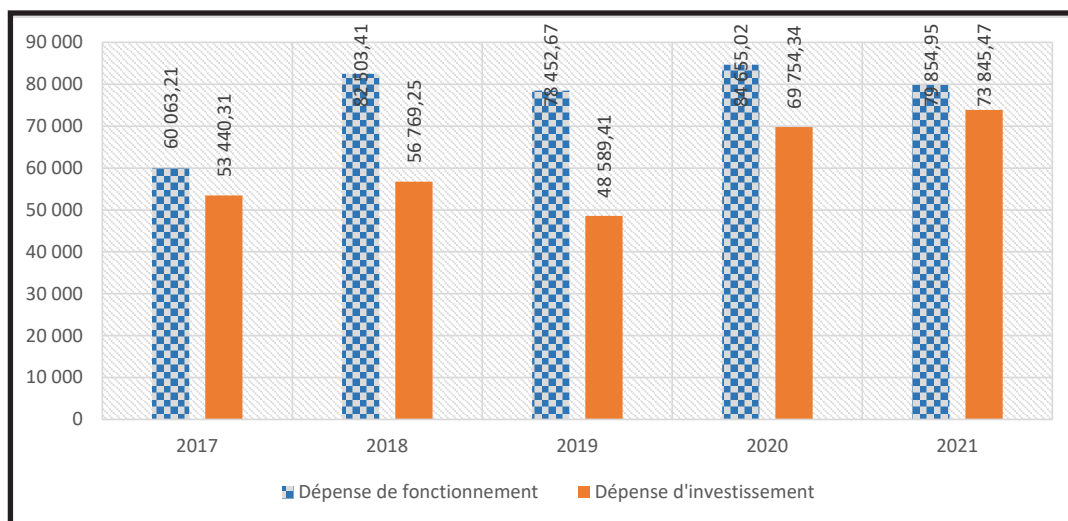


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

III.1.1 Analyse des dépenses par section

Au cours de la période sous revue, les dépenses de fonctionnement ont progressé en moyenne de 7,38% par an et celles d'investissement de 8,42%. Nonobstant le taux de progression le plus élevé des dépenses d'investissement, leurs volumes restent en deçà de celles dédiées au fonctionnement.

Graphique 22: Evolution comparée des dépenses des CT par section (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

III.1.2 Analyse des dépenses de fonctionnement

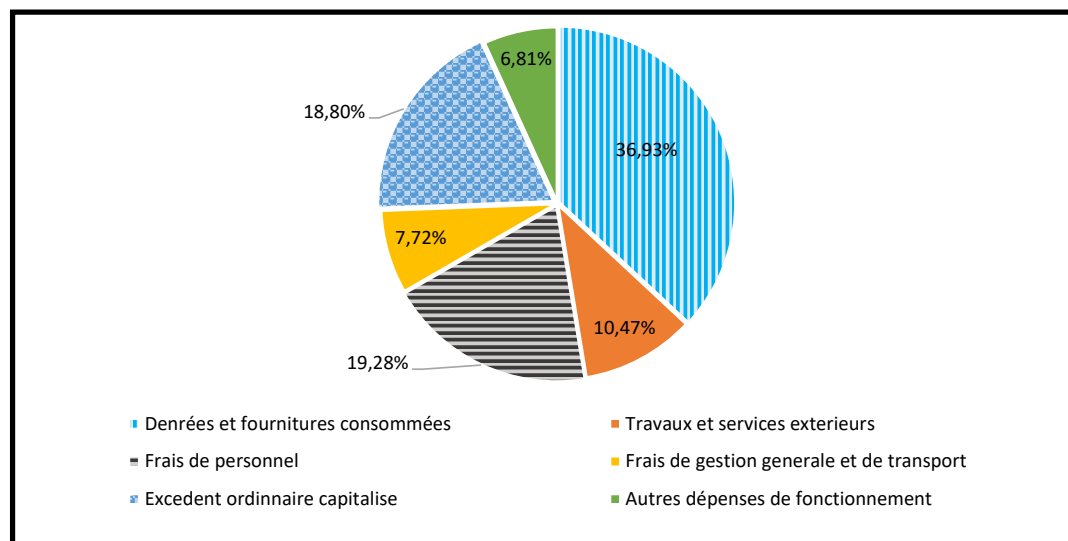
Durant la période sous revue, les dépenses de fonctionnement sont passées de 60 063,21 millions de FCFA en 2017 à 79 854,95 millions de FCFA en 2021 avec des baisses enregistrées en 2018 (-4,91%) et 2021 (-5,67%). La baisse en 2018 s'expliquerait par le non-transfert de la DGF et de la taxe sur les produits pétroliers. Celle de 2021 résulterait de la dissolution des conseils de collectivités le 1^{er} février 2022 qui a impacté le déroulement normal de la journée complémentaire.

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en douze catégories dont les principales, sur la période, sont les dépenses d'achats de fournitures et denrées (36,93%), les charges de personnel (19,28%), l'excédent ordinaire capitalisé (18,80%), les dépenses de travaux et services extérieurs (10,47%) ainsi que les frais de gestion générale et de transport (7,72%).

Les dépenses d'achats de fournitures et denrées, malgré une baisse relative en 2021 de 8,89% pour s'afficher à 28 822,80 millions de FCFA, ont globalement progressé de 7,04% en moyenne annuelle sur la période. Quant aux dépenses de personnel, elles ont connu une progression de 10,08% en moyenne annuelle pour se situer à 16 496,16 millions de FCFA en fin de période.

La baisse des dépenses de fonctionnement en 2021 est due essentiellement à celle des dépenses d'achats de fournitures et denrées (-8,89%) et à celle de l'excédent ordinaire capitalisé (-18,71%).

Graphique 23: Poids des grandes natures de dépenses de fonctionnement (EN %)

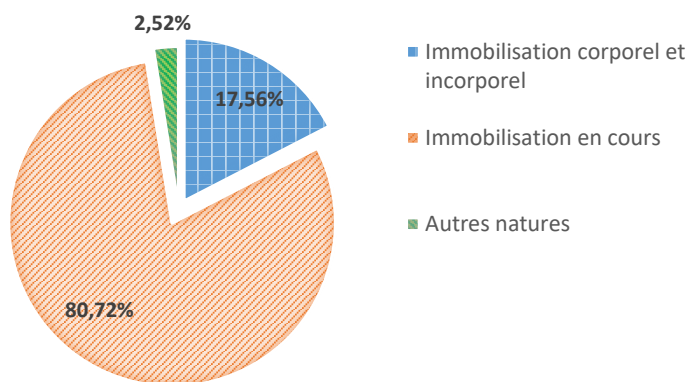


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

III.1.3 Analyse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont passées de 53 440,31 millions de FCFA en 2017 à 73 845,47 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 8,42% en moyenne annuelle. Constituées de huit (8) postes de dépenses, quatre (04) postes ont fait l'objet d'exécution au cours de la période sous revue. Les postes les plus représentatives sont constituées, en moyenne, de 80,32% de « immobilisations en cours » et 16,48% de « acquisitions de meubles et immeubles ». La rubrique « immobilisations en cours » a connu un taux moyen de croissance de 7,79% l'an pour atteindre le niveau de 58 841,00 millions de FCFA en fin de période.

Graphique 24 : Proportion des principales natures de dépenses d'investissement (EN %)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

En 2021, les dépenses d'investissement ont enregistré un accroissement de 5,87% comparativement à 2020, expliqué par la hausse de « immobilisations en cours » (+9,12%), les autres postes ayant décliné.

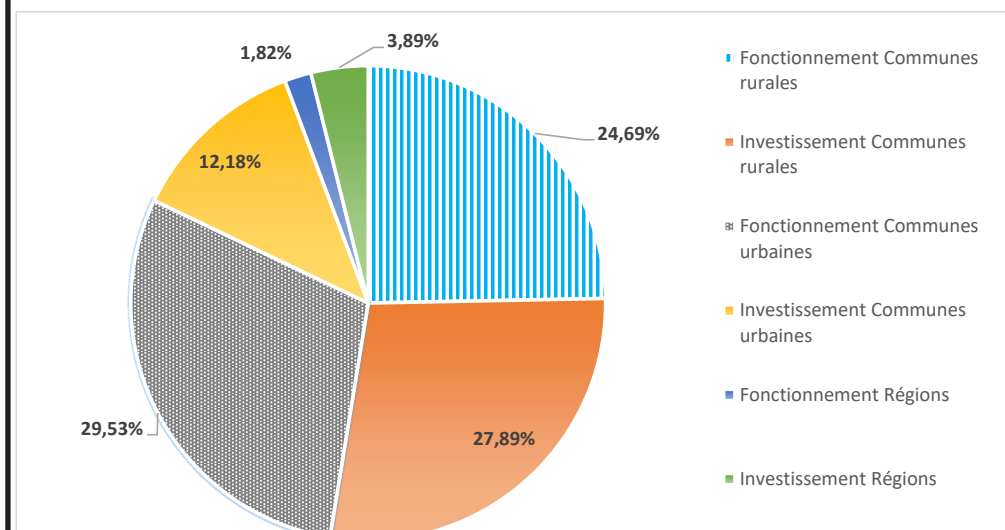
III.2 Analyse des dépenses suivant les types de collectivités

Sur la période sous revue, les communes rurales et les régions enregistrent des dépenses d'investissements plus importantes que leurs dépenses de fonctionnement tandis que les communes urbaines présentent des dépenses de fonctionnement qui surplombent leurs dépenses d'investissement. En effet, les dépenses d'investissement des communes rurales et des régions représentent respectivement 53,05% et 68,06% de la totalité de leurs dépenses. Cette capacité d'investissement proviendrait essentiellement du FMDL dont les ressources sont destinées au financement des investissements structurants à caractère social. Quant aux dépenses de fonctionnement des communes urbaines, elles représentent 70,80% des dépenses totales.

L'analyse des dépenses de fonctionnement par type de collectivités montre une prédominance de celles des communes urbaines (52,69%), suivies des communes rurales (44,06%).

En termes d'évolution sur la période, les dépenses d'investissement des régions ont le rythme de progression le plus élevé avec un taux de 20,12%, suivies de celles des communes urbaines avec un taux de 7,56%.

Graphique 25: Structures des dépenses selon la section et le type de Collectivités



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août 2022

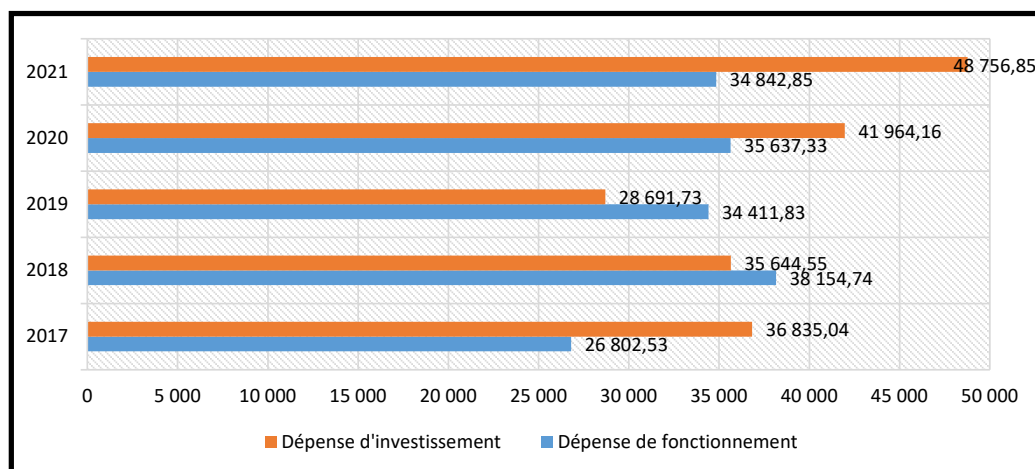
En 2021, les dépenses des CT ont connu une baisse de 0,46% due à celle des dépenses des communes urbaines (-13,52%) en dépit de l'augmentation des dépenses des communes rurales (+7,73) et des régions (+30,21%).

III.2.1 Analyse des dépenses des communes rurales

Les dépenses des communes rurales constituent en moyenne 52,58% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période sous revue. Elles sont composées de 46,95% de dépenses de fonctionnement et 53,05% de dépenses d'investissement. Au cours de la période, elles se sont orientées en hausse de 7,06%, en moyenne annuelle, pour atteindre 83 599,71 millions de FCFA en 2021, marquant toutefois un repli de 14,49% en 2019.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes rurales ont connu des taux de croissance, en moyenne annuelle, de 6,78% et 7,26% pour se situer respectivement à 34 842,85 millions de FCFA et 48 756,85 millions de FCFA en 2021.

Graphique 26: Evolutin des dépenses des communes rurales selon la natures (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Les dépenses de fonctionnement sont dominées par la rubrique « achats de denrées et fournitures » (46,71%), suivi de celles « excédent ordinaire capitalisé » (18,04%) et « dépenses de personnel » (13,13%). En moyenne annuelle, excepté le poste « excédent ordinaire capitalisé » qui a connu une baisse (-4,35%), les autres ont enregistré des hausses respectives de 6,03% et de 14,04% sur la période.

S'agissant des postes des dépenses d'investissement, les « immobilisations en cours », « immobilisations corporelles et incorporelles » et les « frais extraordinaires » représentent respectivement 81,39%, 16,09% et 2,31% des dépenses d'investissement. Excepté le poste « frais extraordinaires » qui a connu une régression de 2,11%, en moyenne annuelle, les « immobilisations en cours » et « immobilisations corporelles et incorporelles » ont enregistré des hausses de 6,32% et 13,72%, en moyenne annuelle sur la période.

III.2.2 Analyse des dépenses des communes urbaines

Les dépenses des communes urbaines constituent en moyenne 41,71% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période d'analyse. Elles sont composées de 70,80% de dépenses de fonctionnement et 29,20% de dépenses d'investissement.

Ces dépenses ont connu une progression, en moyenne annuelle, de 7,86% pour se situer à 59 147,29 millions de FCFA en 2021. Elles sont toutefois marquées par des baisses en 2019 (-

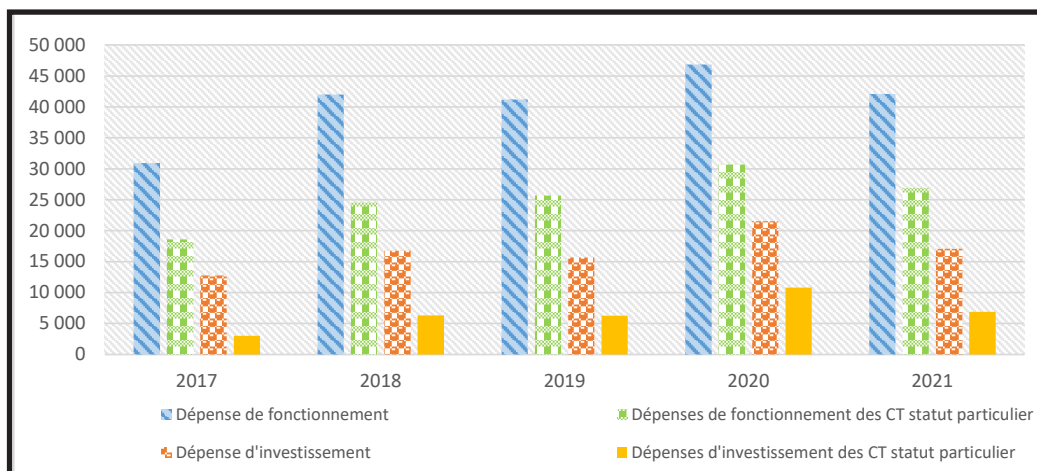
3,27%) et 2021 (-13,52%). La baisse en 2021 est expliquée par celle des dépenses de fonctionnement (-10,20%) et par celle des investissements (-20,75%).

Les dépenses de fonctionnement des communes urbaines ont connu une hausse de 7,99% en moyenne annuelle, passant de 30 942,53 millions de FCFA en 2017 à 42 082,31 millions de FCFA en 2021, avec toutefois des baisses en 2019 (-1,90%) et en 2021 (-10,20%). Elles sont dominées par le poste « achats de denrées et fournitures » (30,11%), suivi de ceux « frais de personnel » (24,61%) et « excédent ordinaire capitalisé » (18,88%). Sur la période, ces dépenses ont connu des progressions, en moyenne annuelle, respectivement de 8,46%, de 8,45% et de 14,30%. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier représentent 32,79% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des CT et 62,23% de celles des communes urbaines.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont globalement augmenté au taux moyen annuel de 7,56% sur la période pour atteindre 17 064,98 millions de FCFA en 2021. Elles connaissent également des baisses en 2019 (-6,69%) et 2021 (-20,75%). Seules les rubriques « immobilisations en cours », « immobilisations corporelles et incorporelles » et « frais extraordinaires » ont été exécutées sur la période. Elles représentent respectivement 78,94%, 16,78% et 4,18% des dépenses d'investissement. Ces postes de dépenses se sont accrues aux taux moyens annuels respectifs de 7,55%, de 6,74% et de 12,59% sur la période.

Les dépenses d'investissement des communes à statut particulier représentent 11,00% de l'ensemble des dépenses d'investissement des CT et 39,71% de celles des communes urbaines.

Graphique 27 : Evolution de dépenses des communes urbaines selon la section (en millions de FCFA)

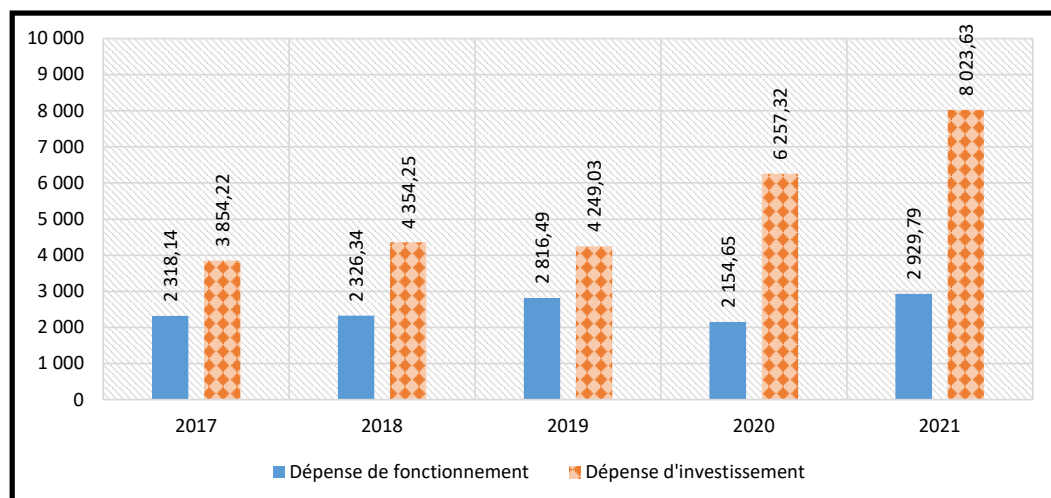


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

III.2.3 Analyse des dépenses des régions

Les dépenses des régions constituent en moyenne 5,71% de l'ensemble des dépenses des collectivités de la période sous revue. Elles se structurent en 31,94% de dépenses de fonctionnement et 68,06% de dépenses d'investissement.

Graphique 28: Evolution des dépenses des régions par section (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Les dépenses de fonctionnement des régions ont connu une progression de 6,03% en moyenne annuelle, passant de 2 318,14 millions de FCFA en 2017 à 2 929,79 millions de FCFA en 2021. Les postes « excédent ordinaire capitalisé » avec une part de 27,73%, « frais de gestion générale et de transport » avec une proportion de 17,66% et « frais de personnel » avec un poids de 16,15%, constituent les postes dominants des dépenses de fonctionnement de la période. Les progressions moyennes annuelles des mêmes natures de dépenses sur la période sont respectivement de 0,43%, de 12,42% et de 13,10%.

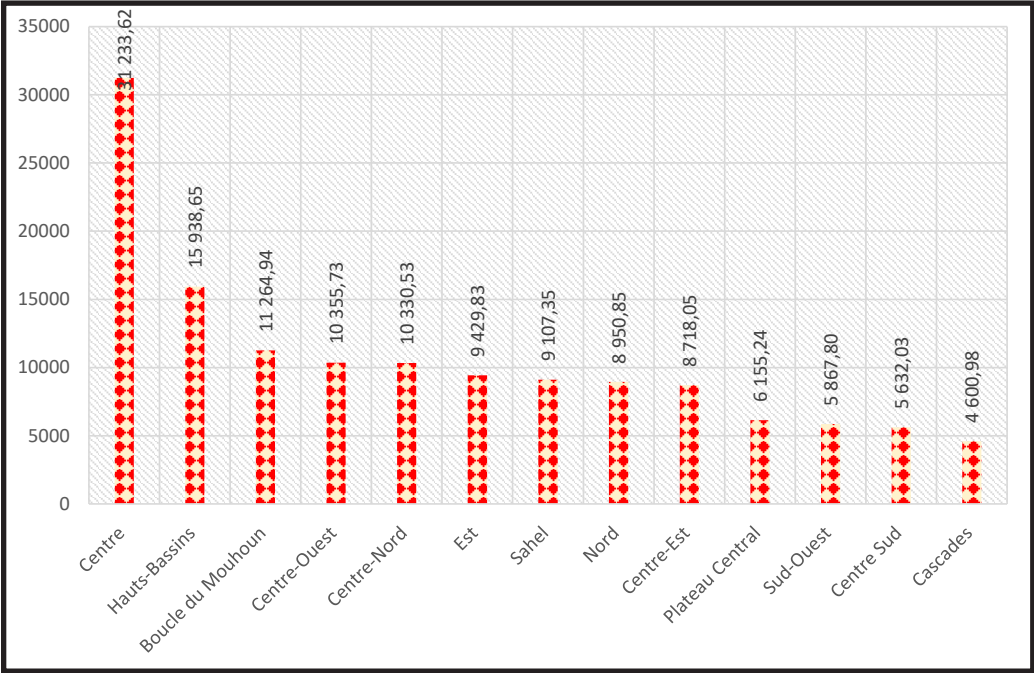
Les dépenses d'investissement des régions ont enregistré un taux de croissance moyen annuel de 20,12% sur la période pour atteindre 8 023,63 millions de FCFA en 2021. Essentiellement, ce sont les rubriques « immobilisations en cours », « immobilisations corporelles et incorporelles » et « frais extraordinaires » qui ont été mouvementées. Ces natures de dépenses représentent respectivement 76,99%, 18,38% et 4,51% des dépenses d'investissement et ont connu des taux de progression moyens annuels de 21,08%, de 15,16% et de 23,36%.

III.3. Analyse des dépenses des CT au niveau des régions administratives

Une analyse des dépenses suivant les régions administratives fait ressortir une prépondérance des dépenses des collectivités des Régions qui abritent les communes à statut particulier. En effet, tandis que les collectivités des régions du Centre (R-C) et des Hauts-Bassins (R-HB) affichent des proportions moyennes respectives de 22,70% et 11,58%, les régions du Centre Sud et des Cascades présentent des proportions moyennes respectives de 4,09% et 3,34% sur la période. A titre illustratif, les régions du Centre et des Hauts-Bassins, avec des dépenses respectives de 34 902,05 millions de FCFA (22,71%) et de 17 680,72 millions de FCFA (11,50%), ont les niveaux les plus élevés en 2021.

En termes de progression, la région administrative de l'Est vient en premier avec un taux de progression de 15,29%, suivi de la région du centre avec 12,82%.

Graphique 29 : Niveau moyen annuel des dépenses de collectivités territoriales par région administrative (en millions de FCFA)



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Chapitre
04

**TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) fait apparaître de façon homogène les transactions relatives à l'exécution des flux financiers. Ces transactions sont regroupées à travers des agrégats en vue d'appréhender leur impact sur les autres sous-secteurs de l'économie. La classification de ces agrégats (recettes, charges, acquisitions et cessions d'actifs non financiers et financiers, augmentations et diminutions de passifs) permet d'établir des soldes dans les conditions définies par le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Cette analyse est articulée autour de quatre points : Recettes, Dépenses, Transactions sur actifs financiers et passifs ainsi que les soldes caractéristiques du TOFE.

IV.1 Recettes

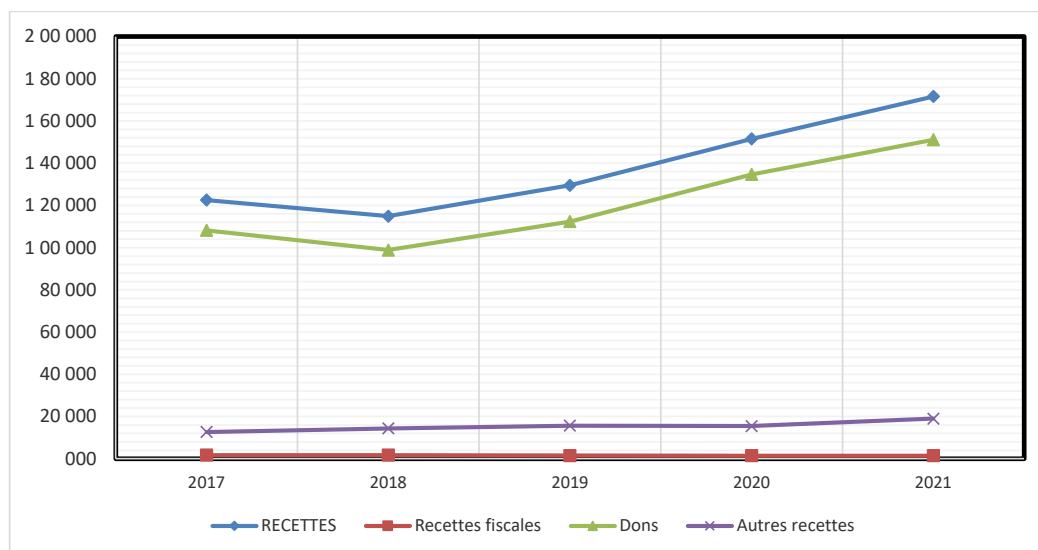
Il s'agit d'analyser les recettes par nature, par type de collectivités territoriales et par région administrative.

IV.1.1 Recettes par nature

Conformément à la nomenclature du TOFE selon le Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2014 (MSFP-2014), les recettes sont regroupées en recettes fiscales, cotisations sociales, dons et autres recettes.

Au niveau des Collectivités Territoriales (CT), trois natures de recettes sont recouvrées à savoir les recettes fiscales, les dons et les autres recettes. Les cotisations sociales relèvent du domaine des Organismes de Protection Sociale (OPS).

Graphique 30 : Evolution des recettes par nature (en millions de FCFA)



Source : DSOFE/construit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

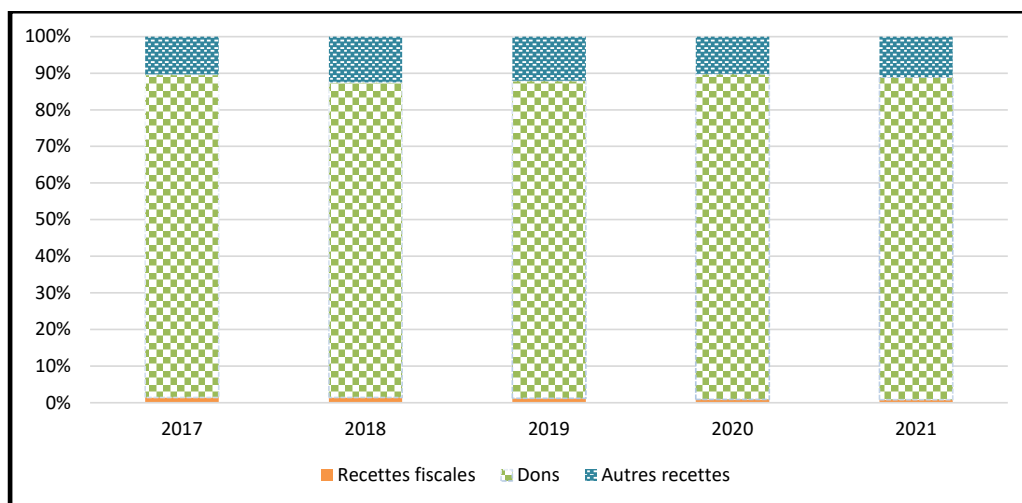
De 2017 à 2021, les recettes des collectivités territoriales ont une tendance haussière et sont influencées par les dons reçus des autres administrations publiques. En effet, les recettes sont passées de 1 225 596,33 millions de FCFA en 2017 à 1 716 020,06 millions de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 8,78%. Par rapport à 2020, elles ont augmenté de 13,24% en 2021.

Les dons se sont accrus de 8,72% en moyenne annuelle et s'affichent à 1 513 602 millions de FCFA en 2021. Par rapport à 2020, ils ont progressé de 12,21% en 2021.

Concernant les recettes fiscales, elles ont connu une baisse de 4,33% en moyenne par an. Par rapport à 2020, les recettes fiscales ont progressé de 2,22% en 2021.

Quant aux autres recettes, elles ont progressé de 10,73% en moyenne par an et se situent à 19 017,71 millions de FCFA en 2021.

Graphique 31 : Evolution de la structures des recettes par nature (EN %)



Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

En termes de structure, les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons reçus des autres administrations publiques. En moyenne, ils représentent 87,60% des recettes par an et sont constitués de dons courants et en capital.

Les dons courants intègrent les impôts et taxes ne faisant pas l'objet de délibération du conseil des CT, les contributions directes du budget de l'Etat (ressources liées aux compétences transférées pour le fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, etc.) et la Taxe de jouissance, en application du principe d'attribution des recettes conformément au MSFP 2014. En effet, ce principe stipule que l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Les dons courants représentent 57,08% des dons reçus par les CT sur la période.

Les dons en capital sont constitués principalement des dotations d'investissements dans le cadre des transferts de ressources aux CT (ressources liées aux compétences transférées pour l'investissement, dotation globale d'équipement, etc.) et des subventions d'équipements externes (Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales, Programme National de Développement Rural Productif, Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales, Fonds minier, etc.).

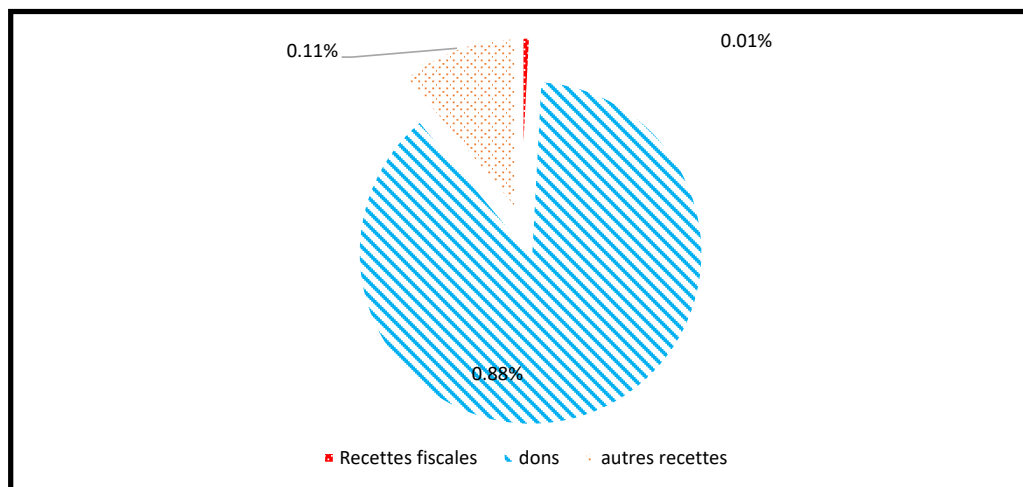
S'agissant des recettes fiscales, elles sont composées essentiellement des taxes sur le spectacle, le cinéma, la publicité, les jeux et des autres impôts et taxes et représentent 1,17% des recettes

en moyenne par an. En 2021, elles représentent 0,84% des recettes. Cette faible proportion des recettes fiscales est liée entre autres à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'incivisme fiscal et à la non-appropriation des enjeux de la décentralisation par les populations.

Quant aux « autres recettes », elles représentent en moyenne 11,24% des recettes par an.

En 2021, en termes de composition, les recettes sont constituées de 88,07% de dons.

Graphique 32 : Structure des recettes par nature en 2021 (EN %)



Source : DSOFE/Construit à partir du TOF-CT de 2021, août 2022

IV.1.2 .Recettes par type de collectivités Territoriales

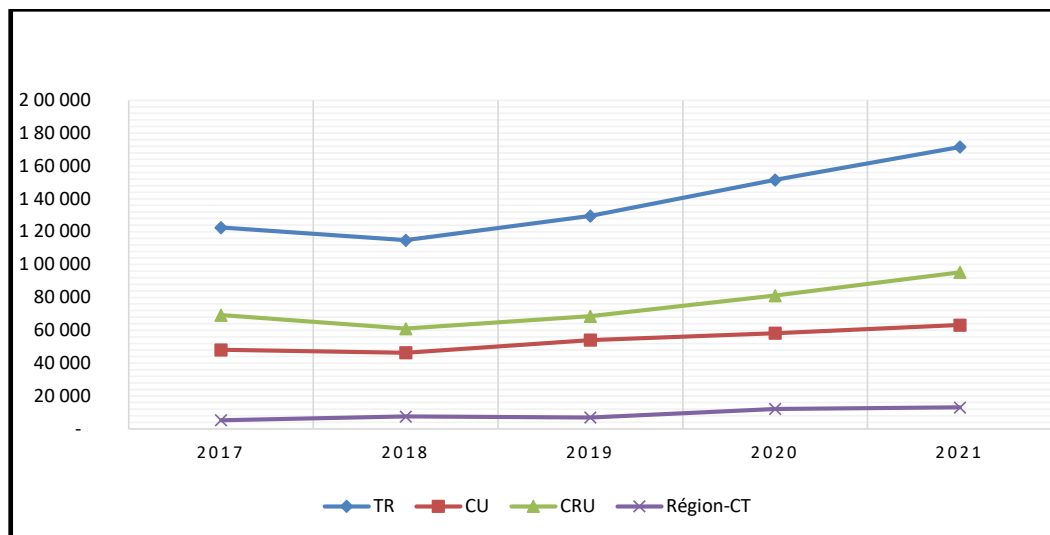
Par type de CT (Communes Urbaines, Communes Rurales, Régions-CT), les recettes ont une tendance haussière sur l'ensemble de la période.

Pour ce qui concerne les recettes des communes rurales (CRU), elles sont passées de 69 214,27 millions de FCFA en 2017 à 95 261,28 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 8,31% en moyenne par an. En 2021, les recettes des communes rurales ont augmenté de 17,38% par rapport à 2020.

Pour les recettes des communes urbaines (CU), elles sont passées de 48 079,43 millions de FCFA en 2017 à 63 240,23 millions de FCFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 7,09%. En 2021, les recettes des communes urbaines ont augmenté de 8,53% par rapport à 2020.

Les recettes des régions-CT quant à elles, se sont accrues en moyenne de 25,59% par an passant de 5 265,93 millions de FCFA en 2017 à 13 100,56 millions de FCFA en 2021. Par rapport à 2020, elles ont enregistré une hausse de 8,14%.

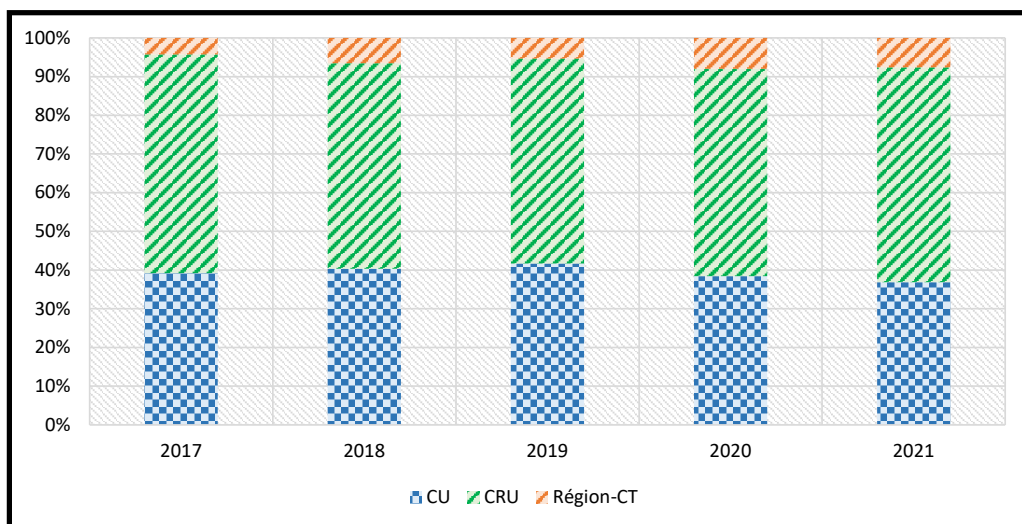
Graphique 33: Evolution des principales natures de recettes par type de CT (en millions de FCFA)



Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

En termes de composition, les recettes des CT sont dominées par celles des communes rurales. Elles représentent en moyenne 54,32% des recettes annuelles. Ceci s'explique par un effet de nombre. En effet, les communes rurales représentent plus de 80% de l'ensemble des collectivités territoriales. En 2021, la part des recettes des communes rurales se situe à 55,51% de l'ensemble des recettes des CT contre 36,85% pour les communes urbaines et 7,63% pour les régions-CT.

Graphique 34 : Evolution de la structures des recettes par type de collectivités territoriales (en %)

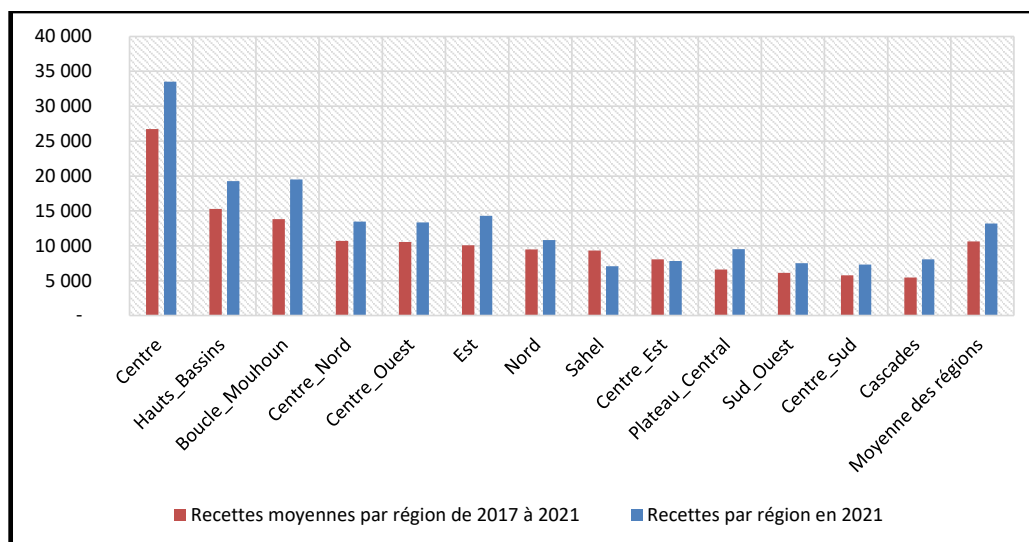


Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.1.3 Recettes par région administrative

Les régions recouvrent en moyenne 138 023,39 millions de FCFA par an sur la période 2017-2021. En termes de capacité de mobilisation des recettes, les régions abritant les communes à statut particulier à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins sont respectivement première avec un niveau moyen de recettes annuelles de 26 738,23 millions de FCFA et deuxième (15 285,06 millions de FCFA en moyenne par an) sur l'ensemble de la période. En 2021, ces deux régions mobilisent ensemble 30,76% des recettes des collectivités territoriales tandis que les régions du Centre-Sud et du Sahel enregistrent les plus faibles niveaux de recette (8,39% des recettes).

GRAPHIQUE 35 : Recettes des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

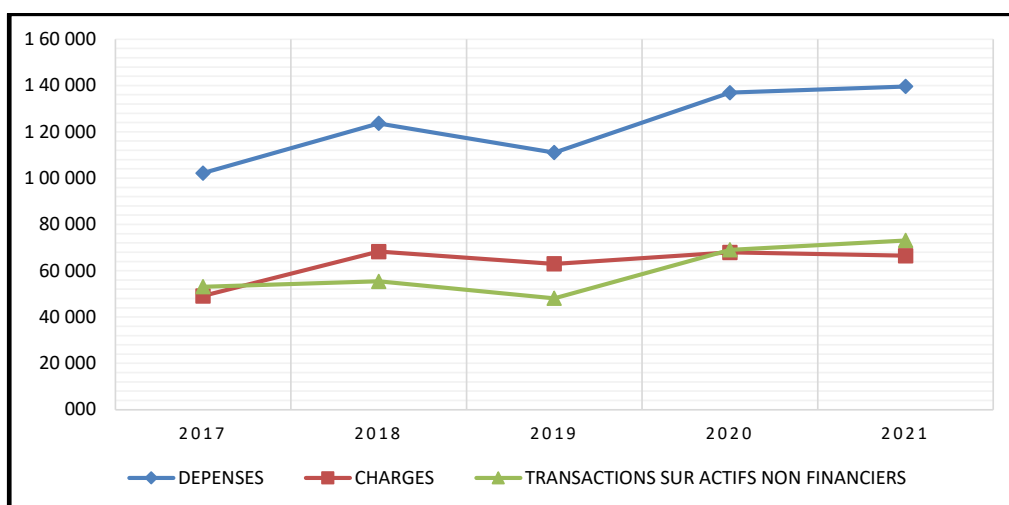
IV.2 Dépenses

Il s'agit d'analyser les dépenses par nature, par type de collectivités territoriales et par région administrative.

IV.2.1 Dépenses par nature

Les dépenses, constituées des charges et des transactions sur actifs non financiers, sont passées de 102 189,57 millions de FCFA en 2017 à 139 585,19 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement moyen de 8,11% par an.

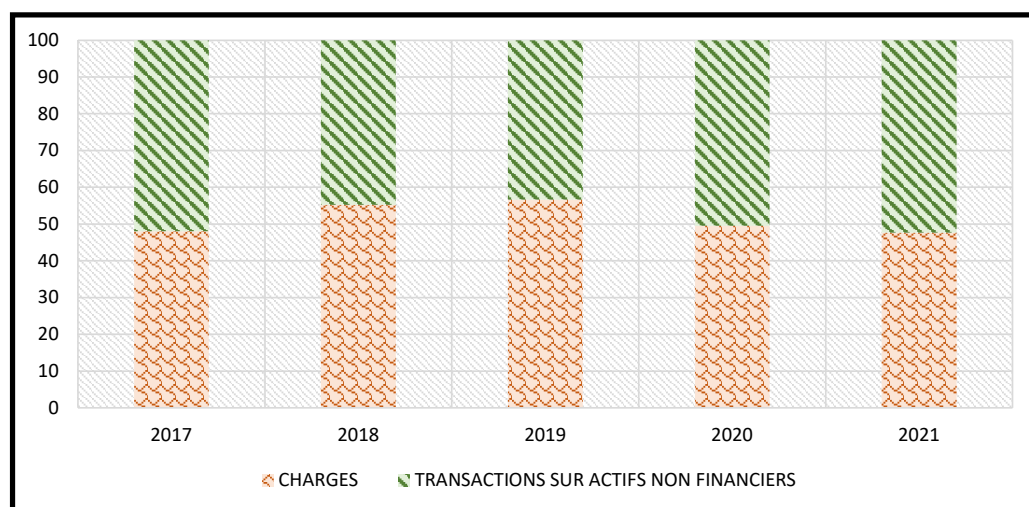
Graphique 36: Evolution des dépenses par nature des CT (en millions de FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

Les dépenses sont dominées sur l'ensemble de la période par les charges avec une proportion moyenne annuelle de 51,43%.

Graphique 37 : Structure des dépenses des CT en pourcentage



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

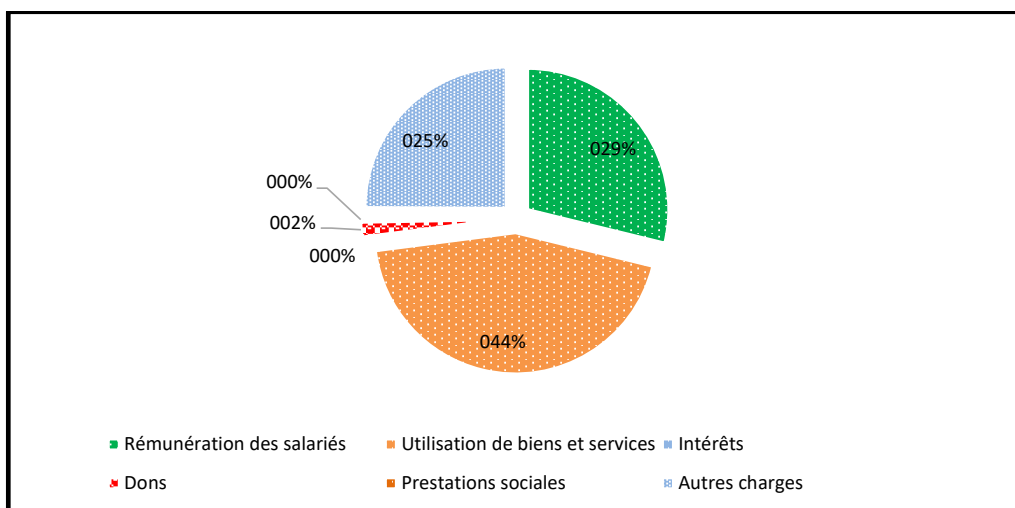
IV.2.1.1 Charges

Conformément au MSFP 2014, les charges sont composées de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services, de la consommation de capital fixe⁸, des intérêts de la dette, des dons, des prestations sociales et des autres charges.

Les charges connaissent une évolution erratique avec un niveau minimal de 49 105,77 millions de FCFA en 2017 et un maximum de 68 250,21 millions de FCFA en 2018. En 2021, elles ont atteint un montant de 66 491,40 millions de FCFA.

En termes de structure, les charges sont dominées sur l'ensemble de la période par l'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les autres charges qui représentent respectivement 44,62%, 27,40% et 25,63% en moyenne par an. En 2021, celles-ci sont essentiellement composées de l'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les autres charges avec respectivement une proportion de 44,15%, 28,81% et 24,92%. Le graphique ci-dessous présente la composition des charges en 2021.

Graphique 38 : Structure des charges des CT en 2021 (EN %)



Source : DSOFE/constitué à partir du TOF-CT de 2021, août 2022

IV.2.1.2 Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissements). Conformément au MSFP 2014, elles sont subdivisées en actifs fixes, en stocks, en objets de valeur et en actifs non produits. Il faut noter que dans la pratique, les CT n'enregistrent pas de stocks et d'objets de valeur dans leurs états financiers.

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) sont passées de 53 083,80 millions de FCFA en 2017 à 73 093,79 millions de FCFA en 2021 avec une progression moyenne de 8,33% par an. En 2021, elles accroissent de 5,85% par rapport à 2020.

Sur l'ensemble de la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont dominées à 99,82% en moyenne annuelle par les acquisitions d'actifs fixes.

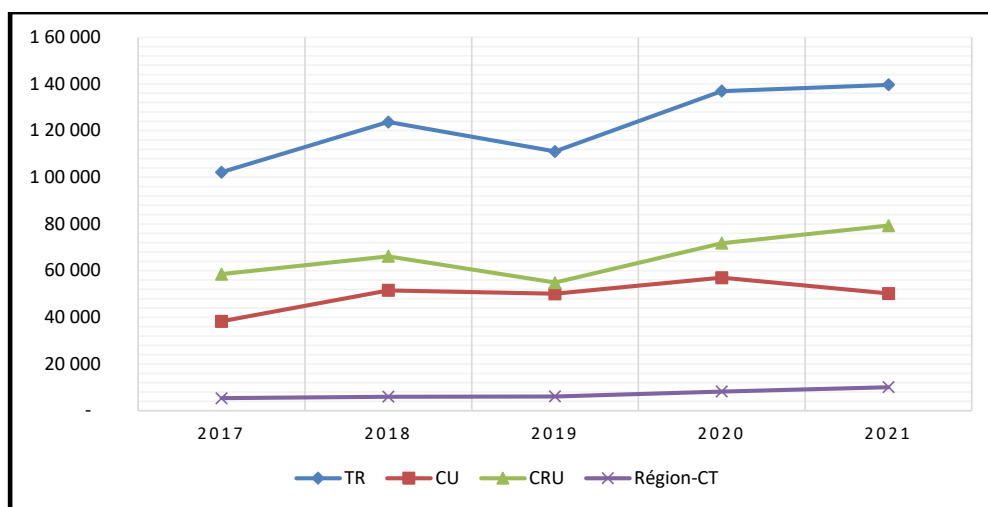
IV.2.2 Dépenses par type de collectivités territoriales

Par type de collectivités territoriales, les dépenses sont dominées par celles des communes rurales qui passent de 58 517,18 millions de FCFA en 2017 à 79 298,65 millions de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,89 %.

Concernant les dépenses des communes urbaines, elles ont progressé en moyenne de 6,99% par an passant de 38 302,24 millions de FCFA en 2017 à 50 183,09 millions de FCFA en 2021.

Quant aux dépenses des régions-CT, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 17,12% passant de 5 370,15 millions de FCFA en 2017 à 10 103,44 millions de FCFA en 2021.

Graphique 39 Dépenses par type de collectivités (en millions de FCFA)



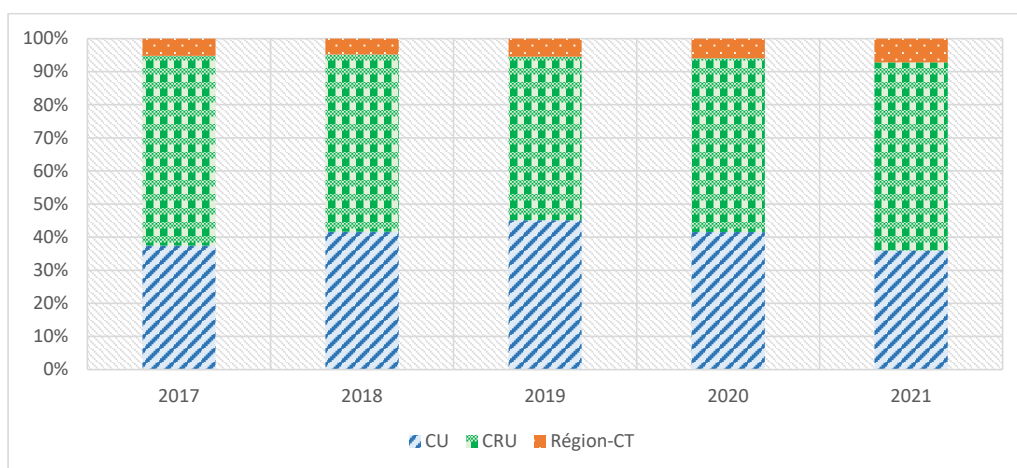
Source : DSOFE/constituit à partir du TOF-CT de 2021, août 2022

En termes de structure, les dépenses des communes rurales représentent 53,87% en moyenne des dépenses des CT par an contre 40,37% pour les communes urbaines et 5,76% pour les régions-CT.

En 2021, la proportion des dépenses des communes rurales dans les dépenses totales des CT est de 56,81% contre 35,95% pour les communes urbaines et 7,24% pour les régions-CT.

Le graphique ci-après retrace la structure des dépenses par type de CT en pourcentage de 2017 à 2021.

Graphique 40: Structure des dépenses par type de collectivités (EN %)



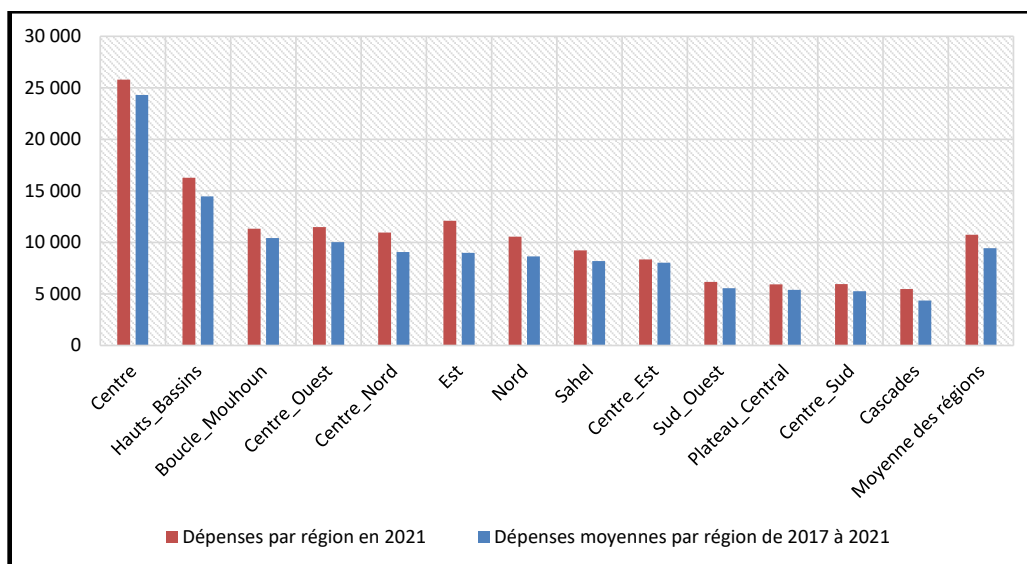
Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.2.3 Dépenses par région administrative

Les régions dépensent en moyenne 105 964,78 millions de FCFA par an.

Les régions abritant les communes à statut particulier à savoir celles du Centre et des Hauts Bassins sont respectivement première avec une dépense moyenne annuelle de 21 830,64 millions de F FCA et deuxième avec en moyenne 12 694,21 millions de FCFA par an sur l'ensemble de la période. En 2021, ces deux régions cumulent ensemble 32,59% des dépenses des collectivités territoriales tandis que la région des Cascades enregistre la plus faible proportion de dépenses (3,37 % des dépenses).

Graphique 41 : Dépenses des collectivités par région administrative (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.3 Transactions sur actifs financiers et passifs

Les transactions sur actifs financiers et passifs comprennent les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs, classées selon le critère de résidence (intérieur ou extérieur).

A l'exception de 2018, les acquisitions nettes d'actifs financiers sont restées positives sur toute la période. Cela signifie que les acquisitions d'actifs financiers sont plus importantes que leurs

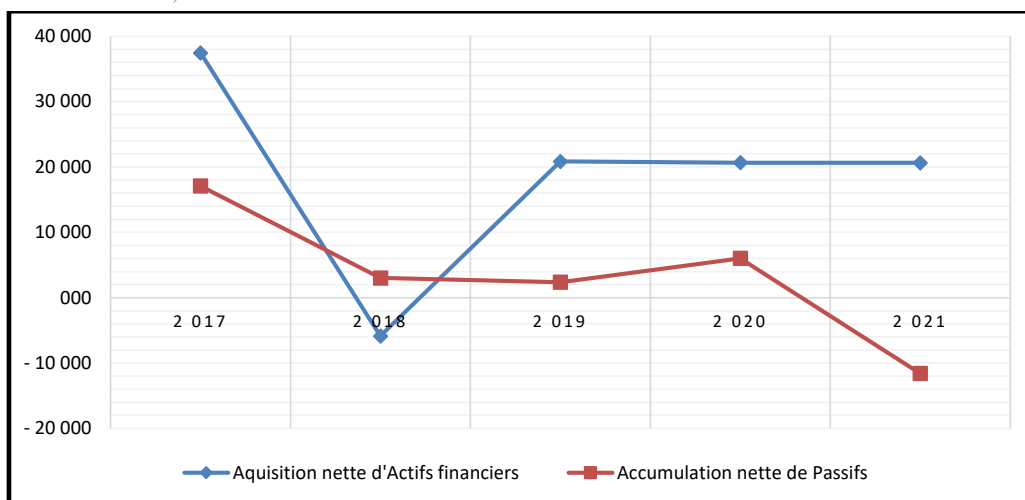
cessions. Les instruments qui composent ces actifs financiers sont essentiellement les numéraire et dépôts ainsi que les autres comptes à recevoir.

Le niveau de 2018 (-5 863,09 millions de FCFA) s'explique par une diminution importante de numéraires et dépôts (-8 420,67 millions de FCFA). En effet, les CT ont reçu une double dotation de la part de l'Etat en 2017 qui n'a pas été utilisée au cours de l'année. Ces ressources ont constitué des actifs financiers en termes de numéraire et dépôts qui ont été utilisées en 2018.

En 2021, les acquisitions nettes d'actifs financiers se chiffrent à 20 636,03 millions de FCFA contre 20 641,31 millions de FCFA en 2020.

L'accumulation nette de passifs est restée positive sur toute la période sauf en 2021 traduisant une augmentation des passifs plus importante que leur diminution. Le niveau de 2021 (-11 581,29 millions de FCFA) est principalement expliqué par une diminution des autres comptes à payer.

Graphique 42: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en millions de FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.3.1 Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité

Les communes urbaines enregistrent une acquisition nette d'actifs financiers de 5 374,96 millions de FCFA en moyenne par an contre 10 979,59 millions de FCFA pour les communes rurales et 2 387,86 millions de FCFA pour les régions-CT. Cependant en 2018, les communes

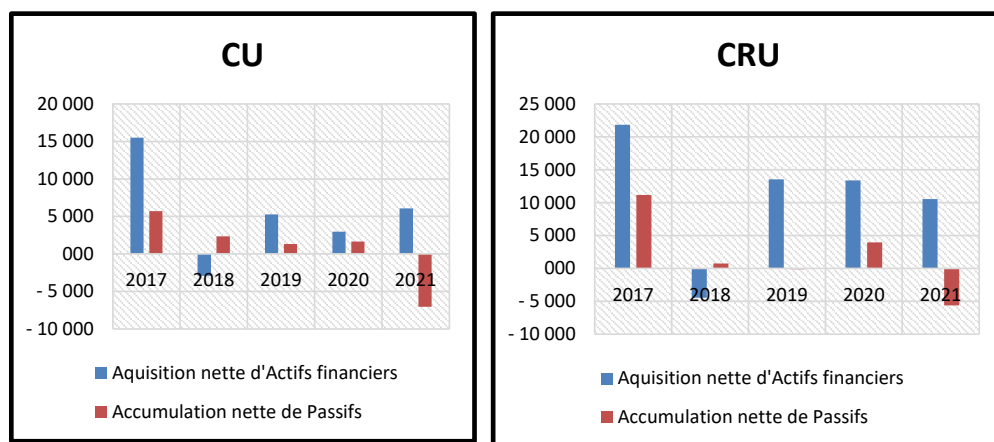
urbaines et des communes rurales enregistrent des cessions nettes d'actifs financiers respectives de 2 915,16 millions de FCFA et 4 429,86 millions de FCFA.

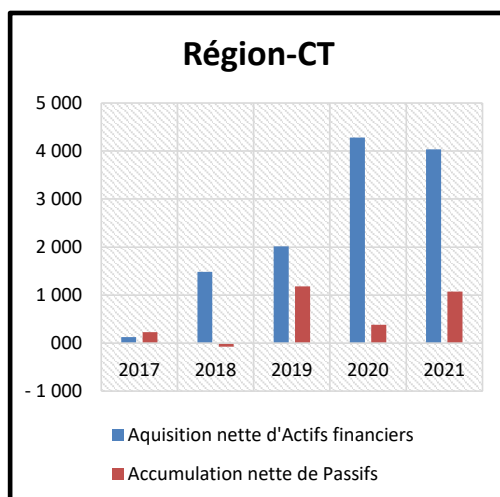
En 2021, les communes urbaines affichent un montant d'acquisitions nettes d'actifs financiers de 6 053,81 millions de FCFA contre 10 545,45 millions de FCFA pour les communes rurales et 4 036,77 millions de FCFA pour les régions-CT.

Sur la période sous revue, les communes urbaines affichent un niveau moyen annuel d'accumulation nette de passifs de 796,28 millions de FCFA contre 2 037,15 millions de FCFA pour les communes rurales et 557,10 millions de FCFA pour les régions-CT. Toutefois, en 2018 les régions-CT affichent une diminution de passifs de 73,28 millions de FCFA. Les communes rurales présentent une diminution de passifs de 121,71 millions de FCFA en 2019.

En 2021, les communes urbaines et les communes rurales connaissent respectivement une baisse de 7 058,34 millions de FCFA et de 5 592,61 millions de FCFA de leurs passifs.

Graphique 43: Transactions sur actifs financiers et passifs par type de collectivité (EN MILLIONS DE FCFA)





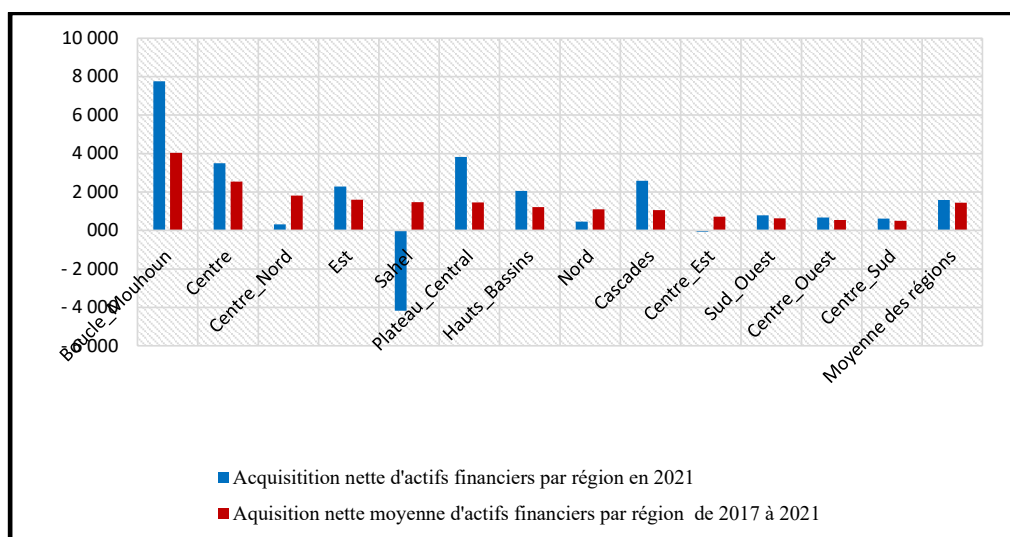
Source : DSOFE/construit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.3.2 Transactions sur actifs financiers et passifs par région administrative

En termes d'acquisition nette d'actifs financiers, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 4 036,60 millions de FCFA et 2 546,69 millions de FCFA. Les régions du Centre-Ouest et du Centre-Sud enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement 554,14 millions de FCFA et 507,13 millions de FCFA.

En 2021, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central sont les premières en termes d'acquisition nette d'actifs financiers avec des montants respectifs de 7 755,28 millions de FCFA et 3 824,17 millions de FCFA. Par contre, les régions du Sahel et du Centre-Est enregistrent des cessions d'actifs financiers plus importantes que les acquisitions.

Graphique 44: Acquisition nettes des actifs financiers des collectivités par région administrative (en millions de FCFA)



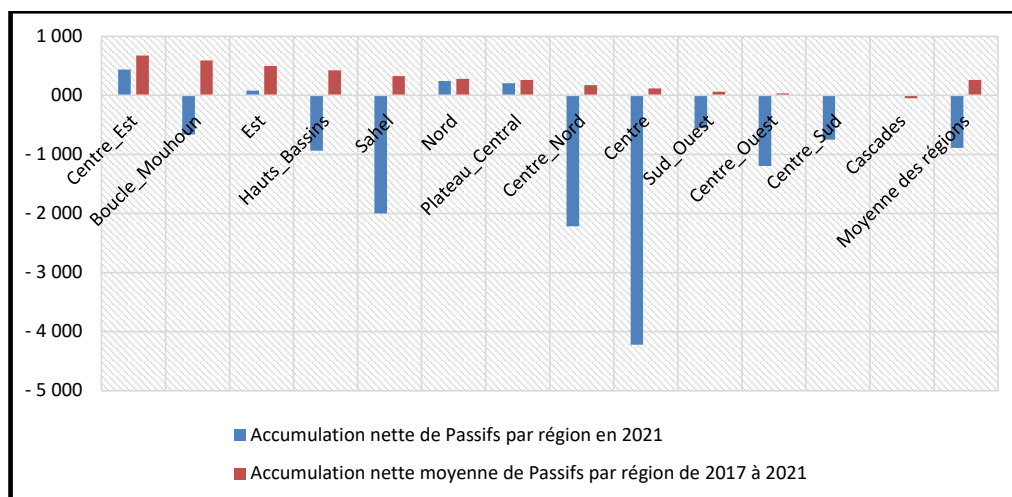
Source : DSOFE/construct à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

En termes d'accumulation nette de passifs, les régions du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés sur la période avec respectivement 675,72 millions de FCFA et 588,89 millions de FCFA. La région des Cascades enregistre en moyenne une diminution de passifs d'un montant de 49,11 millions de FCFA.

En 2021, la majorité des régions enregistrent une diminution de passifs exceptées les régions du Centre-Est, de l'Est, du Nord et du Plateau. Cette situation pourrait être expliquée soit, par le fait que le budget des collectivités a été voté plus tôt que les années antérieures, ou par une accélération dans l'exécution du budget.

-

Graphique 45 : Accumulation nettes de passif financiers des collectivités par région administrative (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/construit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.4 Soldes caractéristiques du TOFE

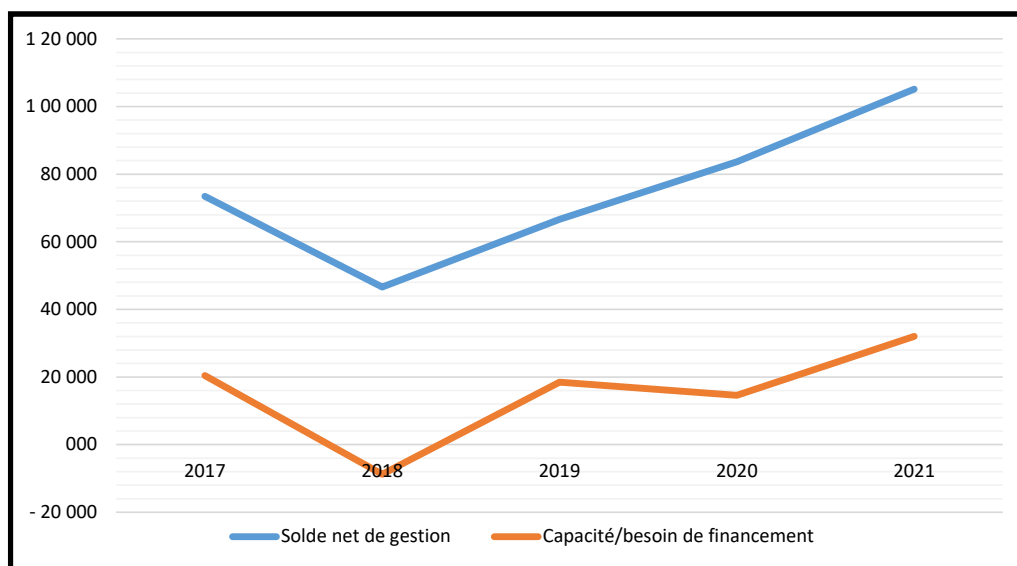
Le solde net de gestion des opérations financières qui correspond à la différence entre les recettes et les charges reflète la variation de la valeur nette issue des transactions. Il s'agit d'une mesure de la viabilité avant la prise en compte de l'investissement net. Il est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 73 453,86 millions de FCFA en 2017 à 105 110,66 millions de FCFA en 2021, soit un niveau moyen annuel de 75 088,90 millions de FCFA. Cette situation indique que globalement les recettes des collectivités suffisent à couvrir l'ensemble de leurs charges.

La capacité ou le besoin de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des CT aux autres sous-secteurs de l'économie intérieure. Il peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier des activités des CT sur le reste des autres sous-secteurs de l'administration publique et des autres secteurs de l'économie.

Les collectivités territoriales enregistrent un niveau moyen annuel de 15 341,41 millions de FCFA en termes de capacité de financement sur la période sauf en 2018 où elles présentent un besoin de financement de 8 780,79 millions de FCFA.

Le besoin de financement de 2018 s'explique par le fait que les ressources liées aux compétences transférées dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire de 2016 et 2017 ont été enregistrées en 2017 tandis que l'essentiel des dépenses a été exécuté en 2018.

Graphique 46: Evolution des soldes des TOF-CT



Source : DSOFE/construit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

IV.4.1 Soldes caractéristiques par type de collectivité

Les communes rurales enregistrent un solde net de gestion de 46 860,04 millions de FCFA en moyenne par an contre 21 124,11 millions de FCFA pour les communes urbaines et 7 104,75 millions de FCFA pour les régions-CT.

En 2021, les communes rurales, les communes urbaines et les régions-CT affichent respectivement des niveaux de solde net de gestion de 64 296,98 millions de FCFA, de 29 932,24 millions de FCFA et de 10 881,45 millions de FCFA.

Sur la période 2017 à 2021, les communes urbaines affichent une capacité de financement moyenne de 4 567,79 millions de FCFA contre 8 936,86 millions de FCFA pour les communes rurales et 1 836,77 millions de FCFA pour les régions-CT.

Toutefois, les communes urbaines et les communes rurales affichent respectivement un besoin de financement de 5 251,90 millions de FCFA et 5 084,09 millions de FCFA en 2018.

Pour les régions-CT, ce besoin de financement est constaté en 2017 avec un montant de 104,21 millions de FCFA.

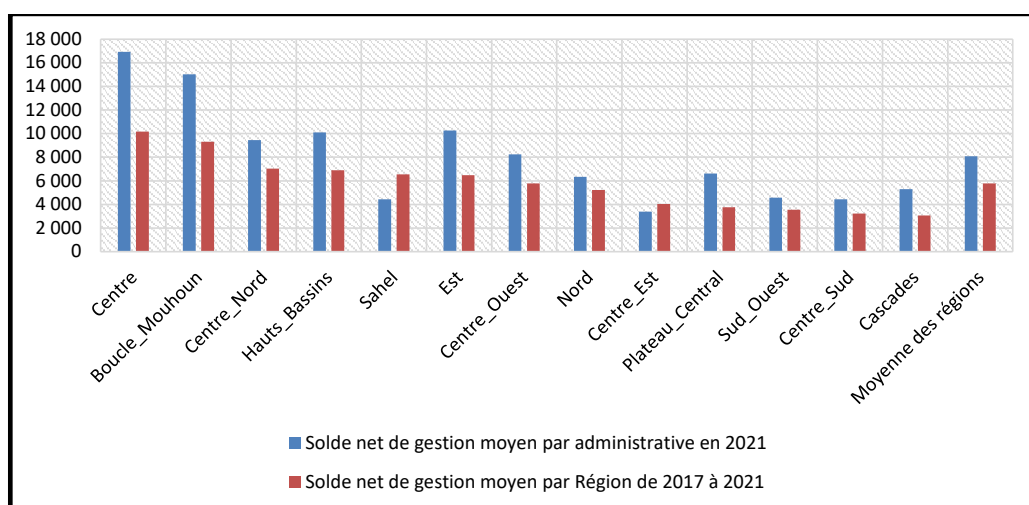
IV.4.2 Soldes caractéristiques par région administrative

Les régions du Centre et de la Boucle du Mouhoun présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés en termes de solde net de gestion sur la période avec respectivement 10167,89

millions de FCFA et 9318,92 millions de FCFA. Les régions du Centre-Sud et des Cascades enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec respectivement un montant de 2 169,66 millions de FCFA et 2 318,49 millions de FCFA.

En 2021, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre restent les premières en termes solde net de gestion avec des montants respectifs de 15 025,42 millions de FCFA et 1 6918,10 millions de FCFA. Les régions du Centre-Est et du Sahel enregistrent les soldes nets de gestion les moins importants en 2021 avec respectivement 3 397,61 millions de FCFA et 4 438,11 millions de FCFA.

Graphique 47: Soldes net de gestion par région administrative (EN MILLIONS DE FCFA)

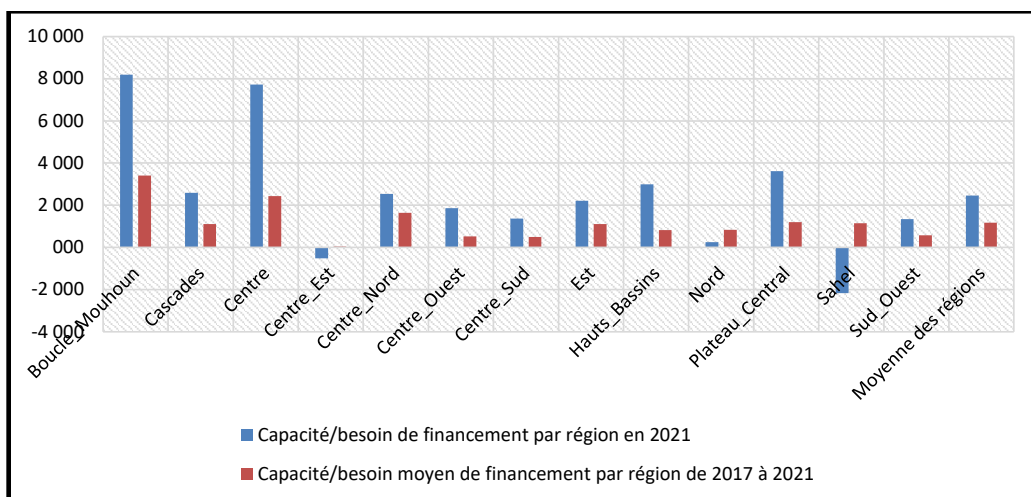


Source : DSOFE/constituit à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre présentent les niveaux moyens annuels les plus élevés en termes de capacité de financement sur la période avec respectivement 3 407,65 millions de FCFA et 2 430,35 millions de FCFA. Les régions du Centre-Est et du Centre-Sud enregistrent les niveaux moyens les plus faibles avec des montants respectifs de 47,69 millions de FCFA et de 503,79 millions de FCFA.

En 2021, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre sont les premières en termes de capacité de financement avec des montants respectifs de 8 189,65 millions de FCFA et 7 718,55 millions de FCFA. Les régions du Centre-Est et du Sahel enregistrent des besoins de financement respectifs de 509,39 millions de FCFA et de 2 169,78 millions de FCFA.

Graphique 48 : Capacité/besoin de financement des collectivités par région administrative (EN MILLIONS DE FCFA)



Source : DSOFE/constitue à partir des TOF-CT de 2017 à 2021, août 2022

Chapitre
05

**COMPTE DE PATRIMOINE
ET INDICATEURS BUDGETAIRES**

Un compte de patrimoine est un état de la valeur des encours d'actifs détenus et de celle des passifs dus par une unité institutionnelle ou un groupe d'unités, à un moment donné⁹.

L'analyse portera sur les éléments de l'actif et du passif ainsi que sur quelques indicateurs budgétaires clés.

V.1 Analyse de l'actif

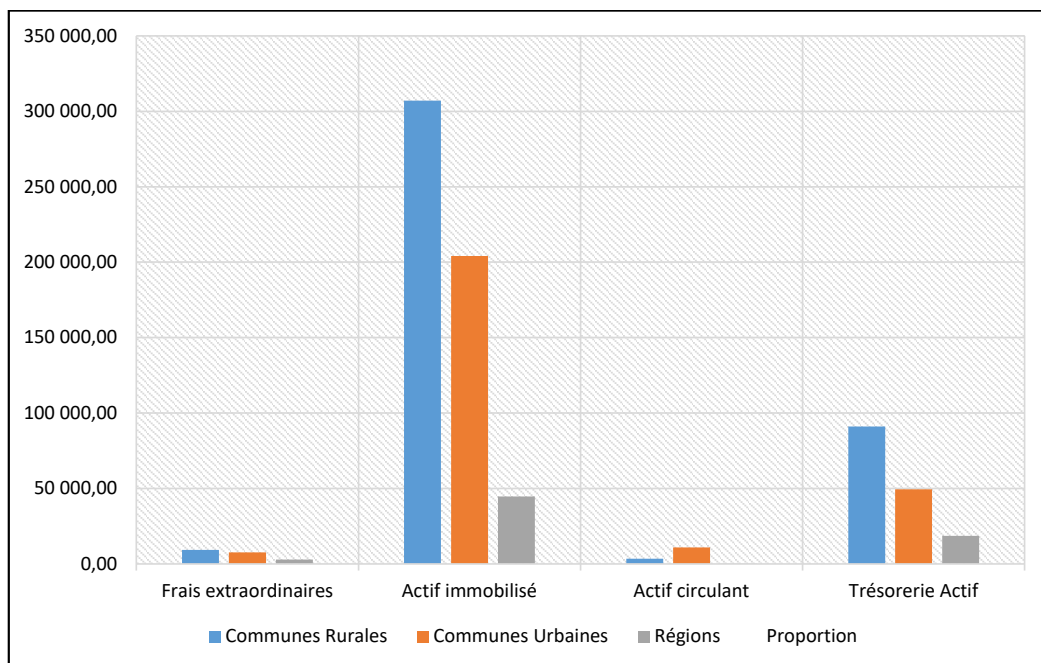
Un actif est un élément identifiable du patrimoine d'une entité ou d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) ayant une valeur économique positive, c'est-à-dire générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont cette entité attend un avantage économique futur. Pour les CT, il est composé :

- des frais extraordinaires ;
- de l'actif immobilisé ;
- de l'actif circulant ;
- de la trésorerie.

Au 31 décembre 2021, l'actif de l'ensemble des CT est estimé à 748 994,96 millions de FCFA. Sur ce montant global, l'actif immobilisé occupe la plus grande part avec 555 836,33 millions de FCFA, soit un taux de 74,21%. Il est suivi par la trésorerie avec un montant de 159 144,15 millions de FCFA soit un taux de 21,25%, les frais extraordinaires avec un montant de 19 787,20 millions de FCFA, soit un taux de 2,64%, et l'actif circulant qui ferme la marche avec un montant de 14 227,27 millions de FCFA, soit 1,90%.

⁹ Confer MSFP 2014, page 77

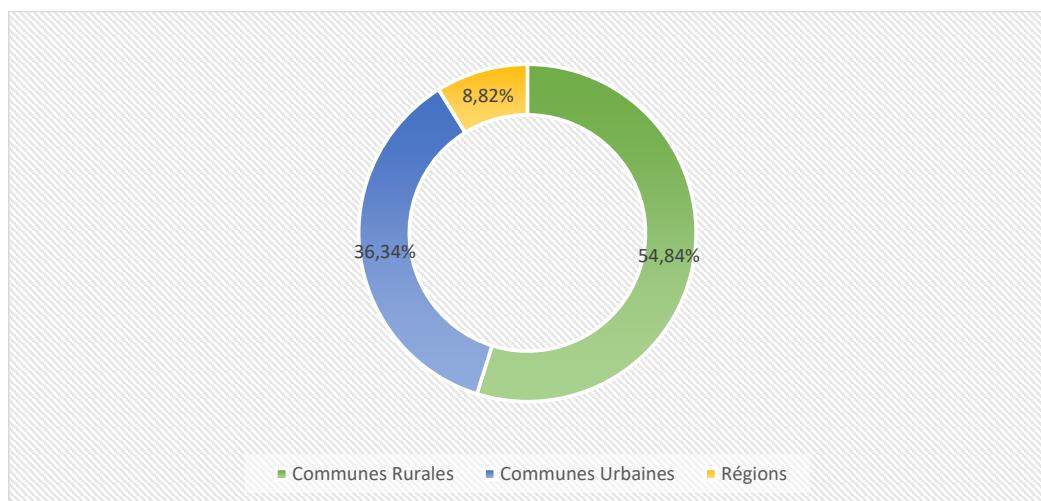
Graphique 49 : Structuration de l'actif des collectivités territoriales au 31 décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Les communes rurales détiennent la part la plus importante (54,84%) de l'actif, suivies des communes urbaines (36,34%) au 31 décembre 2021.

GRAPHIQUE 50 : Répartition de l'actif par type de CT au 31 décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

V.1.1 Analyse des postes de l'actif

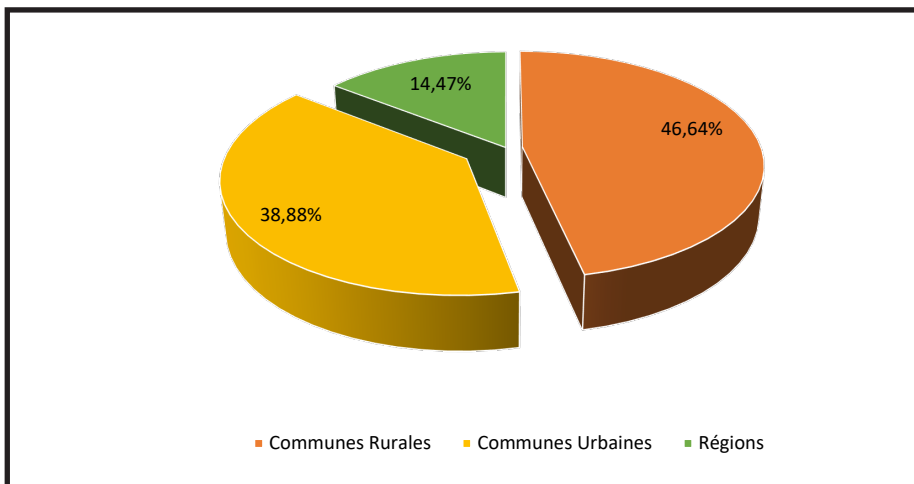
Les postes de l'actif sont composés des frais extraordinaires, de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de la trésorerie.

V.1.1.1 Frais extraordinaires

Ce poste est composé principalement de subventions d'équipement versées ou à verser, de primes d'émissions ou de remboursement des emprunts, de travaux d'amélioration et de modernisation, de frais d'aliénation, de frais d'études et de recherches et d'autres frais extraordinaires.

Au titre de cette rubrique d'un montant de 19 787,20 millions de F CFA au 31 décembre 2021, les communes rurales occupent 46,64%, les communes urbaines 38,88% et les régions 14,47%.

Graphique 51 : Répartition des frais extraordinaires par type de CT au 31 décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

V.1.1.2 Actif immobilisé

Ce poste comprend principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les immobilisations en cours et les immobilisations financières.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations en cours mobilisent la plus grande partie de l'actif immobilisé, soit 60,45% pour un montant de 452 759,93 millions de FCFA. Ce taux est élevé comparativement à celui des immobilisations corporelles (13,54% pour un montant de 101 381,26 millions de FCFA) et peut traduire le non-report des immobilisations en cours vers

les immobilisations corporelles après réception définitive des travaux. Cela peut s'expliquer par la non-transmission des documents définitifs aux receveurs des collectivités et la non-maîtrise de la comptabilité du receveur (comptabilisation des immobilisations). Toutefois, cela peut être souvent dû à la non-réception définitive des immobilisations malgré le délai échu. En effet, lorsque l'infrastructure réalisée présente des malfaçons connues de l'entrepreneur et que le montant de la garantie ne suffirait pas à couvrir les réparations, ce dernier choisit souvent de ne pas solliciter une réception définitive.

Au regard du caractère transitoire des opérations de la rubrique « immobilisations en cours » et du volume élevé des dépenses y relatives (80,32% des dépenses d'investissement), les receveurs des CT sont invités à assurer les transferts de celles-ci dans les comptes d'imputation définitive. En rappel, selon les dispositions réglementaires et notamment l'instruction n°2021-003/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 05 octobre 2021, ces transferts doivent être effectués à la fin des travaux au vu des procès-verbaux de réception définitive.

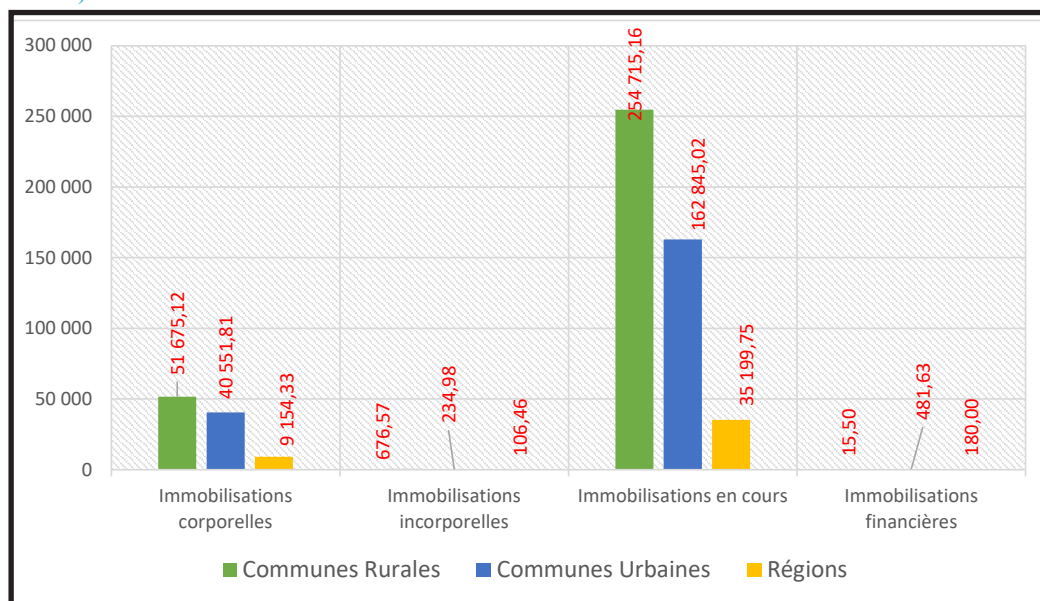
Il sied donc de relire la réglementation dans le sens de rendre concomitant le paiement de la retenue de garantie et le transfert des opérations du compte d'immobilisation en cours au compte d'imputation définitive.

Aussi, afin d'apurer le compte de retenue de garantie, il conviendrait d'appliquer l'instruction 2011-0740/MEF/SG/DGTCP/DELF du 18 mars 2011 portant comptabilisation des retenues de garantie des CT en appliquant la déchéance quadriennale si l'attributaire du marché n'a pas fait valoir ses droits.

De même, il y a lieu d'envisager des mécanismes allant dans le sens de la prononciation d'office de la réception définitive à l'initiative de l'ordonnateur au cas où le prestataire ou le fournisseur n'introduirait pas une demande dans un certain délai.

Les immobilisations financières et les immobilisations incorporelles occupent une proportion très infime dans la rubrique « actif immobilisé » avec respectivement un montant de 677,13 millions de FCFA, soit un taux de 0,09% et un montant de 1 018,016 millions de FCFA, soit un taux de 0,14%.

Graphique 52 : Structuration de l'actif immobilisé au 31 décembre 2021 (en million de FCFA)



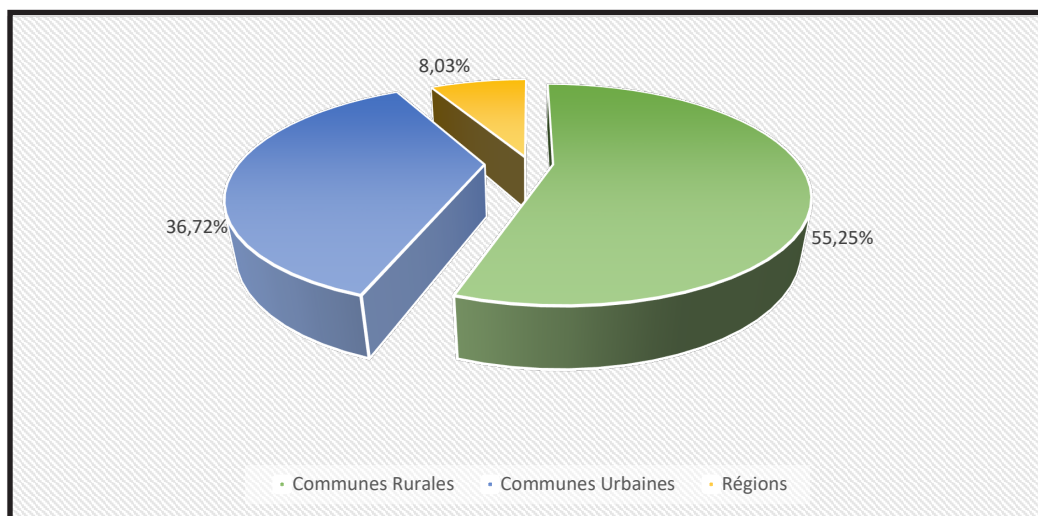
Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Pour ce qui est des immobilisations financières, seules cinq (5) collectivités y ont comptabilisé des opérations. Il s'agit de :

- la région du Centre pour un montant de 150 millions de FCFA dont 100 millions de FCFA au compte 261 (titres non cotés) et 50 millions de FCFA au compte 270 (dépôts et cautionnements versés) ;
- la région du Nord pour un montant de 300 millions de FCFA au compte 268 (autres valeurs) ;
- la commune de Ouagadougou avec un montant de 463,46 millions de FCFA dont 280,46 millions de FCFA au compte 252 (avances) et 183,00 millions de FCFA au compte 268 (autres valeurs) ;
- la commune de Orodara pour un montant de 18,17 millions de FCFA au compte 251 (prêts) ;
- la commune de Loumbila pour un montant de 15,50 millions de FCFA au compte 252 (avances).

La répartition de l'actif immobilisé par type de collectivités montre que les communes rurales occupent 55,25%, tandis que les communes urbaines sont à 36,72% et les régions à 8,03%.

Graphique 53 : Répartition de l'actif immobilisé par type de CT au 31 décembre 2021

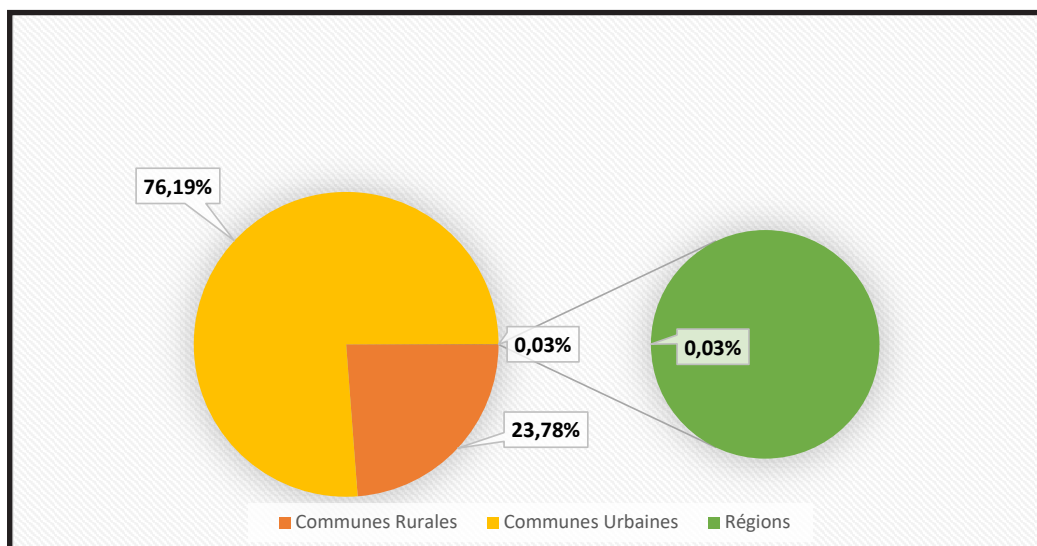


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

V.1.1.3 Actif circulant

Ce poste comprend principalement les restes à recouvrer sur impôts directs, les restes à recouvrer sur autres titres et les paiements à imputer et à régulariser. Les communes urbaines détiennent plus des $\frac{3}{4}$ de ce poste avec un montant de 10 839,68 millions de FCFA, soit un taux de 76,19%. Pour ce qui est des communes rurales, elles plafonnent à un montant de 3 383,45 millions de FCFA, soit un taux de 23,78%. Quant aux Régions, elles affichent un montant de 4,14 millions de FCFA, soit un taux de 0,03%.

Graphique 54 : Répartition de l'actif circulant par type de CT



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Par ailleurs, sur un montant total de 14 227,27 millions de FCFA, on remarque que les restes à recouvrer sur impôts directs, avec un montant de 7 628,06 millions de FCFA, occupent la plus grande partie de l'actif circulant, soit un taux de 53,62%. A ce niveau, la Commune de Ouagadougou détient la plus forte masse avec un montant de 7 415,33 millions de FCFA, soit un taux de 97,21%.

Les restes à recouvrer sur autres titres se chiffrent à 3 982,87 millions de FCFA. Les dépenses à classer et à régulariser s'élèvent à 947,15 millions de FCFA.

Toutefois, une comptabilisation inappropriée des dépenses a fait apparaître un solde débiteur de restes à payer de 1 538,34 millions de FCFA au niveau de l'actif circulant. Quant aux recettes recouvrées non régularisées, elles sont de 84,22 millions de FCFA. Les recettes à classer et à régulariser s'estiment à 45,40 millions de FCFA et révèlent également une comptabilisation inappropriée.

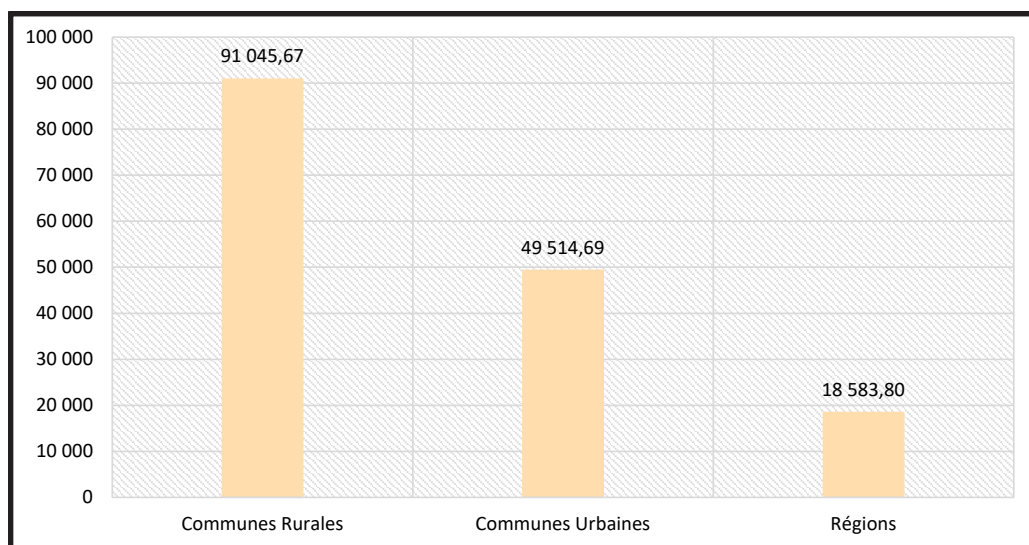
Au regard de l'importance des restes à recouvrer, les receveurs de collectivité sont invités à initier les procédures d'apurement des comptes y afférents à travers l'admission en non-valeur des recettes dont le recouvrement est compromis. Pour ce faire, il doit faire la preuve au conseil de collectivité qu'ils ont épuisé toutes les diligences nécessaires.

V.1.1.4 Trésorerie

Ce poste de l'actif comprend essentiellement les comptes au Trésor et autres disponibilités au Trésor. Au 31 décembre 2021, son montant total pour l'ensemble des collectivités est de 159 144,15 millions de FCFA.

La répartition de la trésorerie par type de collectivités montre que les communes rurales détiennent 91 045,67 millions de FCFA, soit un taux de 57,21%. Les communes urbaines sont à un montant de 49 514,69 millions de FCFA, soit un taux de 31,11% et les régions comptabilisent 18 583,80 millions de FCFA, soit un taux de 11,68%.

Graphique 55 : Situation de la trésorerie actif par type de CT au 31 décembre 2021

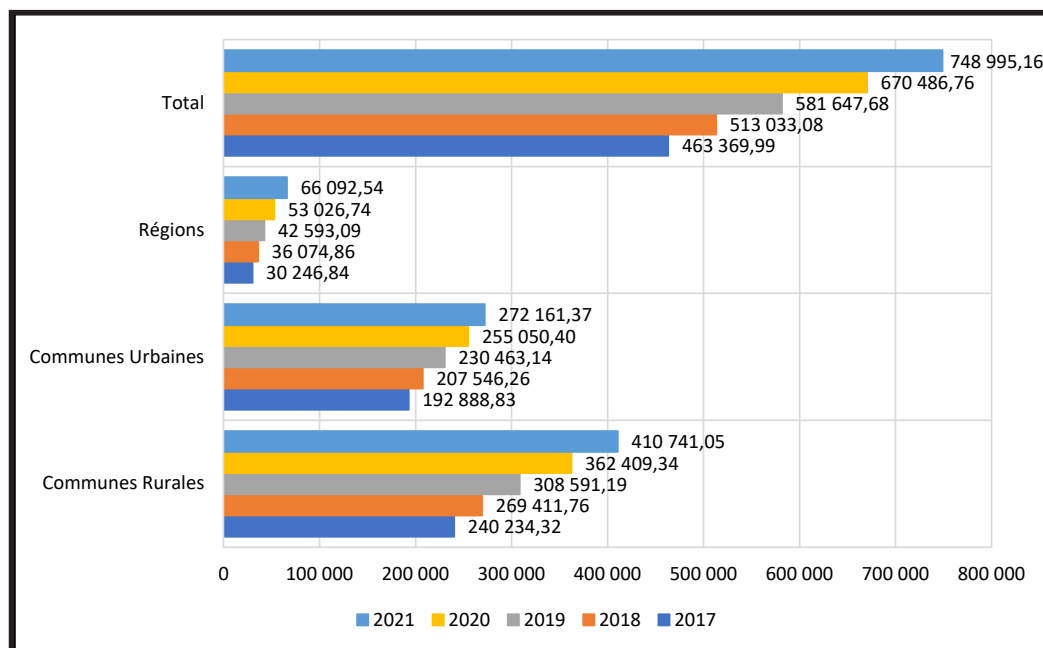


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

V.1.2 Evolution de l'actif

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'actif des CT de 2017 à 2021.

Graphique 56 Evolution de l'actif des CT (en millions de F CFA)

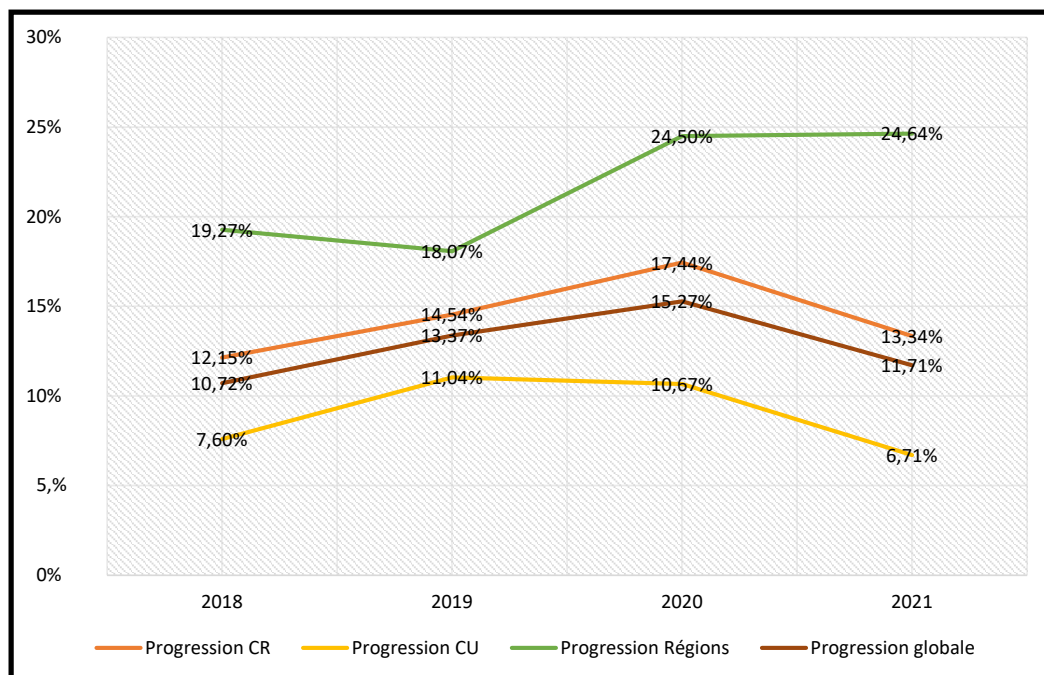


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

De 2017 à 2021, l'actif est passé d'un montant de 463 369,99 millions de FCFA à 748 995,16 millions de FCFA, soit un taux de croissance global de 61,64%. Le taux de croissance annuel moyen de l'actif de 2017 à 2021 est de 12,76%.

L'analyse du graphique ci-dessous permettra de s'appesantir sur l'évolution des taux de progression de l'actif par type de CT.

Graphique 57 : Evolution des taux de progression de l'actif par type de CT



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Sur la période, l'évolution de l'actif des CT est imprimée par celle des communes rurales.

En rappel, le patrimoine d'une entité est composé de l'actif et du passif. Après avoir passé en revue les éléments de l'actif des collectivités territoriales à travers sa composition et son évolution, il convient d'analyser leur passif.

V.2 Analyse du passif

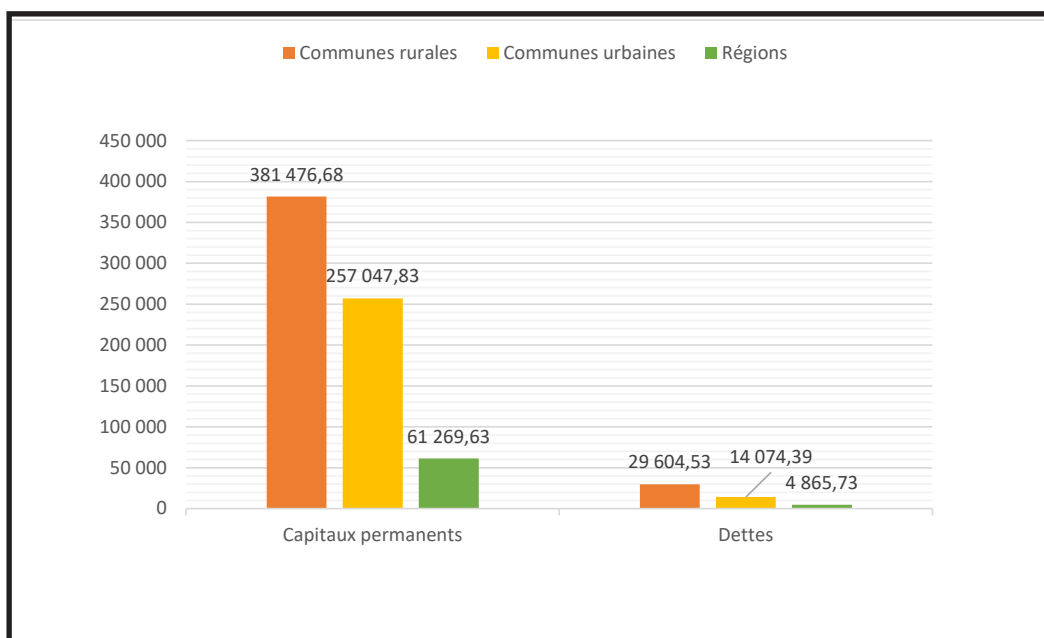
Le passif est l'ensemble des ressources et des dettes d'une entité. Pour les CT, il est composé des :

- capitaux permanents (dotations, réserves, report à nouveau, participation à des travaux d'équipement, résultat de fonctionnement de l'exercice) ;
- provisions pour pertes et charges (elles ne sont pas pratiquées par les CT pour l'instant) ;
- dettes (emprunt et dette à long et moyen termes et créiteurs divers).

V.2.1 Analyse globale

Le graphique ci-dessous présente la structuration du passif des différents types de collectivités territoriales au 31 décembre 2021.

Graphique 58 : Structuration du passif par type de collectivité au 31 décembre 2021

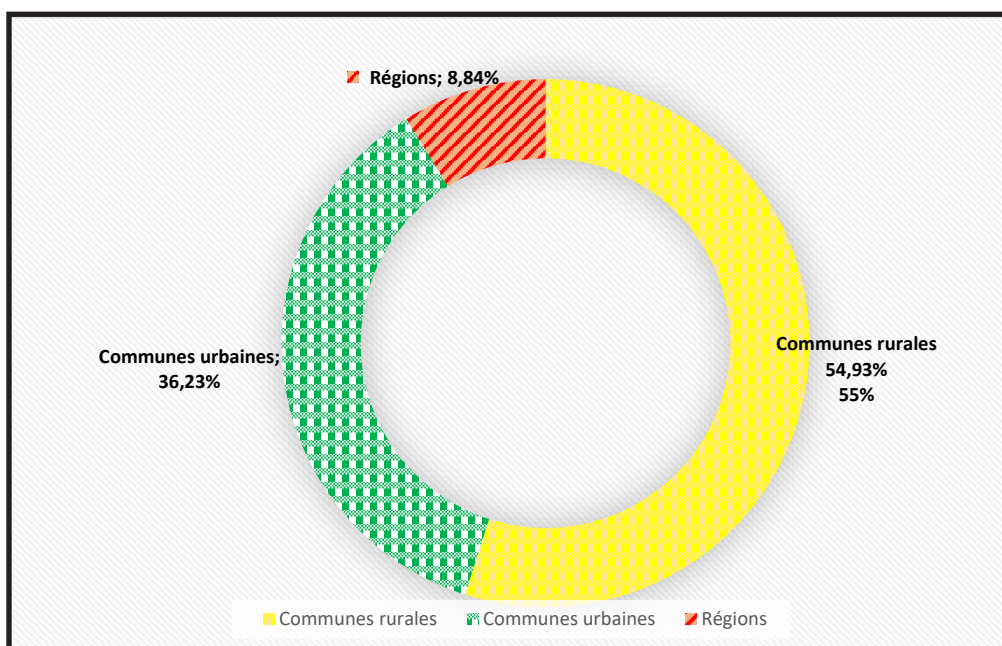


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Au 31 décembre 2021, le passif pour l'ensemble des CT, essentiellement composé des capitaux permanents et des dettes, est estimé à 748 338,79 millions de FCFA. Sur ce montant global, les capitaux permanents occupent la plus grande part avec 699 794,14 millions de FCFA, soit un taux de 93,51%. Quant aux dettes, le montant s'élève à 48 544,66 millions de FCFA soit, 6,49%.

Les communes rurales ont le passif le plus élevé avec un montant de 411 081,22 millions de FCFA (54,93%). Elles sont suivies par les communes urbaines avec un montant de 271 122,22 millions de FCFA (36,23%). Les régions occupent la dernière place avec 66 135,36 millions de FCFA (8,84%).

Graphique 59 : Répartition du passif par type de CT 31 décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

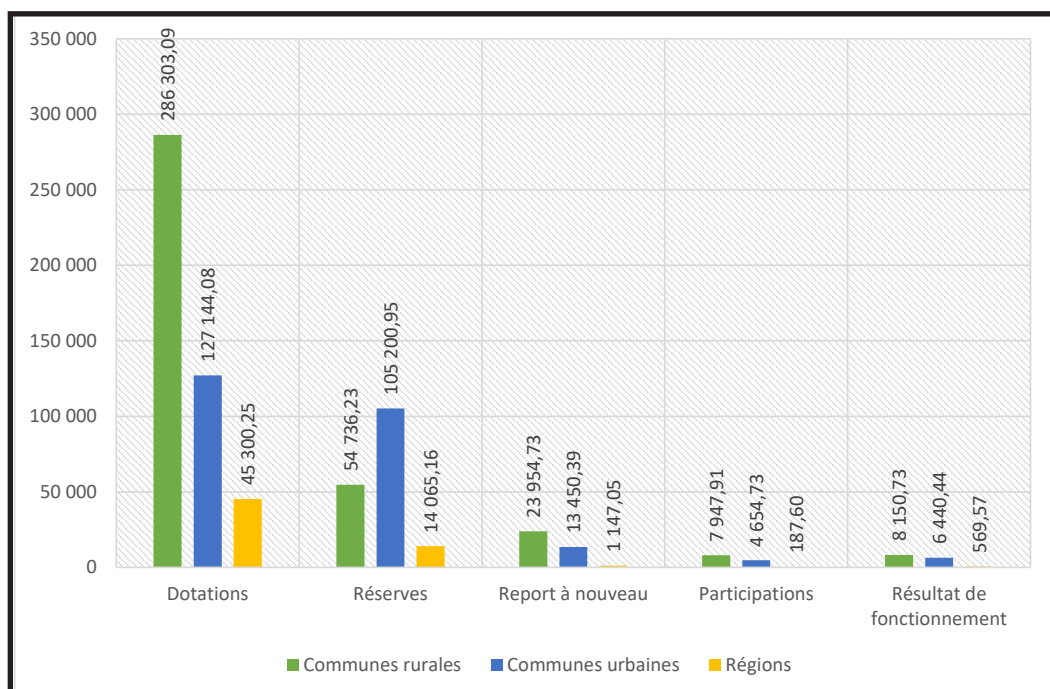
V.2.2 Analyse des postes du Passif

Les principaux postes du passif sont les capitaux permanents et les dettes.

V.2.2.1 Capitaux permanents

Les capitaux permanents sont constitués de dotations, de réserves, du report à nouveau, des participations à des travaux d'équipement et du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Graphique 60 : Structuration des capitaux permanents au décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Les dotations constituent la plus forte proportion des capitaux permanents avec 65,61%. Elles représentent le cumul des divers appuis externes aux CT tels que la dotation globale d'équipement, les dotations liées aux compétences transférées et les diverses subventions d'équipements reçues. Ces dotations proviennent de l'Etat directement ou à travers les instruments décentralisés de financement (FPDCT, PACT, PNGT, FMDL...) et des partenaires financiers nationaux et internationaux. Ce qui traduit la forte dépendance de nos collectivités territoriales vis-à-vis de ces appuis.

Quant aux réserves, elles représentent 24,88% de la masse des capitaux permanents.

Le report à nouveau qui correspond aux montants cumulés des résultats de fonctionnement des années antérieures, se chiffre à 38 552,17 millions de FCFA, soit 5,51% de la masse des capitaux permanents. Additionnés à celui de l'exercice, les résultats cumulés représentent 7,68% des capitaux permanents. Dans le cadre d'une entreprise privée, un excédent de cet ordre (53 712,92 millions de FCFA) refléterait une très bonne santé financière. Mais dans le cadre des CT où la satisfaction de l'intérêt public se substitue à la recherche de profit, cet excédent

cumulé traduirait diverses difficultés de consommation des ressources mobilisées ou d'absorption des crédits. Ces difficultés résulteraient notamment des points suivants :

- les déblocages tardifs des appuis financiers de l'Etat ;
- la non maîtrise des procédures des dépenses publiques par les agents des collectivités territoriales ;
- la défaillance des entreprises;
- la relative sincérité des prévisions budgétaires;
- les difficultés d'apurement des restes à recouvrer (cas de la commune de Ouagadougou).

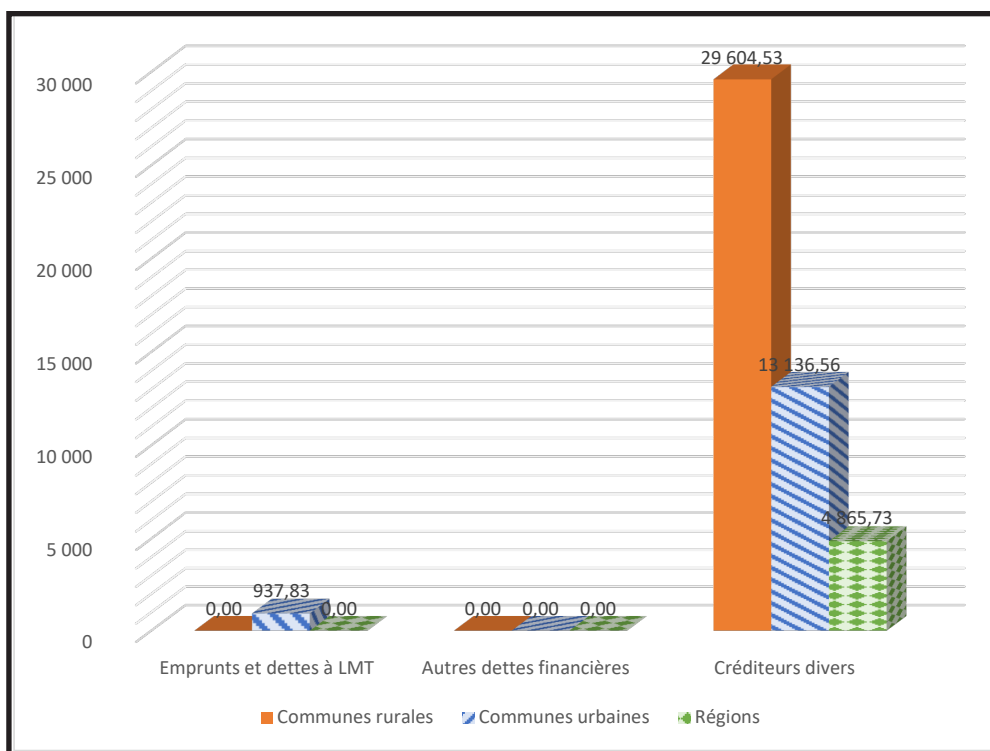
Le montant des participations à des travaux d'équipement s'élève à 12 790,23 millions de FCFA, soit un taux de 1,83% des capitaux permanents. Ce montant élevé résulte probablement pour une grande part du non transfert de la dotation globale d'équipement du compte 143 vers le compte 1011 suite au changement de la nomenclature budgétaire intervenu en 2010¹⁰. Un retraitement comptable serait donc nécessaire.

V.2.2.2 Dettes

Les dettes se composent d'emprunts et de dettes à long et moyen termes et des créiteurs divers.

¹⁰ Confer décret 2010-670/PRES/PM/MEF/MATD du 22 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des CT du Burkina Faso

Graphique 61 : Structuration des dettes au 31 décembre 2021



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Les dettes d'un montant global de 48 544,66 millions de FCFA représentent ce que les CT doivent aux tiers. Elles sont composées essentiellement d'emprunts et dettes à long et moyen termes et des créditeurs divers. Les emprunts et dettes à long et moyen termes d'un montant de 937,83 millions de FCFA, soit un taux de 1,93% représentent une très faible proportion des dettes. Ce qui signifie que les CT ne contractent pas assez d'emprunts. Ainsi, au 31 décembre 2021, seules trois CT ont des emprunts en cours. Il s'agit des communes de Ouagadougou (513,83 millions de FCFA) et de Bobo Dioulasso (423,27 millions de FCFA) dont l'encours procède d'emprunts.

Lors de la 22^e CAST tenue les 3 et 4 décembre 2020 relative à la gestion financière et comptable des CT, les ordonnateurs des CT ont souhaité avoir des facilités dans le montage des dossiers de prêt. Des mesures pourraient aussi être prises dans le sens d'accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales qui est une condition sine qua non pour l'emprunt. Il s'agira par exemple de :

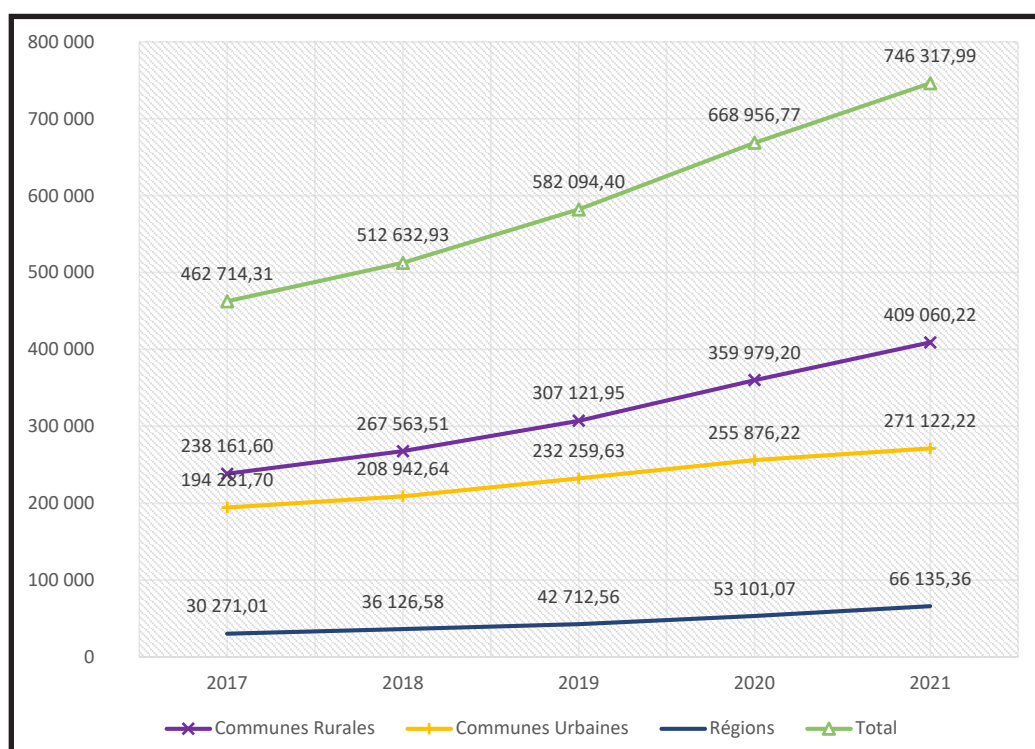
- améliorer les recettes fiscales des CT à travers par exemple la répartition de certains impôts entre l'Etat et les CT (TVA, IUTS, etc.). Aussi, les clés de répartition des recettes de la fiscalité partagée pourraient être revues en faveur des CT;
- mettre en place des actions visant à accroître le recouvrement (sensibilisation au civisme fiscal, mise en place d'un fichier du contribuable, etc.) ;
- réaliser et rendre fonctionnel les infrastructures marchandes.

Cependant, les créiteurs divers avec un montant de 47 606,82 millions de FCFA, soit un taux de 98,07% constituent la majeure partie de la dette des CT. Ce qui signifie qu'au 31 décembre 2021, les CT présentaient un volume important de mandats impayés. Toute chose qui peut être due à un problème de trésorerie ou à l'existence de la journée complémentaire pendant laquelle sont émis la plupart des mandats d'investissements.

V.2.3 Evolution du passif

Le tableau ci-après donne l'évolution du passif des CT de 2017 à 2021.

Graphique 62 : Evolution du passif des CT

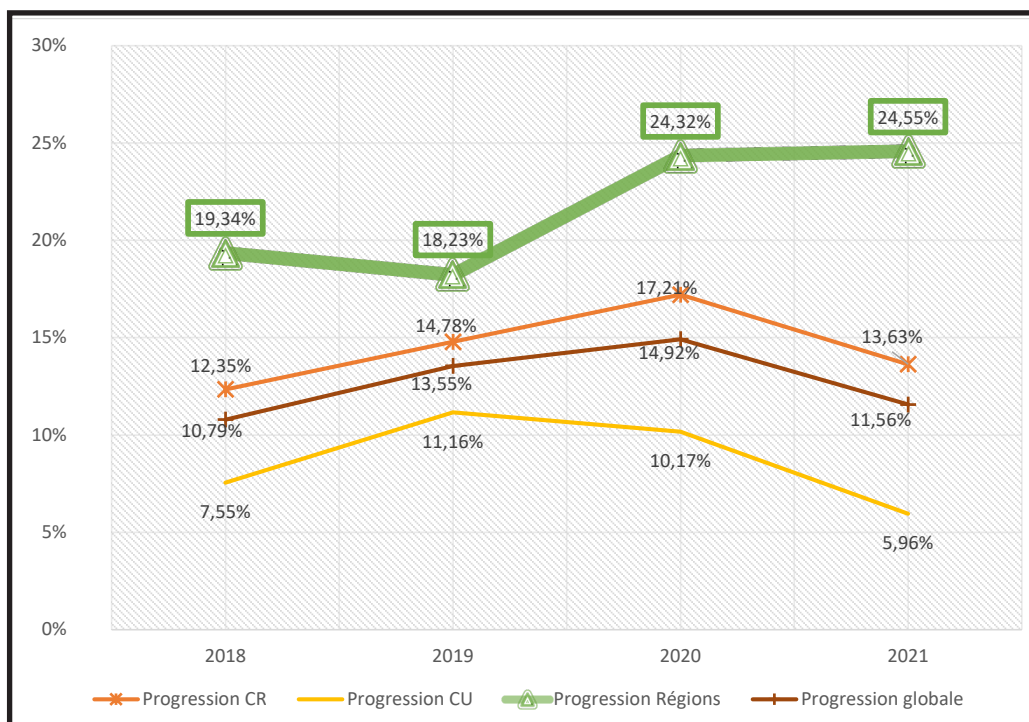


Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

De 2017 à 2021, le passif est passé d'un montant de 462 714,31 millions de FCFA à 746 317,99 millions de FCFA, soit un taux de croissance global de 61,29%. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) du passif de 2017 à 2021 est de 12,69%.

L'analyse du graphique ci-dessous permettra de donner un aperçu de l'évolution du taux de progression du passif par type de CT.

Graphique 63 : Evolution du taux de progression du passif par types de CT



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Sur la période, l'évolution du passif des CT est imprimée par celle des communes rurales à l'image de l'actif.

V.3 Indicateurs budgétaires

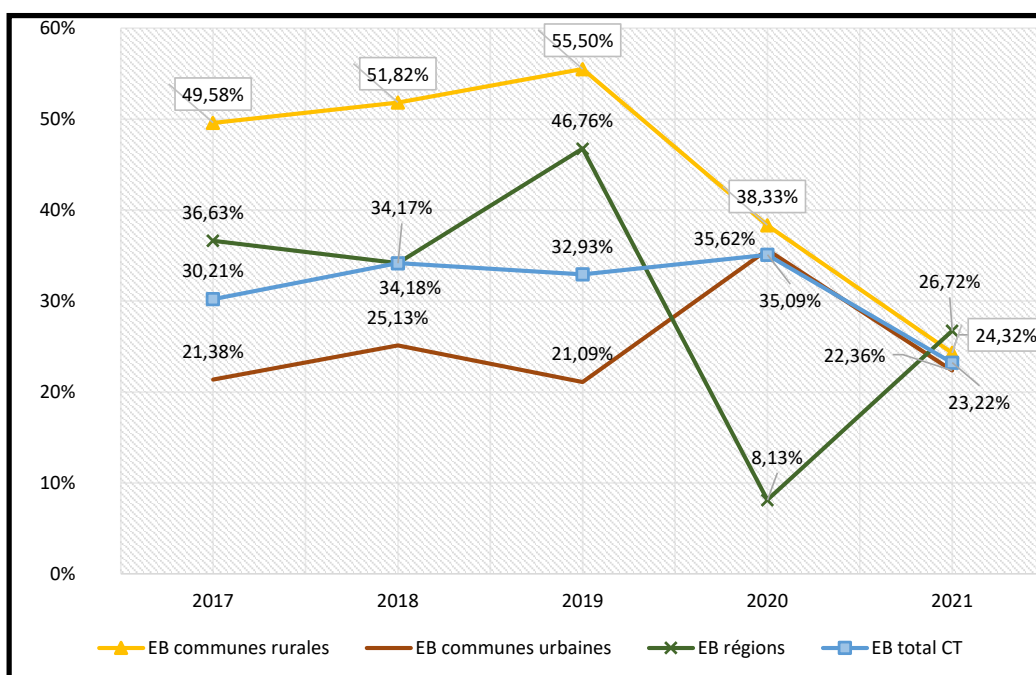
Trois indicateurs budgétaires clés seront abordés : l'épargne budgétaire, la marge brute et l'effort d'autofinancement.

V.3.1 Epargne budgétaire

Elle correspond aux ressources propres d'investissement dont le prélèvement obligatoire sur les ressources propres de fonctionnement. En effet, la réglementation fait obligation aux CT de dégager une épargne minimale de 20% sur leurs ressources propres de fonctionnement à affecter au financement de leurs investissements.

Sur la période sous revue, le prélèvement total des CT au titre de l'épargne se chiffre à un montant de 71 596,53 millions de FCFA sur des ressources propres cumulées de 232 019,46 millions de FCFA, soit un taux de prélèvement de 30,86%.

Graphique 64: Evolution de l'épargne brute par type de collectivités



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Il se dégage globalement un respect du seuil minimal de prélèvement de 20% pour l'ensemble des types de CT sur toute la période.

Les communes rurales ont principalement impulsé la hausse du taux de prélèvement. Leurs taux de prélèvement sur la période sont nettement supérieurs au minimum réglementaire soit un taux moyen de 42,68% ; ce qui traduit leur forte propension à financer leurs investissements à partir de leurs ressources propres, parfois même à plus de la moitié de ces ressources propres pour certaines années. Ainsi, en 2018 et 2019, le taux de prélèvement culmine respectivement

à 51,82% et à 55,50%. Après ce pic, il connaît une chute progressive, perdant 17,17 points en 2020 et 14,01 points en 2021 pour se stationner à 24,32%.

Au niveau des communes urbaines, le taux de prélèvement moyen est le plus bas des types de CT avec 25,23%. Le plus fort taux se constate en 2020 avec un taux de 35,62%. C'est 2019 qui enregistre le taux le plus faible avec 21,09%.

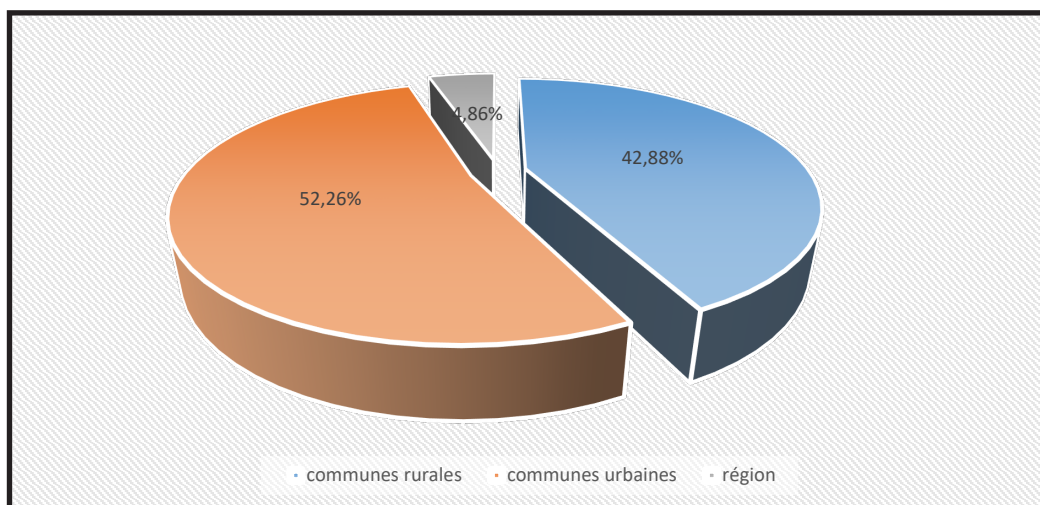
L'EB des régions connaît une meilleure fortune que celle des communes urbaines avec un taux de prélèvement moyen de 29,49%. Néanmoins, le pic de 2019 (46,76%) précède une chute de 38,63 points en 2020 pour donner le taux de prélèvement le plus bas de toute la série et bien en deçà du taux référentiel, à savoir 8,13%. Cette baisse drastique en 2020 s'explique par la mesure qui dispensait les CT de l'obligation du prélèvement obligatoire dans le but de mitiger les effets de la covid-19¹¹. Mais, si les communes urbaines et rurales, dans leur majorité, n'ont pas usé de cette dispense, ce n'est pas le cas des régions dont certaines n'ont effectué aucun prélèvement. C'est l'exemple de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Ouest, de l'Est et des Hauts-Bassins.

L'année 2021 est celle qui constate une convergence du niveau de prélèvement des trois types de CT avec 23,32% pour les communes rurales, 22,36% pour les communes urbaines et 26,72% pour les régions ; aboutissant à un taux moyen de 23,22%.

L'effort d'investissement constaté de façon générale peut dissimuler d'autres réalités dont le prélèvement systématique à hauteur de la prévision sans tenir compte du niveau de réalisation effective des ressources propres dont on sait qu'elles pâtissent de la situation sanitaire et sécuritaire. De même, l'obligation faite aux CT d'affecter leur excédent de fonctionnement prioritairement à l'investissement contribue à une amélioration du taux de prélèvement. Cela est d'autant plus perceptible pour les communes rurales bénéficiant d'importantes recettes provenant de l'activité minière (transferts de taxes superficielles, patentes, taxes foncières des sociétés) et dégageant des résultats de fonctionnement assez considérables, sauf en 2021.

¹¹ Confer circulaire conjointe N°2020-1082/MINEFID/MATDC du 29 avril 2020 relative aux mesures de rationalisation de la gestion budgétaire 2020 des CT face au COVID-19.

Graphique 65 : Poids des types de CT dans la constitution de l'épargne budgétaire



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

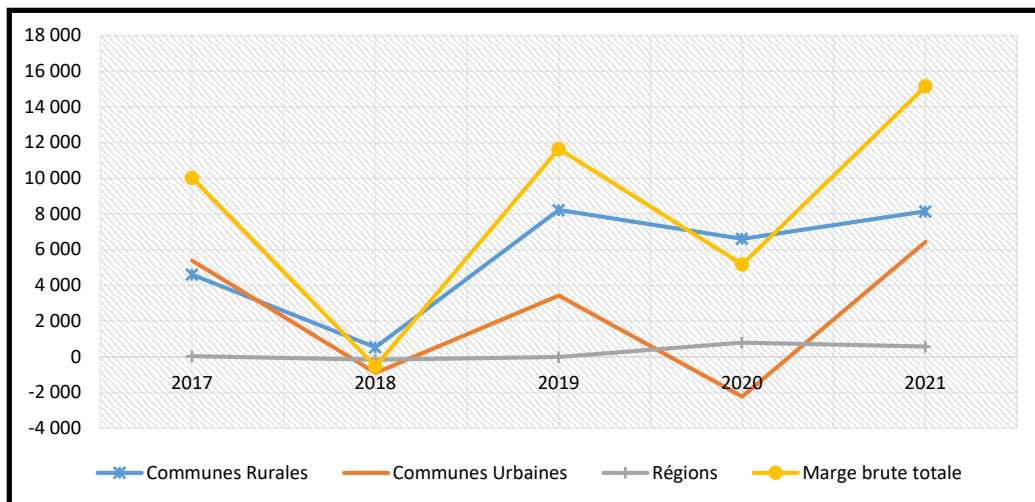
A l'analyse par type de CT, il ressort que les communes urbaines sont celles qui détiennent la part importante de l'épargne budgétaire. En effet, elles occupent une proportion de 52,26%, soit plus de la moitié de l'EB totale. Elles sont suivies par les communes rurales avec une proportion de 42,88%. Les régions, quant à elles, détiennent la part la plus congrue (4,68%).

V.3.2 Marge brute

La marge brute correspond au résultat net de fonctionnement dégagé par le compte de gestion de l'année courante. Elle ne tient donc pas compte des résultats antérieurs. Aussi, elle permet de savoir si le train de vie de la collectivité territoriale suit le rythme de progression de ses ressources définitives. Si elle croît d'année en année, cela signifie que les recettes progressent plus vite que les dépenses. Au contraire, sa dégradation traduit que la collectivité territoriale ne maîtrise pas son train de vie.

$$MB = \text{Recettes de fonctionnement} - \text{Dépenses de fonctionnement}$$

Graphique 66 : Progression de la marge brute



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

L'évolution de la MB globale traduit une certaine progression des recettes ordinaires par rapport aux dépenses de fonctionnement ; à l'exception des années 2018 et 2020. Cette progression globale en dents de scie est impulsée par celle des communes urbaines.

La MB de 2018 est négative pour tous les types de collectivités, à l'exception des communes rurales où elle chute tout de même de 4 607,47 millions de FCFA à 531,05 millions de FCFA. Cette situation peut s'expliquer principalement par l'exécution en 2018 de financements mobilisés en 2017. En effet, l'année 2017 a connu pour la première fois le transfert de ressources liées aux compétences transférées aux collectivités par l'État au titre des cantines scolaires. Ces crédits n'ayant pas pu être totalement absorbés en 2017, le reste des crédits a été consommé en 2018 en plus des montants transférés de 2018. De façon pratique, la MB dégagée en 2017 d'un montant d'environ dix milliards a servi à financer le surplus de dépenses de 2018 sans réussir à éviter une MB négative de 538,39 millions de FCFA. Cette situation s'explique aussi par la mise en œuvre de la loi 003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale et ses textes d'application qui a engendré une importante augmentation des charges de personnel en 2018.

En 2019, les CT dans leur majorité se sont refait une santé financière en dégageant une MB de 11 649,06 millions de FCFA.

Quant à la MB de 2020, elle connaît une régression de 55,53% due principalement aux communes urbaines. En effet, la seule commune de Ouagadougou enregistre un déficit de 3 173,31 millions de FCFA. Toutefois, la MB des régions a progressé en passant de -9,54 millions de FCFA à 797,66 millions de FCFA.

La dégradation de la MB de 2020 par rapport à 2019 pourrait se justifier par la crise sanitaire liée à la covid-19, du fait :

- des dépenses exceptionnelles engendrées par les mesures de mitigation des effets de la maladie ;
- du ralentissement de l'activité économique induit par la fermeture des marchés et yaars, les exemptions fiscales temporaires accordées par le gouvernement, la fermeture des frontières, les interdictions de rassemblement, etc.
- de la suspension des activités de recouvrement.

De même, la crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2016 s'est aggravée en 2020 avec un déplacement massif des populations des zones concernées ; toute chose qui impacte négativement les performances de mobilisation des recettes, pendant que les dépenses continuent d'être exécutées. En effet, le tissu économique des zones d'insécurité s'est considérablement affaibli et les acteurs du recouvrement n'ont plus la possibilité d'y accéder.

En 2021, la MB connaît une hausse globale de 192,68%, imputable principalement aux communes urbaines au titre desquelles la commune de Ouagadougou comptabilise un excédent de 3 996,52 millions de FCFA. Néanmoins, cette bonne santé financière globale dissimule une régression de 28,59% de la MB des régions. Si, malgré la situation sécuritaire toujours précaire, la MB a pu progresser, cela laisse entrevoir une baisse des dépenses de fonctionnement de 4 800,06 millions de FCFA et une hausse des recettes de fonctionnement de 5 180,66 millions de FCFA par rapport à 2020.

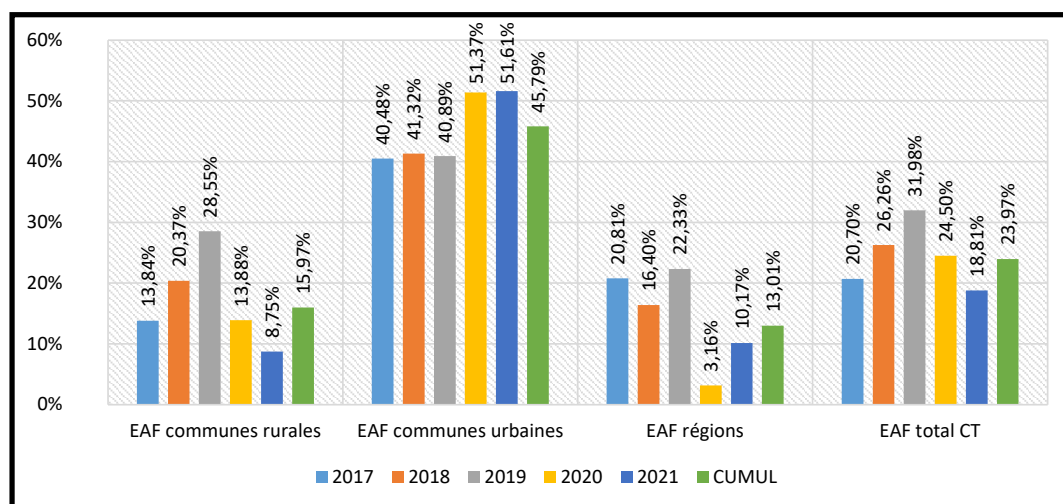
Toutefois, il sied de faire remarquer que même une bonne progression de la MB peut dissimuler des difficultés que rencontrent certaines collectivités à exécuter efficacement leurs crédits budgétaires. Elle peut aussi s'expliquer par la non-maîtrise des prévisions des recettes (sous-estimation) ; laquelle entraîne de facto une mauvaise programmation des dépenses en vertu du principe de l'équilibre budgétaire.

V.3.3 Effort d'Autofinancement

Il permet de mesurer la part des investissements financés par les excédents des recettes de fonctionnement. Dans le cadre de ce rapport, seul le prélèvement constituera la capacité d'autofinancement, en ce sens qu'elle renferme non seulement le prélèvement sur recettes propres, mais aussi l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

$$\text{Effort d'Autofinancement} = \frac{\text{Capacité d'Autofinancement}}{\text{Investissements}} \times 100$$

Graphique 67 : Evolution de l'effort d'autofinancement



Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

Sur une masse d'investissements de 302 398,77 millions de FCFA, l'ensemble des CT a fourni un effort de financement de l'ordre de 72 481,48 millions de FCFA pendant la période sous revue ; soit un effort d'autofinancement de 23,97%.

Les communes urbaines ont fourni l'effort d'autofinancement le plus significatif avec un taux global de 45,79%. Elles ont même maintenu un cap de plus de 40% pour toutes les années considérées. En 2020 et 2021, elles ont financé plus de la moitié de leurs investissements (respectivement 51,37% et 51,61%). Cela démontre leur capacité à générer suffisamment des ressources propres dont le prélèvement contribue à leur capacité d'autofinancement. Par

ailleurs, l'EAF est resté quasi constant de 2017 à 2019 (respectivement 40,48%, 41,42% et 40,89%).

En ce qui concerne les régions, elles enregistrent le plus faible effort d'autofinancement avec un taux global de 13,01%. En termes d'évolution, l'EAF a baissé en moyenne annuelle de 11,08% sur la période.

Les communes rurales enregistrent par contre un taux d'accroissement moyen annuel de 3,65% sur la même période. De 13,84% en 2017, l'EAF progresse de façon continue jusqu'en 2019 pour atteindre un pic de 28,55% (+14,71 points) et régresse ensuite pour se situer à 8,75% en 2021. L'EAF global se maintient au final à 15,97%.

CONCLUSION

Au regard des résultats enregistrés au titre des opérations financières des Collectivités Territoriales sur la période 2017-2021, les CT confortent, d'année en année, leurs engagements à satisfaire, de manière optimale, les attentes sans cesse croissantes de leurs populations. Il est à relever que leurs efforts soutenus, conjugués à l'action de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ont permis de mettre en œuvre de manière significative les actions prioritaires de la décentralisation, malgré le contexte à fort défi sécuritaire. Ainsi, la situation financière des Collectivités Territoriales s'est globalement améliorée sur la période sous revue. En effet, l'on note entre autres une amélioration de l'Effort d'Autofinancement (+3,74% en moyenne par an) soutenue par une augmentation des recettes propres (+8,66% en moyenne par an).

Cependant, cette situation reste fragile et la grande majorité des CT demeure fortement dépendante de la subvention de l'État pour la couverture optimale de leurs besoins. Des difficultés impactent négativement les performances des CT. Il s'agit notamment du contexte sanitaire, social et sécuritaire, de la faible qualification de certains acteurs, de la faiblesse du tissu économique, de la non-maîtrise du potentiel fiscal, de l'incivisme fiscal, la faible implication des élus locaux dans la mobilisation des ressources, la faible déconcentration des services techniques financiers.

Pour parvenir à une réelle autonomie financière des CT afin d'impulser un développement local durable, des efforts considérables restent à faire. Pour ce faire, il sied non seulement de résoudre les difficultés qui émaillent la gestion financière et comptable des CT mais aussi de mettre en œuvre les actions prioritaires de la décentralisation afin d'amorcer le troisième cycle de la décentralisation.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Base de données sur les collectivités territoriales de 2017-2021 ;
- ✓ Décret N°2010- 670 /PRES/PM/MEF/MATD du 21 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- ✓ Décret N°2016- 602 /PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;
- ✓ Décret N°2019- 0575 /PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- ✓ Directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 ;
- ✓ Rapport global sur les finances locales, Gestion 2019 ;
- ✓ Résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH).

ANNEXES

TABLEAU 2 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Chapitre	Année	2017	2018	2019	2020	2021
	Fonctionnement	70 093,11	81 965,02	90 101,73	89 835,04	95 015,70
70	Produits de l'exploitation	4 267,29	4 747,95	5 279,02	5 385,22	5 719,28
71	Produits domaniaux	4 639,54	6 935,64	8 085,81	7 447,76	9 814,61
72	Produits financiers	143,08	57,85	66,23	145,70	34,86
73	Recouvrements, participations et dotations	33 650,96	38 415,52	43 126,32	41 436,97	39 609,01
74	Produits divers	1 617,21	1 504,18	1 203,49	1 309,25	1 738,28
75	Impôts et taxes et contributions directes	16 548,81	22 398,34	25 514,10	25 628,96	28 136,91
76	Impôts et taxes indirects	6 906,13	6 563,43	5 725,50	7 339,14	8 369,52
78	Travaux d'équipement en régie et réduction de cha	-	-	0,05	-	-
79	Produits exceptionnels	2 307,23	1 339,45	1 100,59	1 140,15	1 507,07
82	Produits antérieurs	12,85	2,65	0,63	1,89	86,16
	Investissement	63 770,12	48 284,00	55 415,67	79 405,91	89 841,04
10	Dotations-subventions-dons-legs	52 699,07	33 143,47	39 723,40	62 296,38	76 902,44
11	Réserves	11 064,03	14 956,28	15 558,00	17 086,52	12 931,69
13	Frais extraordinaires (Amortissement)	-	-	-	-	-
14	Participation à des travaux d'équipement	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes à long et moyen terme	-	-	-	-	-
21	Immobilisation corporelles et incorporelles (aliéna	-	1,27	-	16,08	0,10
23		-	-	127,15	-	-
25	Recouvrement de prêts, avances et créances à LM	7,02	182,98	7,11	6,94	6,81
26	Aliénation de titres et valeurs	-	-	-	-	-
27	Dépôts et cautionnements récupérés	-	-	-	-	-
28	Amortissement	-	-	-	-	-
	Total	133 863,23	130 249,01	145 517,40	169 240,95	184 856,74

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Régions	6068,15	8235,79	7900,84	12312,38	13920,53
Communes urbaines	53477,83	53460,45	60866,44	69914,51	71371,42
Communes rurales	74317,25	68552,77	76750,12	87014,06	99564,79
Total	133 863,23	130 249,01	145 517,40	169 240,95	184 856,74

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement	70 093,11	81 965,02	90 101,73	89 835,04	95 015,70
Investissement	63 770,12	48 284,00	55 415,67	79 405,91	89 841,04
Total	133 863,23	130 249,01	145 517,40	169 240,95	184 856,74

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 5 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres (RP)	10 287,32	14 109,45	14 745,14	15 201,42	17 586,12
Ressources Externes (RE)	21 122,68	24 576,35	27 891,93	27 048,28	25 407,46
Ressources transférées	17 452,89	17 932,57	17 806,96	16 861,47	17 554,38
Subventions	3 030,66	6 163,99	7 131,76	9 005,00	6 506,45
DGF	626,46	260,35	2 770,42	998,59	1 093,40
Total	31 410,00	38 685,80	42 637,07	42 249,70	42 993,58

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 6 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres	24 144,80	27 574,13	30 465,32	31 053,87	35 057,50
Ressources Externes	12 186,69	13 540,55	14 192,38	13 579,16	13 465,25
Ressources transférées	10 990,50	11 288,61	11 110,89	10 833,48	10 627,08
Subventions	1 099,01	2 200,03	2 799,71	2 642,01	2 616,23
DGF	53,32	22,76	262,70	99,10	157,27
Total	36 331,49	41 114,68	44 657,70	44 633,03	48 522,75

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 7 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres	2 189,49	2 089,19	2 029,29	2 434,11	3 052,32
Ressources Externes	162,13	75,35	777,66	518,20	447,04
Ressources transférées	3,50	-	79,42	90,00	70,00
Subventions	36,77	30,48	59,44	130,37	52,01
DGF	121,86	40,00	638,79	297,83	325,03
Total	2 351,62	2 164,54	2 806,95	2 952,31	3 499,36

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 8 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres	5 100,77	7 495,68	8 183,68	5 842,61	4 276,17
Prélèvement	5 100,77	7 312,08	8 183,68	5 826,53	4 276,17
Ressources Externes	38 672,74	24 282,51	28 349,89	42 137,10	54 015,84
DGE	2 272,28	472,08	5 262,89	2 667,64	2 554,43
Ressources transférées	19 417,62	11 625,13	7 547,87	7 656,92	9 498,05
Fonds minier	-	-	2 117,57	14 607,40	27 004,59
Instruments décentralisés de financement (PNGT, ADCT, PACT...)	16 010,97	10 274,09	10 887,17	13 932,26	13 222,61
Total	43 773,51	31 778,19	36 533,57	47 979,71	58 292,01

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 9 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres	5 168,32	6 930,72	6 559,74	11 069,13	7 846,63
Prélèvement	5 161,29	6 930,08	6 425,47	11 062,20	7 839,82
Ressources Externes	11 978,03	5 415,05	9 649,00	14 212,35	15 002,04
DGE	1 324,95	291,56	3 358,59	1 837,54	1 643,68
Ressources transférées	8 086,29	2 781,68	2 309,12	1 728,46	2 638,38
Fonds minier	-	-	467,99	3 654,70	6 790,51
Instruments décentralisés de financement (PNG)	2 481,41	2 341,81	3 513,30	6 991,65	3 921,49
Total	17 146,35	12 345,77	16 208,74	25 281,48	22 848,67

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 10 : EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources propres	801,96	714,12	948,85	197,79	815,71
Prélèvement	801,96	714,12	948,85	197,79	815,71
Ressources Externes	2 914,56	5 357,13	4 145,03	9 162,28	9 605,46
DGE	840,10	93,33	1 305,07	617,43	575,05
Ressources transférées	215,17	3 224,05	876,70	306,22	85,00
Fonds minier	-	-	842,19	6 790,99	7 998,93
Instruments décentralisés de financement (PNG)	1 809,55	2 039,75	982,93	1 327,64	740,48
Total	3 716,53	6 071,25	5 093,89	9 360,08	10 421,17

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 11 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE PRELEVEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (en millions de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement	21 443,74	24 417,19	26 930,06	27 280,83	31 016,06
Investissement	5 990,45	4 899,22	6 044,51	12 876,61	6 817,79
Prélèvement	3 417,78	4 319,42	4 523,10	9 471,55	7 318,40
Total	27 434,19	29 316,41	32 974,57	40 157,45	37 833,85

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 12 : Dépenses selon la nature (en millions de FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Dépense de fonctionnement	60 063,21	82 503,41	78 452,67	84 655,02	79 854,95
Dépense d'investissement	53 440,31	56 769,25	48 589,41	69 754,34	73 845,47
Total général	113 503,51	139 272,65	127 042,08	154 409,35	153 700,42

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 13 : Dépenses de fonctionnement par nature (en millions de FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Denrées et fournitures consommées	21 959,18	32 099,70	27 871,47	31 635,23	28 822,80
Allocations-subventions	2 004,48	2 321,57	2 236,68	2 694,18	2 827,13
Impôts et taxes	3,02	0,71	0,70	2,53	4,73
Travaux et services extérieurs	6 964,93	8 503,63	8 020,39	8 338,69	8 519,42
Participation et prestations au bénéfice de tiers	642,15	719,69	557,00	656,30	867,11
Frais de personnel	11 232,73	15 479,34	15 368,80	15 741,32	16 496,16
Frais de gestion générale et de transport	4 246,32	6 533,82	6 778,44	6 103,41	6 091,04
Frais financiers	982,21	1 087,13	1 162,72	1 073,65	774,66
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	0,01	-	-
Charges exceptionnelles	910,00	852,58	886,63	1 323,18	1 561,73
Résultats antérieurs	58,56	-	29,94	-	-
Excédent ordinaire capitalise	11 059,65	14 905,24	15 539,90	17 086,52	13 890,17
Total général	60 063,21	82 503,41	78 452,67	84 655,02	79 854,95

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 14 : Dépenses d'investissement par nature (en millions de FCFA)

Libellés	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Frais extraordinaires	1 417,96	1 972,33	1 470,73	2 537,74	1 737,47
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	8 437,74	6 731,66	8 143,46	13 293,67	13 237,00
Immobilisation en cours	43 584,60	47 590,01	38 959,72	53 922,93	58 841,00
Prêts, Avances et Créances à LMT	-	475,25	15,50	-	-
Titres et valeurs	-	-	-	-	30,00
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Total général	53 440,31	56 769,25	48 589,41	69 754,34	73 845,47

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 15 : DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Commune rurale	63 637,57	73 799,30	63 103,56	77 601,49	83 599,71
Dépense de fonctionnement	26 802,53	38 154,74	34 411,83	35 637,33	34 842,85
Dépense d'investissement	36 835,04	35 644,55	28 691,73	41 964,16	48 756,85
Commune urbaine	43 693,58	58 792,77	56 872,99	68 395,89	59 147,29
Dépense de fonctionnement	30 942,53	42 022,33	41 224,34	46 863,04	42 082,31
Dépense d'investissement	12 751,05	16 770,44	15 648,66	21 532,86	17 064,98
Conseil Régional	6 172,36	6 680,59	7 065,52	8 411,97	10 953,42
Dépense de fonctionnement	2 318,14	2 326,34	2 816,49	2 154,65	2 929,79
Dépense d'investissement	3 854,22	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63
Total général	113 503,51	139 272,65	127 042,08	154 409,35	153 700,42

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 16 : DEPENSES DES REGIONS ADMINISTRATIVE PAR AN ET SELON LA NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Boucle Mouhoun	9 835,16	13 056,17	10 341,66	11 561,68	11 530,05
Dépense de fonctionnement	4 679,25	6 677,52	5 313,05	4 770,82	4 658,63
Dépense d'investissement	5 155,91	6 378,65	5 028,61	6 790,85	6 871,42
Cascades	4 984,61	4 363,02	3 242,24	4 727,94	5 687,07
Dépense de fonctionnement	2 618,13	2 884,54	2 000,71	2 754,66	2 974,44
Dépense d'investissement	2 366,49	1 478,48	1 241,54	1 973,29	2 712,63
CENTRE	21 543,86	29 496,78	30 916,99	39 308,45	34 902,05
Dépense de fonctionnement	17 233,76	22 193,60	24 176,93	27 856,76	25 664,50
Dépense d'investissement	4 310,09	7 303,18	6 740,06	11 451,68	9 237,55
Centre Est	8 164,62	9 303,14	8 655,27	8 752,09	8 715,15
Dépense de fonctionnement	3 776,88	5 485,98	4 602,19	4 778,00	4 808,15
Dépense d'investissement	4 387,74	3 817,16	4 053,08	3 974,09	3 907,00
Centre Nord	7 511,35	9 140,34	10 045,36	13 682,66	11 272,93
Dépense de fonctionnement	2 670,21	4 146,10	6 906,25	6 187,28	4 360,96
Dépense d'investissement	4 841,14	4 994,23	3 139,11	7 495,37	6 911,97
Centre Ouest	8 975,03	10 616,25	9 597,70	10 745,55	11 844,09
Dépense de fonctionnement	3 891,24	5 915,53	4 834,78	5 056,01	5 419,67
Dépense d'investissement	5 083,79	4 700,72	4 762,92	5 689,54	6 424,42
Centre Sud	5 198,19	6 046,43	4 341,66	6 271,87	6 301,98
Dépense de fonctionnement	2 239,69	3 083,97	2 695,70	3 347,73	3 226,52
Dépense d'investissement	2 958,50	2 962,45	1 645,95	2 924,14	3 075,46
Est	6 956,73	10 310,20	9 831,10	7 758,48	12 292,65
Dépense de fonctionnement	2 953,91	4 896,24	4 576,45	3 282,47	3 796,08
Dépense d'investissement	4 002,81	5 413,96	5 254,65	4 476,01	8 496,56
Hauts Bassins	13 545,23	16 381,54	15 539,70	16 546,06	17 680,72
Dépense de fonctionnement	8 440,13	10 422,67	9 675,72	9 819,64	10 521,01
Dépense d'investissement	5 105,10	5 958,86	5 863,98	6 726,43	7 159,72
Nord	8 443,95	8 233,76	7 687,66	9 495,94	10 892,95

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Dépense de fonctionnement	4 056,36	5 111,12	4 224,61	4 344,76	4 695,05
Dépense d'investissement	4 387,59	3 122,65	3 463,05	5 151,18	6 197,90
Plateau Central	5 772,60	7 038,41	5 348,57	5 894,06	6 722,57
Dépense de fonctionnement	2 661,41	4 379,82	3 479,26	3 650,70	3 719,76
Dépense d'investissement	3 111,19	2 658,59	1 869,32	2 243,36	3 002,81
Sahel	7 303,24	10 009,83	6 713,02	12 128,86	9 381,80
Dépense de fonctionnement	2 502,89	4 558,56	3 232,71	5 467,24	2 766,73
Dépense d'investissement	4 800,35	5 451,26	3 480,31	6 661,62	6 615,07
Sud-ouest	5 268,95	5 276,79	4 781,14	7 535,72	6 476,40
Dépense de fonctionnement	2 339,35	2 747,73	2 734,31	3 338,94	3 243,45
Dépense d'investissement	2 929,60	2 529,05	2 046,83	4 196,77	3 232,95
Total général	113 503,51	139 272,65	127 042,08	154 409,35	153 700,42

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 17 : DEPENSES DES COMMUNES RURALES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	13 334,97	18 309,08	13 795,11	17 047,06	16 852,14
Allocations-subventions	599,63	864,67	885,14	1 140,63	1 216,68
Impôts et taxes	0,02	-	0,05	0,05	-
Travaux et services extérieurs	1 854,53	2 103,89	2 289,21	2 667,82	2 791,48
Participation et prestations au bénéfice de tiers	136,35	112,29	104,05	120,37	88,41
Frais de personnel	2 881,71	5 189,80	4 811,09	4 545,64	4 874,23
Frais de gestion générale et de transport	2 054,51	3 508,39	3 430,89	3 155,64	3 341,43
Frais financiers	272,84	282,91	293,18	222,16	333,18
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	0,01	-	-
Charges exceptionnelles	551,55	522,68	580,42	911,42	1 078,67
Résultats antérieurs	20,03	-	29,94	-	-
Excédent ordinaire capitalisé	5 096,39	7 261,03	8 192,77	5 826,53	4 266,64
Total général	26 802,53	38 154,74	34 411,83	35 637,33	34 842,85
Dépenses d'investissement par nature					
Frais extraordinaires	912,85	1 010,08	725,27	943,18	838,31
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	5 119,72	3 648,76	4 863,77	8 675,50	8 561,73
Immobilisation en cours	30 802,47	30 591,53	23 087,19	32 345,48	39 356,82
Prêts, Avances et Créances à LMT	-	394,17	15,50	-	-
Titres et valeurs	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Total général	36 835,04	35 644,55	28 691,73	41 964,16	48 756,85

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 18 : DEPENSES DES COMMUNES URBAINES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	8 332,27	13 467,30	13 694,35	14 144,44	11 531,99
Allocations-subventions	1 171,51	1 375,31	1 205,47	1 405,71	1 469,71
Impôts et taxes	1,37	0,67	0,57	1,18	1,05
Travaux et services extérieurs	4 776,01	6 136,94	5 384,35	5 288,69	5 287,80
Participation et prestations au bénéfice de tiers	482,76	596,73	410,61	489,91	726,68
Frais de personnel	8 077,82	9 828,98	10 129,85	10 778,28	11 174,83
Frais de gestion générale et de transport	1 863,50	2 601,81	2 879,07	2 477,55	2 225,20
Frais financiers	709,31	801,93	861,65	844,86	435,26
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	328,16	282,57	260,14	370,21	421,97
Résultats antérieurs	38,52	-	-	-	-
Excédent ordinaire capitalisé	5 161,29	6 930,08	6 398,28	11 062,20	8 807,82
Total général	30 942,53	42 022,33	41 224,34	46 863,04	42 082,31
Dépenses d'investissement par nature	-	-	-	-	-
Frais extraordinaires	381,71	756,56	544,40	1 204,94	613,39
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	2 519,73	2 421,96	2 654,29	3 191,08	3 271,13
Immobilisation en cours	9 849,60	13 510,85	12 449,96	17 136,83	13 180,46
Prêts, Avances et Créances à LMT	-	81,08	-	-	-
Titres et valeurs	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Total général	12 751,05	16 770,44	15 648,66	21 532,86	17 064,98

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABLEAU 19 : DEPENSES DES REGIONS COLLECTIVITES PAR NATURE (EN MILLIONS DE FCFA)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement par nature					
Denrées et fournitures consommées	291,94	323,32	382,01	443,72	438,67
Allocations-subventions	233,33	81,59	146,08	147,84	140,74
Impôts et taxes	1,63	0,04	0,08	1,30	3,68
Travaux et services extérieurs	334,39	262,79	346,83	382,18	440,14
Participation et prestations au bénéfice de tiers	23,03	10,67	42,33	46,02	52,02
Frais de personnel	273,20	460,56	427,86	417,40	447,10
Frais de gestion générale et de transport	328,31	423,62	468,48	470,22	524,41
Frais financiers	0,05	2,29	7,89	6,62	6,22
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	30,29	47,34	46,07	41,55	61,09
Résultats antérieurs	-	-	-	-	-
Excédent ordinaire capitalisé	801,96	714,12	948,85	197,79	815,71
Total général	2 318,14	2 326,34	2 816,49	2 154,65	2 929,79
Dépenses d'investissement par nature	-	-	-	-	-

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Frais extraordinaires	123,40	205,69	201,07	389,62	285,77
Dettes à LMT	-	-	-	-	-
Immobilisation corporel et incorporel	798,29	660,94	625,40	1 427,08	1 404,14
Immobilisation en cours	2 932,53	3 487,63	3 422,57	4 440,62	6 303,72
Prêts, Avances et Créances à LMT	-	-	-	-	-
Titres et valeurs	-	-	-	-	30,00
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Total général	3 854,22	4 354,25	4 249,03	6 257,32	8 023,63

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, Août2022

TABEAU 20 : LISTE DES COMMUNES URBAINES DEVANT ETRE RECLASSEES EN COMMUNE RURALE

Commune	Année	Ressources propre	Populations
Sebba	2017	21 976 927	44 653
Djibo	2021	19 570 086	61 462
Gourcy	2021	21 399 584	40 141
Sebba	2021	19 570 086	11 298

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABLEAU 21 : LISTE DES COMMUNES RURALES DEVANT ETRE FUSIONNEES/SUPPRIMEES

Commune	Année	Ressources propres	Populations
Arbinda	2019	3 455 814	133 101
Bani	2019	3 729 844	82 833
	2020	4 420 242	85 069
Baraboulé	2019	2 794 866	43 544
	2020	4 901 141	44 817
Barani	2017	4 612 288	64 844
	2020	4 956 195	70 343
Bartiebougou	2020	2 927 125	25 556
	2021	3 149 864	25 556
Boundoré	2019	4 917 637	33 418
Boussou	2021	4 604 705	34 620
Dablo	2020	4 446 726	31 064
	2021	3 125 011	31 064
Déou	2020	4 325 336	40 408
	2021	1 857 355	40 408
DIGUEL	2017	3 457 260	12 151
	2018	2 200 429	12 488
	2019	1 429 048	12 842
	2020	2 209 484	13 203
	2021	4 311 224	13 203
Dolo	2018	4 649 946	10 613
	2020	4 491 144	11 198
Foutouri	2021	3 632 037	23 950
Gomboro	2019	4 415 229	18 990
	2020	3 344 540	19 488
Gossina	2017	3 516 633	24 552
Kain	2020	4 213 964	17 467
Kombori	2017	2 576 694	14 576
	2018	4 485 098	15 011
	2019	4 532 611	15 447
	2020	2 013 551	15 882
	2021	4 380 387	15 882
Kougny	2017	4 449 086	20 522
KOUTOUGOU	2018	4 778 466	27 000
	2019	736 646	27 841
Logobou	2020	2 527 116	96 642
Madjoari	2017	4 212 806	13 664
	2018	3 956 909	14 134
	2019	4 407 582	14 608

Commune	Année	Ressources propres	Populations
	2020	4 220 603	15 097
	2021	3 610 857	15 097
Madouba	2020	2 250 233	8 581
Malba	2017	4 069 335	14 569
	2018	4 219 389	14 963
	2019	4 069 335	15 376
	2020	3 327 606	15 808
Nassoumbou	2019	2 919 647	29 250
	2020	4 952 244	30 100
Nébiélianayou	2017	4 496 705	10 524
Niégo	2018	2 890 907	12 221
	2019	3 320 784	12 538
	2020	4 469 159	12 866
	2021	3 617 553	23 614
OURSI	2020	3 617 553	23 614
	2021	1 279 820	23 614
Péni	2020	300 000	58 417
Pilimpikou	2019	4 617 144	23 459
	2020	4 617 144	24 074
Pobé_Mengao	2019	3 689 494	35 846
	2021	4 837 813	36 939
Poura	2021	4 612 176	17 567
Samba	2019	2 816 477	48 540
Sami	2017	3 909 144	12 307
	2020	3 783 328	13 428
Sono	2018	4 023 125	10 108
	2019	2 444 035	10 385
	2020	4 077 474	10 667
	2021	4 066 464	10 667
Tambaga	2020	3 752 657	63 834
Tansarga	2020	2 702 910	58 992
Tin_Akoff	2021	1 047 384	30 672
Titabé	2020	950 000	31 500
Toéni	2021	4 858 223	43 046
Yamba	2020	3 860 454	41 183
Yargo	2017	4 985 650	19 553
Ziga	2018	4 830 138	47 338
Zoaga	2017	2 891 360	14 192
	2018	4 291 087	14 589
	2019	4 662 910	15 001
	2020	4 662 910	15 001

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABLEAU 22 : LISTE DES COMMUNES RURALES DEVANT ETRE ERIGEEES EN COMMUNE URBAINE

Commune	Année	Ressources Propres	Population
Andemtenga	2017	26 475 936	27 693
	2018	27 889 228	28 639
	2020	29 595 745	30 684
	2021	29 595 745	30 684
Arbollé	2020	31 644 190	65 655
Bagassi	2017	84 302 891	44 230
	2018	94 592 469	45 464
	2019	130 992 183	46 736
	2020	78 046 138	48 048
	2021	94 592 469	48 048
Bagré	2017	60 267 007	42 870
	2018	51 091 510	44 236
	2019	60 047 521	45 609
	2020	60 123 307	46 985
	2021	60 123 307	46 985
Bakata	2020	27 259 368	41 320
	2021	28 941 398	41 320
Bama	2017	45 820 461	93 385
	2018	43 003 210	96 184
	2019	49 557 025	99 096
	2020	46 391 771	102 124
	2021	53 243 881	102 124
Barsalogo	2017	41 155 911	109 446
	2018	45 981 854	112 522
Béguédo	2018	27 887 794	27 427
Béré	2017	38 886 226	39 453
	2018	31 120 709	40 587
	2020	25 757 868	41 740
	2021	31 393 217	36 652
Biéha	2018	34 923 843	47 490
	2020	28 802 897	50 945
	2021	42 740 067	50 945
Bilanga	2017	28 416 523	129 613
	2018	31 988 022	133 659

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2019	42 294 917	137 787
	2020	39 528 261	142 017
	2021	56 888 863	142 017
Bindé	2017	44 754 666	48 614
	2018	102 006 281	49 961
	2019	68 798 179	51 341
	2020	84 054 077	52 762
	2021	239 803 104	52 762
Bokin	2018	25 352 329	73 505
	2019	26 131 829	75 456
Bondigui	2021	51 703 025	26 584
Bondokuy	2017	32 625 691	68 144
	2018	35 655 697	70 076
	2019	73 316 497	72 061
	2020	55 841 610	74 090
	2021	59 418 964	74 090
Boudry	2017	60 952 443	106 265
	2018	94 380 100	109 196
	2019	117 311 690	112 210
	2020	113 566 707	115 312
	2021	138 107 450	115 312
Bougounou	2021	27 445 154	31 080
Boura	2018	37 621 499	31 731
	2019	27 820 925	32 477
	2021	40 948 348	33 257
Bouroum	2018	52 460 867	64 546
	2019	76 425 435	66 417
	2020	68 367 177	68 336
	2021	27 687 683	68 336
Bourzanga	2017	32 013 733	31 692
	2018	32 441 887	32 609
	2019	30 468 210	33 551
	2020	33 159 421	34 519
	2021	32 881 776	34 519
Boussouma (Centre Nord)	2017	71 917 223	109 446
	2018	67 708 612	112 522
	2019	79 764 697	115 699
	2020	54 997 729	118 981
	2021	79 076 452	118 981
Cassou	2020	26 359 823	61 830

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2021	26 447 933	61 830
Coalla	2019	27 755 080	62 032
	2021	28 730 214	63 838
Dandé	2021	82 230 001	31 118
Dapélogo	2017	46 409 944	46 699
	2018	40 833 321	47 933
	2019	125 983 443	49 207
	2020	106 946 434	50 522
	2021	209 754 919	50 522
Dargo	2021	31 569 562	42 810
Di	2019	25 765 833	31 680
	2021	28 395 164	32 493
Diabo	2017	25 562 471	38 083
	2018	27 098 780	39 327
	2019	34 434 849	40 601
	2020	31 535 021	40 601
	2021	57 387 834	41 905
Diapangou	2017	27 995 407	38 083
	2018	31 666 064	39 327
	2019	36 680 600	40 601
	2020	51 654 715	40 601
	2021	73 709 351	41 905
Didyr	2020	65 132 598	58 026
	2021	64 114 843	58 026
Dissin	2020	30 441 576	52 703
	2021	38 946 376	52 703
Djibasso	2017	27 463 588	68 516
	2018	51 279 504	70 351
	2021	34 002 776	74 176
Djigoué	2021	27 826 050	36 756
Doulougou	2017	68 273 429	32 627
	2018	91 841 060	33 398
	2019	45 804 270	34 200
	2020	84 696 143	34 200
	2021	169 977 116	35 032
Doumbala	2019	27 425 513	38 539
FALAGOUNTOU	2017	354 951 340	25 461
	2018	686 182 342	26 241
	2019	671 012 771	27 046
	2020	739 853 579	27 046

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2021	407 866 671	27 867
Fara	2017	40 921 438	51 077
	2018	31 756 766	52 562
	2019	38 270 761	54 078
	2020	39 746 151	54 078
	2021	36 016 660	55 622
FARAMANA	2021	54 075 020	25 494
FO	2017	66 683 620	28 213
FOUNZAN	2017	25 433 239	46 478
	2021	29 037 755	51 079
Gassan	2019	25 014 323	44 256
	2020	25 164 805	44 256
	2021	27 513 655	45 429
Godyr	2018	37 239 251	26 384
Gogo	2017	52 352 671	53 365
	2018	82 901 983	54 931
	2019	101 806 248	56 514
	2020	99 500 067	58 118
	2021	146 386 624	58 118
Gomboussougou	2017	50 873 821	61 340
	2018	46 205 366	63 023
	2019	59 110 244	64 753
	2020	81 103 049	66 537
	2021	89 085 069	66 537
Gongo	2021	25 806 102	58 118
Guéguéré	2021	32 574 253	48 181
Guiaro	2020	58 631 813	36 785
	2021	38 144 043	36 785
Guiba	2018	42 844 608	40 315
	2019	44 378 773	41 407
	2020	47 574 024	42 539
	2021	47 691 065	42 539
Guibaré	2017	111 914 417	31 692
	2018	120 779 429	32 609
	2019	139 330 104	33 551
	2020	118 589 981	34 519
	2021	128 441 604	34 519
Kalsaka	2017	60 138 993	67 781
	2018	29 119 056	69 636
	2020	36 954 125	73 518

Commune	Année	Ressources Propres	Population
Kampti	2017	55 014 480	61 590
	2018	53 454 593	63 454
	2019	87 536 345	65 351
	2020	87 823 644	67 278
	2021	87 130 696	67 278
Kangala	2019	41 050 416	33 382
	2020	29 173 107	34 349
	2021	33 871 234	34 349
Kantchari	2017	102 771 345	83 187
	2018	97 148 091	85 789
	2019	110 895 822	88 440
	2020	113 731 418	91 150
	2021	91 604 306	91 150
Karangasso_Sambla	2019	81 665 226	36 023
	2021	27 575 148	37 125
Karangasso_Vigué	2017	28 220 558	111 014
	2018	43 773 003	114 702
	2019	36 983 529	118 439
	2020	45 143 483	122 222
	2021	48 056 218	122 222
Kayao	2018	29 635 684	44 542
	2019	33 117 033	45 642
	2020	57 164 092	46 771
	2021	58 600 924	46 771
Kindi	2021	27 717 618	47 391
Kokologho	2017	45 236 583	48 600
	2018	48 437 816	49 709
	2019	60 564 853	50 852
	2020	63 701 302	52 031
	2021	84 916 011	52 031
Koloko	2017	43 550 790	27 656
	2018	44 423 270	28 510
	2019	50 936 881	29 373
	2020	33 792 806	30 261
	2021	49 456 178	30 261
Komki_Ipala	2017	72 533 169	26 854
	2018	83 620 182	27 745
	2019	66 538 782	28 699
	2020	70 191 945	29 720
	2021	123 486 475	29 720

Commune	Année	Ressources Propres	Population
Kompienga	2017	106 635 851	42 248
	2018	115 347 666	43 641
	2019	122 539 377	45 057
	2020	135 745 491	46 495
	2021	131 320 626	46 495
Komsilga	2017	311 056 400	86 454
	2018	538 697 815	89 976
	2019	543 789 207	93 555
	2020	669 033 334	97 183
	2021	830 560 758	97 183
Kona	2017	50 826 971	26 950
	2018	70 310 688	27 731
	2019	76 952 594	28 530
	2021	136 878 130	29 341
Korsimoro	2017	37 398 444	59 823
	2018	45 707 225	61 533
	2019	46 176 913	63 291
	2020	192 672 202	65 099
	2021	98 288 758	65 099
Kossouka	2021	25 014 744	25 290
Koubri	2017	279 627 526	55 911
	2018	215 815 832	57 718
	2019	285 828 582	59 668
	2020	366 763 488	61 771
	2021	327 629 635	61 771
Kouka	2018	32 379 654	81 097
	2019	32 023 202	83 355
	2020	28 473 995	85 674
KOUMBIA	2019	28 493 489	57 001
	2020	27 442 461	58 825
	2021	35 710 608	58 825
Kourouma	2017	48 622 979	50 205
	2018	66 683 620	51 828
	2019	61 403 165	53 483
	2020	72 516 315	55 189
	2021	82 721 694	55 189
Kyon	2020	143 284 714	29 688
	2021	189 552 106	29 688
Liptougou	2020	51 549 726	62 574
Logobou	2017	27 913 376	87 886

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2018	27 568 630	90 738
	2019	25 361 117	93 663
Loropéni	2017	31 588 168	64 239
	2018	31 124 856	66 210
	2019	53 675 404	68 209
	2020	30 699 260	70 232
	2021	48 803 276	70 232
Loumana	2018	25 320 469	34 151
	2021	30 878 642	36 178
Loubila	2017	209 621 538	36 913
	2018	271 277 009	37 912
	2019	549 468 541	38 936
	2020	257 291 702	39 987
	2021	387 559 276	39 987
Mané	2017	112 245 336	61 947
	2018	197 238 349	63 701
	2019	125 224 408	65 509
	2020	130 116 086	67 372
	2021	123 410 733	67 372
Mangodara	2017	33 187 270	76 912
	2018	52 458 655	79 677
	2019	53 719 586	82 519
	2020	26 247 327	85 441
	2021	42 167 910	85 441
Manni	2017	49 532 149	93 265
	2018	64 468 936	95 973
	2019	56 284 671	98 753
	2021	76 821 194	101 589
MARKOYE	2017	235 590 768	36 906
	2018	499 283 072	37 949
	2019	599 495 214	39 005
	2020	583 819 020	40 098
Matiacoali	2017	34 805 218	79 247
	2018	25 444 317	81 908
	2019	33 029 562	84 620
	2021	32 999 354	87 385
Méguet	2020	28 599 798	48 419
	2021	28 074 876	48 419
Mogtedo	2017	35 810 573	69 929
	2018	77 891 840	72 011

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2019	78 903 576	74 111
	2020	77 149 350	76 230
	2021	264 248 804	76 230
Nagreongo	2017	67 868 891	31 382
	2018	340 916 544	32 250
	2019	143 703 601	33 136
	2020	246 733 557	34 040
	2021	97 493 337	34 040
Namissiguima (Nord)	2017	106 409 265	46 943
	2018	74 648 572	48 259
	2019	67 822 625	49 607
	2020	73 625 764	50 989
	2021	36 601 315	50 989
Nandiala	2021	25 625 764	34 618
Nanoro	2019	25 227 908	45 525
	2021	26 584 262	46 731
Nassoumbou	2017	78 155 695	27 599
	2021	41 471 845	30 100
NDorola	2017	45 942 192	41 611
	2018	45 170 985	42 856
	2019	37 134 529	44 135
	2020	44 820 530	45 443
	2021	47 711 131	45 443
Niankorodougou	2017	73 160 249	49 675
	2018	153 808 312	51 252
	2019	89 730 957	52 841
	2020	99 144 618	54 440
	2021	121 558 641	54 440
Nioronioro	2021	30 687 837	37 507
Niou	2018	57 927 848	35 344
	2019	49 653 898	36 218
	2020	48 237 965	37 113
Nobéré	2017	29 448 479	42 591
	2020	49 212 431	46 134
	2021	38 815 081	46 134
Oronkua	2021	29 988 749	30 685
Ouarkoye	2021	29 801 858	56 123
Oula	2018	45 230 461	60 327
	2019	74 214 269	61 978
	2020	88 630 239	63 682

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2021	94 073 962	63 682
Ourgou Manega	2021	41 102 518	28 709
Ouri	2020	28 929 363	38 999
Pa	2021	27 609 032	31 218
Pabré	2017	73 889 813	37 510
	2018	135 398 201	38 791
	2019	209 307 565	40 152
	2020	445 125 455	41 598
	2021	489 960 961	41 598
Padéma	2018	25 525 997	66 511
	2021	35 399 651	70 521
Partiaga	2018	103 945 583	75 951
	2019	164 011 839	78 522
	2021	69 103 803	81 129
Péni	2018	64 527 204	54 708
	2019	67 442 906	56 564
	2021	96 883 447	58 417
Piéla	2017	57 729 850	74 576
	2018	38 866 869	76 659
	2019	42 845 406	78 785
	2020	61 718 968	80 976
	2021	61 036 370	80 976
Pissila	2017	60 505 415	49 926
	2018	51 413 986	51 401
	2019	66 213 163	52 904
	2020	92 198 041	54 437
	2021	94 438 611	54 437
Poa	2017	30 888 147	39 862
	2018	25 525 595	40 915
	2021	41 503 924	43 127
Pouni	2020	27 977 895	57 861
	2021	48 341 640	57 861
Ramongo	2021	37 226 976	30 169
Saaba	2017	346 064 136	77 863
	2018	475 283 928	80 867
	2019	625 648 545	83 959
	2020	576 203 061	87 137
	2021	723 503 867	87 137
Sabcé	2017	113 975 537	30 908
	2018	1 391 559 756	31 792

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2019	1 480 533 301	32 703
	2020	1 608 279 786	33 642
	2021	1 550 978 631	33 642
Sabou	2017	47 454 094	60 624
	2018	49 925 050	62 293
	2019	40 001 339	64 003
	2020	42 760 815	65 762
	2021	46 688 462	65 762
Safané	2017	67 765 915	66 328
	2018	87 532 262	68 221
	2019	92 698 166	70 163
	2021	151 418 924	72 144
Salogo	2019	31 941 470	30 357
	2020	28 231 285	31 208
	2021	26 139 639	31 208
Sangha	2018	30 329 932	65 092
	2019	26 821 065	67 061
	2020	25 247 962	69 091
	2021	25 247 962	69 091
Saponé	2017	103 573 080	48 035
	2019	280 351 587	50 344
	2020	251 130 434	51 566
	2021	387 854 763	51 566
Séguénéga	2017	63 234 050	80 883
	2018	56 724 265	83 136
	2019	62 365 257	85 447
	2020	62 175 106	87 819
	2021	46 292 657	87 819
Seytenga	2020	25 226 930	47 947
Sidéradougou	2017	45 358 439	128 362
	2018	56 596 862	133 593
	2019	57 545 803	138 817
	2020	45 837 781	144 019
	2021	61 189 674	144 019
Siglé	2021	27 329 432	39 081
Soudougui	2019	26 709 033	69 315
Sourgoubila	2017	32 229 994	50 407
	2018	93 874 772	51 687
	2019	71 637 701	53 002
	2020	71 870 344	54 356

Commune	Année	Ressources Propres	Population
	2021	47 764 869	54 356
Tambaga	2019	33 897 367	61 905
Tanghin_Dassouri	2017	308 151 609	71 350
	2018	420 497 925	73 693
	2019	479 092 252	76 211
	2020	655 030 227	78 913
	2021	792 066 070	78 913
Tcheriba	2017	35 327 707	52 286
	2018	36 644 078	53 725
	2019	33 706 767	55 215
	2020	30 435 506	56 750
	2021	46 549 538	56 750
Ténado	2019	34 412 277	59 807
	2020	30 889 150	61 218
	2021	34 362 165	61 218
Thion	2017	31 323 347	31 373
Thiou	2017	28 390 118	63 160
	2018	28 390 118	64 870
Tiébéle	2017	32 293 989	70 383
	2018	33 455 821	72 281
	2019	29 984 307	74 266
	2020	40 114 508	76 346
	2021	40 114 508	76 346
Tiéfora	2019	89 730 957	69 108
Tin_Akoff	2019	26 464 080	29 838
	2020	59 306 475	30 672
To	2018	28 213 650	66 089
	2019	33 881 775	67 948
	2021	34 535 102	69 845
Toécé	2017	28 690 555	41 017
	2018	56 400 249	41 971
	2019	39 013 109	42 968
	2020	31 784 228	44 007
	2021	42 996 995	44 007
Tongomayel	2017	91 426 221	100 816
	2021	51 668 367	110 908
Tougouri	2017	25 378 653	104 708
	2018	28 181 307	107 768
	2019	28 814 182	110 904
	2020	31 513 024	114 117
	2021	67 582 361	114 117

Commune	Année	Ressources Propres	Population
Toussiana	2020	27 385 516	25 720
	2021	42 993 179	25 720
Yalgo	2017	75 432 287	44 029
	2018	690 534 990	45 347
	2019	381 934 410	46 690
	2020	662 740 350	48 057
	2021	711 075 938	48 057
Yargatenga	2017	83 320 536	57 997
	2018	49 398 842	59 823
	2019	60 328 406	61 683
	2020	64 390 726	63 581
	2021	64 390 726	63 581
Zabré	2017	222 530 009	109 712
	2018	257 145 636	112 814
	2019	269 313 411	116 027
	2020	269 797 671	119 349
	2021	269 797 671	119 349
Zam	2018	32 237 920	55 390
	2019	34 488 818	56 933
	2020	27 239 555	58 516
	2021	36 580 575	58 516
Ziou	2017	30 784 931	29 628
	2018	26 962 687	30 479
	2019	28 976 298	31 355
	2021	30 196 187	32 257
Zitenga	2018	26 685 629	56 998
	2019	36 042 554	58 546
	2020	63 484 034	60 132
	2021	71 464 084	60 132
Zonsé	2020	48 068 925	28 419
	2021	48 068 925	28 419
Zoungou	2018	29 014 590	41 212
	2019	34 664 523	42 359
	2020	34 600 267	43 535
	2021	32 090 519	43 535

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, le résultat du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2007-2020 et celles issues du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

TABLEAU 23 : LISTE DES DONNEES MANQUANTES

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Commune	Néant	Karangasso-Sambla	Kyon	Garango	Solenzo
				Béguédo	Kouka
				Boussouma-centre-Est	Sanaba
				Komtoèga	Sami
				Niogo	Balavé
					Tansila
					Garango
					Béguédo
					Boussouma
					Komtoèga
					Niogo
					Kelbo
					Koutougou

TABEAU 24 : TABLEAUX DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2017 A 2021

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
1	RECETTES	122 559,63	114 873,29	129 543,53	151 538,43	171 602,06
11	Recettes fiscales	1 728,80	1 674,12	1 532,10	1 416,91	1 448,33
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1111	<i>A la charge des personnes physiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1112	<i>A la charge des sociétés et autres entreprises</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1113	<i>Autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	229,33	194,58	159,69	91,50	127,37
1131	<i>Impôts périodiques sur la propriété immobilière</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1132	<i>Impôts périodiques sur le patrimoine net</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1133	<i>Impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations entre vifs et legs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1134	<i>Impôts sur les transactions financières et en capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1135	<i>Prélèvements sur le capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1136	<i>Autres impôts périodiques sur le patrimoine</i>	229,33	194,58	159,69	91,50	127,37
114	Impôts sur les biens et services	1 315,65	1 407,08	1 322,91	1 242,58	1 226,97
1141	Impôts généraux sur les biens et services	19,86	105,41	15,95	13,78	35,19
11411	Taxes sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11412	Impôts sur la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11413	Impôts sur le chiffre d'affaires et autres impôts généraux sur les biens et services	19,86	105,41	15,95	13,78	35,19
11414	Impôts sur les transactions financières et en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1142	<i>Accises</i>	3,51	3,09	3,47	3,24	3,96
1143	<i>Bénéfices des monopoles fiscaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1144	Taxes sur des services déterminés	1 190,36	1 200,75	1 204,00	1 105,57	1 071,34
1145	Taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	101,92	97,82	99,50	119,99	116,48
11451	Taxes sur les véhicules à moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11452	Autres taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	101,92	97,82	99,50	119,99	116,48
114521	Impôts sur les autorisations commerciales et professionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114522	Taxes sur la pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114523	Redevances de radio et télévision	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114524	Licences et permis aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114525	Autres taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités non classées ailleurs	101,92	97,82	99,50	119,99	116,48
1146	<i>Autres impôts sur les biens et services</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1151	<i>Droits de douane et autres droits à l'importation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1152	<i>Taxes à l'exportation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1153	<i>Bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1154	<i>Bénéfices de change</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1155	<i>Taxes sur les opérations de change</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1156	<i>Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
116	Autres recettes fiscales	183,82	72,47	49,50	82,83	94,00
1161	<i>A la charge exclusive des entreprises</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1162	<i>A la charge d'autres entités ou non identifiables</i>	183,82	72,47	49,50	82,83	94,00
12	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1211	<i>A la charge des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1212	<i>A la charge des employeurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1213	<i>A la charge des travailleurs indépendants ou des personnes sans emploi</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1214	<i>Non ventilables</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1221	<i>A la charge des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1222	<i>A la charge des employeurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1223	<i>Imputées</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Dons	108 179,26	98 825,40	112 346,84	134 688,43	151 136,02
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	4,39	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	<i>En capital</i>	4,39	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	108 174,87	98 825,40	112 346,84	134 688,43	151 136,02
1331	<i>Courants</i>	55 475,80	65 681,93	72 623,44	72 597,04	74 233,58
1332	<i>En capital</i>	52 699,07	33 143,47	39 723,40	62 091,39	76 902,44
14	Autres recettes	12 651,57	14 373,77	15 664,59	15 433,09	19 017,71
141	Revenus de la propriété	22,88	8,72	3,67	1,86	1,01
1411	<i>Intérêts</i>	22,88	8,72	3,67	1,86	1,01
14111	<i>De non-résidents</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14112	<i>De résidents autres que les administrations publiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14113	<i>D'autres unités d'administration publique</i>	22,88	8,72	3,67	1,86	1,01
1412	<i>Dividendes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14121	<i>De non-résidents</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14122	<i>De résidents</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1413	<i>Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1414	<i>Revenus de la propriété pour décaissement de revenu des investissements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1415	<i>Loyers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1416	<i>Bénéfices réinvestis des investissements directs étrangers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Ventes de biens et services	8 966,06	11 748,99	13 460,25	13 068,32	15 932,30
1421	<i>Ventes des établissements marchands</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1422	<i>Droits administratifs</i>	4 503,60	5 961,23	6 932,01	6 647,17	7 921,85
1423	<i>Ventes résiduelles des établissements non marchands</i>	4 462,47	5 787,76	6 528,24	6 421,14	8 010,44
1424	<i>Ventes imputées de biens et services</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
143	Amendes, pénalités et confiscations	3 610,43	2 601,60	2 153,06	2 205,11	2 742,11
144	Transferts volontaires autres que les dons	52,20	14,45	47,60	157,81	342,29
1441	<i>Transferts courants non classés ailleurs</i>	43,73	12,52	46,99	156,23	273,46
14411	<i>Subventions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14412	<i>Autres transferts courants non classés ailleurs</i>	43,73	12,52	46,99	156,23	273,46
1442	<i>Transferts en capital non classés ailleurs</i>	8,47	1,93	0,61	1,58	68,83
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1451	<i>Primes, droits et indemnités courantes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14511	<i>Primes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
14512	Droits de régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14513	Indemnités courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1452	Indemnités en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	102 189,57	123 654,08	111 046,11	136 934,94	139 585,19
2	CHARGES	49 105,77	68 250,21	62 943,36	67 881,70	66 491,40
21	Rémunération des salariés	12 674,27	18 399,69	17 989,47	18 209,93	19 157,36
211	Salaires et traitements	12 243,88	17 863,15	17 429,14	17 420,95	18 245,50
2111	Salaires et traitements en espèces	12 243,88	17 863,15	17 429,14	17 420,95	18 245,50
2112	Salaires et traitements en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Cotisations sociales	430,38	536,53	560,33	788,98	911,86
2121	Cotisations sociales effectives	430,38	536,53	560,33	788,98	911,86
2122	Cotisations sociales imputées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Utilisation de biens et services	24 112,56	28 050,46	28 650,66	29 327,95	29 355,70
23	Consommation de capital fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Intérêts	33,66	36,50	29,27	18,88	25,42
241	Aux non-résidents	33,66	36,50	29,27	18,88	25,42
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2511	Aux sociétés publiques non financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2512	Aux sociétés publiques financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2521	Aux entreprises privées non financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2522	Aux entreprises privées financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dons	1 088,83	1 263,38	725,12	1 024,84	1 130,28
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2611	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2612	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2621	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2622	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	1 088,83	1 263,38	725,12	1 024,84	1 130,28
2631	Courants	823,79	386,42	381,11	417,35	421,97
2632	En capital	265,03	876,96	344,02	607,49	708,31
27	Prestations sociales	412,40	459,45	509,64	276,17	253,73
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2711	Prestations de sécurité sociale en espèces	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2712	Prestations de sécurité sociale en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	25,09	40,70	67,32	76,38	46,53
2721	Prestations d'assistance sociale en espèces	25,09	40,70	67,32	76,38	46,53
2722	Prestations d'assistance sociale en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
273	Prestations sociales d'employeurs	387,31	418,74	442,31	199,79	207,20
2731	Prestations sociales d'employeurs en espèces	374,17	408,48	436,24	188,09	194,36
2732	Prestations sociales d'employeurs en nature	13,14	10,26	6,08	11,70	12,84
28	Autres charges	10 784,05	20 040,74	15 039,20	19 023,94	16 568,92
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	62,93	113,99	55,64	1,20	0,00
2811	Dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Aux non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
2811	Aux résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2						
2812	Prélèvements sur le revenu des quasi-sociétés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2813	Charges liées aux revenus de la propriété attribués aux assurés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2814	Loyers	62,93	113,99	55,64	1,20	0,00
282	Transferts non classés ailleurs	10 681,41	19 882,65	14 932,63	18 952,58	16 438,09
2821	Transferts courants non classés ailleurs	10 681,41	19 882,65	14 932,63	18 952,58	16 438,09
2822	Transferts en capital non classés ailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	39,71	44,10	50,93	70,16	130,83
2831	Primes, droits et indemnités courantes	39,71	44,10	50,93	70,16	130,83
28311	Primes	39,71	44,10	50,93	70,16	130,83
28312	Droits de régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28313	Indemnités courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2832	Indemnités en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde net de gestion	73 453,86	46 623,08	66 600,16	83 656,73	105 110,66
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	53 083,80	55 403,87	48 102,75	69 053,24	73 093,79
31	Actifs non financiers	53 083,80	55 403,87	48 102,75	69 053,24	73 093,79
311	Actifs fixes	52 982,23	55 290,21	47 967,66	68 987,46	73 016,84
3111	Bâtiments et ouvrages de génie civil	34 207,67	35 973,62	30 264,70	40 314,04	42 142,05
31111	Logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31112	Bâtiments non résidentiels	32 667,24	32 553,31	26 678,59	34 728,47	37 697,39
31113	Autres ouvrages de génie civil	1 540,43	3 420,31	3 586,11	5 585,58	4 444,66
31114	Améliorations de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3112	Machines et équipement	18 722,93	19 264,29	17 581,53	28 404,69	30 696,97
31121	Matériels de transport	2 188,44	1 675,15	2 288,63	3 662,44	3 934,98
31122	Machines et équipements autres que matériels de transport	16 534,50	17 589,14	15 292,89	24 742,26	26 761,98
311221	Équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC)	514,70	417,43	1 039,77	1 420,29	1 076,41
311222	Machines et équipements non classés ailleurs	16 019,80	17 171,71	14 253,13	23 321,97	25 685,57
3113	Autres actifs fixes	51,62	52,31	121,44	268,73	177,82
31131	Ressources biologiques cultivées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311311	Ressources animales fournissant une production de façon répétée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311312	Arbres, végétaux et plantes fournissant une production de façon répétée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31132	Produits de la propriété intellectuelle	51,62	52,31	121,44	268,73	177,82
311321	Recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311322	Prospection minière et évaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311323	Logiciels et bases de données	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3113231	Logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3113232	Bases de données	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311324	Oeuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
311325	Autres droits de propriété intellectuelle	51,62	52,31	121,44	268,73	177,82
31133	Coûts de transfert de la propriété d'actifs non produits autres que des terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3114	Systèmes d'armes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
312	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31221	Matières premières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31222	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31223	Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31224	Biens destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31225	Stocks militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	101,58	113,65	135,08	65,77	76,95
3141	Terrains	0,00	5,40	0,00	0,00	0,00
3142	Réserves de minerais et de produits énergétiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3143	Autres actifs naturels	101,58	108,25	135,08	65,77	76,95
31431	Ressources biologiques non cultivées	101,58	108,25	135,08	65,77	76,95
31432	Ressources en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31433	Autres ressources naturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314331	Spectre de fréquences radio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314332	Ressources naturelles non classées ailleurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3144	Actifs incorporels non produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31441	Contrats, baux et licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314411	Licences d'exploitation négociables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314412	Permis d'utilisation de ressources naturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314413	Permis d'entreprendre une activité spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314414	Droit d'exclusivité sur des biens et services futurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31442	Fonds de commerce et actifs commerciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Capacité/besoin de financement = Financement	20 370,06	-8 780,79	18 497,42	14 603,49	32 016,88
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	20 343,73	-8 878,59	18 462,09	14 614,87	32 217,32
32	Actifs financiers	37 446,53	-5 863,09	20 845,28	20 647,31	20 636,03
321	Intérieurs	37 446,53	-5 863,09	20 845,28	20 647,31	20 636,03
3211	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32111	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32112	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3212	Numéraire et dépôts	38 040,68	-8 420,67	22 030,54	19 392,61	19 317,98
3213	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3214	Crédits	-7,54	304,56	8,37	-65,38	-134,97
3215	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32151	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32152	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3216	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32161	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32162	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32163	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32164	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32165	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3217	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
32171	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32172	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3218	Autres comptes à recevoir	-586,61	2 253,01	-1 193,63	1 320,07	1 453,02
32181	Crédits commerciaux et avances	280,05	2 652,42	502,44	1 193,11	1 920,07
32182	Divers autres comptes à recevoir	-866,66	-399,41	-1 696,07	126,96	-467,06
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32211	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32212	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32251	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32252	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3226	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32261	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32262	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32263	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32264	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32265	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32271	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32272	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	Autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32281	Crédits commerciaux et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32282	Divers autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Passifs	17 102,80	3 015,49	2 383,19	6 032,43	-11 581,29
331	Intérieurs	17 102,80	3 015,49	2 383,19	6 032,43	-11 581,29
3311	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33111	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33112	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3313	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	Crédits	-227,36	-226,40	-239,26	-195,45	-250,02
3315	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33151	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33152	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3316	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33161	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33162	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33163	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CODES MSFP 2001	LIBELLES	2017	2018	2019	2020	2021
33164	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33165	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3317	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33171	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33172	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	<i>Autres comptes à payer</i>	17 330,16	3 241,89	2 622,45	6 227,88	-11 331,27
33181	Crédits commerciaux et avances	37 954,87	38 861,39	35 695,50	35 205,70	28 043,19
33182	Divers autres comptes à payer	-20 624,71	-35 619,50	-33 073,06	-28 977,82	-39 374,46
332	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3321	<i>Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33211	Or monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33212	Droits de tirage spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	<i>Numéraire et dépôts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	<i>Titres de créance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	<i>Crédits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3325	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33251	Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33252	Parts ou unités de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33261	Réserves techniques d'assurance-dommages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 3326	Droits sur les assurances-vie et rentes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33263	Droits à pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33264	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33265	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33271	Produits financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33272	Options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	<i>Autres comptes à payer</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33281	Crédits commerciaux et avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33282	Divers autres comptes à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECART = Ligne 206 (-) Ligne 207		26,33	97,80	35,33	-11,38	-200,45

TABEAU 25 : LISTE DES CT DONT LES BALANCES ONT ETE RECONSTITUEES 2015-2021

Poste comptable	Communes	2015	2016	2017	2018	2020
PERCEPTION DE TOMA	TOMA					
	GASSAN					
	GOSSINA					
	KOUGNY					
	YABA					
	YE					
PERCEPTION DE DJI BASSO	BARANI	Balances reconstituées à partir des balances physiques signées fournies par le Service de Compte de Gestion de la TRBM.	Balances reconstituées à partir des balances physiques signées fournies par le Service de Compte de Gestion de la TRBM.			
	KOMBORI					
	DOUMBALA					
	DJIBASSO	Balances reconstituées à partir du fichier ligne des comptes et réalisation fournie par le Service de Compte de Gestion de la TRBM.				
	MADOUBA					
	BOMNOROKUY					
PERCEPTION DE NOUNA	BOURASSO			Balances reconstituées à partir des balances physiques signées fournies par le Service de Compte de Gestion de la TRBM.		
	DOKUY					
	SONO					
	NOUNA					

Poste comptable	Communes	2015	2016	2017	2018	2020
PERCEPTION DE NAKO	NAKO			Balance constituée à partir du compte de gestion extrait de la base de la DGDIT, des données récupérées au niveau de CIE et des certificats de la JC fournis par le TP de	Balance constituée à partir du compte de gestion extrait de la base de la DGDIT, des données récupérées au niveau de CIE et des certificats de la JC fournis par le TP de	
	DJIGOUE			Balance constituée à partir du compte de gestion extrait de la base de la DGDIT, des données récupérées au niveau de CIE et des certificats de la JC fournis par le TP de		
	KAMPTI					
PERCEPTION DE KAMPTI	PERIGBAN					
PERCEPTION DE SAMBA	SAMBA				Balance constituée à partir du compte de gestion extrait de la base de la DGDIT, des données récupérées au niveau de CIE et des certificats de la JC fournis par le TP de	

TABEAU 26 : EPARGNE BUDGETAIRE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	CUMUL
COMMUNES RURALES						
Ressources propres (RP)	10 287.32	14 109.45	14 745.14	15 201.42	17 586.12	71 929.44
Prélèvement	5 100.77	7 312.08	8 183.68	5 826.53	4 276.17	30 699.23
EB communes rurales	49.58%	51.82%	55.50%	38.33%	24.32%	42.68%
COMMUNES URBAINES						
Ressources propres (RP)	24 144.80	27 574.13	30 465.32	31 053.87	35 057.50	148 295.62
Prélèvement	5 161.29	6 930.08	6 425.47	11 062.20	7 839.82	37 418.86
EB communes urbaines	21.38%	25.13%	21.09%	35.62%	22.36%	25.23%
REGIONS						
Ressources propres (RP)	2 189.49	2 089.19	2 029.29	2 434.11	3 052.32	11 794.40
Prélèvement	801.96	714.12	948.85	197.79	815.71	3 478.44
EB régions	36.63%	34.18%	46.76%	8.13%	26.72%	29.49%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Ressources propres (RP)	36 621.60	43 772.77	47 239.75	48 689.40	55 695.94	232 019.46
Prélèvement	11 064.03	14 956.28	15 558.00	17 086.52	12 931.69	71 596.53
EB total CT	30.21%	34.17%	32.93%	35.09%	23.22%	30.86%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 27 : MARGE BRUTE DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Communes Rurales	4 607.47	531.05	8 225.24	6 612.37	8 150.73	28 126.86
Communes Urbaines	5 388.95	-907.64	3 433.36	-2 230.00	6 440.44	12 125.11
Régions	33.48	-161.80	-9.54	797.66	569.57	1 229.37
Marge brute totale	10 029.90	-538.39	11 649.06	5 180.02	15 160.74	41 481.34
Progression globale	0%	-105.37%	-2263.69%	-55.53%	192.68%	

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 28 : EFFORT D'AUTOFINANCEMENT DES CT (EN MILLIONS DE FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	CUMUL
COMMUNES RURALES						
CAF	5 096.39	7 261.03	8 192.77	5 826.53	4 266.64	30 643.37
Investissements	36 835.04	35 644.55	28 691.73	41 964.16	48 756.85	191 892.33
EAF	13.84%	20.37%	28.55%	13.88%	8.75%	15.97%
COMMUNES URBAINES						
CAF	5 161.29	6 930.08	6 398.28	11 062.20	8 807.82	38 359.67
Investissements	12 751.05	16 770.44	15 648.66	21 532.86	17 064.98	83 767.98
EAF	40.48%	41.32%	40.89%	51.37%	51.61%	45.79%
REGIONS						
CAF	801.96	714.12	948.85	197.79	815.71	3 478.44
Investissements	3 854.22	4 354.25	4 249.03	6 257.32	8 023.63	26 738.45
EAF	20.81%	16.40%	22.33%	3.16%	10.17%	13.01%
TOTALITE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES						
CAF	11 059.65	14 905.24	15 539.90	17 086.52	13 890.17	72 481.48
Investissements	53 440.31	56 769.25	48 589.41	69 754.34	73 845.47	302 398.77
EAF	20.70%	26.26%	31.98%	24.50%	18.81%	23.97%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 29 : STRUCTURATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Frais extraordinaires	Actif immobilisé	Actif circulant	Trésorerie Actif	Total
Communes Rurales	9 229.58	307 082.35	3 383.45	91 045.67	410 741.05
Communes Urbaines	7 693.56	204 113.44	10 839.68	49 514.69	272 161.37
Régions	2 864.06	44 640.54	4.14	18 583.80	66 092.54
Total	19 787.20	555 836.33	14 227.27	159 144.15	748 994.96
Proportion	2.64%	74.21%	1.90%	21.25%	
Communes Rurales	46.64%	55.25%	23.78%	57.21%	54.84%
Communes Urbaines	38.88%	36.72%	76.19%	31.11%	36.34%
Régions	14.47%	8.03%	0.03%	11.68%	8.82%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 30 : COMPOSITION DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Immobilisations financières	Total
Communes Rurales	51 675,12	676,57	254 715,16	15,50	307 082,35
Communes Urbaines	40 551,81	234,98	162 845,02	481,63	204 113,44
Régions	9 154,33	106,46	35 199,75	180,00	44 640,54
Total	101 381,26	1 018,02	452 759,93	677,13	555 836,33
Proportion	13,54%	0,14%	60,45%	0,09%	
Communes Rurales	50,97%	66,46%	56,26%	2,29%	55,25%
Communes Urbaines	40,00%	23,08%	35,97%	71,13%	36,72%
Régions	9,03%	10,46%	7,77%	26,58%	8,03%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 31 : EVOLUTION DE L'ACTIF DES CT DE 2017 A 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2017	2018	2019	2020	2021
Communes Rurales	240 234,32	269 411,76	308 591,19	362 409,34	410 741,05
Progression CR	-	12,15%	14,54%	17,44%	13,34%
Communes Urbaines	192 888,83	207 546,26	230 463,14	255 050,40	272 161,37
Progression CU	-	7,60%	11,04%	10,67%	6,71%
Régions	30 246,84	36 074,86	42 593,09	53 026,74	66 092,54
Progression Régions	-	19,27%	18,07%	24,50%	24,64%
Total	463 369,99	513 033,08	581 647,68	670 486,76	748 995,16
Progression globale	-	10,72%	13,37%	15,27%	11,71%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 32: STRUCTURE DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Capitaux permanents	Dettes	Total
Communes rurales	381 476,68	29 604,53	411 081,22
Communes urbaines	257 047,83	14 074,39	271 122,22
Régions	61 269,63	4 865,73	66 135,36
Total	699 794,14	48 544,66	748 338,79
Proportion	93,51%	6,94%	
Communes rurales	54,51%	60,98%	54,93%
Communes urbaines	36,73%	28,99%	36,23%
Régions	8,76%	10,02%	8,84%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 33 : STRUCTURE DES CAPITAUX PERMANENTS DE L'ENSEMBLE DES CT AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Dotations	Réserves	Report à nouveau	Participations	Résultat de fonctionnement	Total
Communes rurales	286 303,09	54 736,23	23 954,73	7 947,91	8 150,73	381 092,68
Communes urbaines	127 144,08	105 200,95	13 450,39	4 654,73	6 440,44	256 890,59
Régions	45 300,25	14 065,16	1 147,05	187,60	569,57	61 269,63
Total	458 747,41	174 002,33	38 552,17	12 790,23	15 160,74	699 252,90
Proportion	65,61%	24,88%	5,51%	1,83%	2,17%	1
Communes rurales	62,41%	31,46%	62,14%	62,14%	53,76%	54,50%
Communes urbaines	27,72%	60,46%	34,89%	36,39%	42,48%	36,74%
Régions	9,87%	8,08%	2,98%	1,47%	3,76%	8,76%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABEAU 34 : STRUCTURE DE LA DETTE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de CT	Emprunts et dettes à LMT	Autres dettes financières	Créditeurs divers	Total
Communes rurales	0,00	0,00	29 604,53	29 604,53
Communes urbaines	937,83	0,00	13 136,56	14 074,39
Régions	0,00	0,00	4 865,73	4 865,73
Total	937,83	0,00	47 606,82	48 544,66
Proportion	1,93%	0,00%	98,07%	
Part CR	0,00%	-	62,19%	60,98%
Part CU	100,00%	-	27,59%	28,99%
Part Régions	0,00%	-	10,22%	10,02%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

TABLEAU 35 : EVOLUTION DU PASSIF DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE 2017 A 2021 (EN MILLIONS DE FCFA)

Types de collectivité T.	2017	2018	2019	2020	2021
Communes Rurales	238 161,60	267 563,51	307 121,95	359 979,20	409 060,22
Progression CR	0,00%	12,35%	14,78%	17,21%	13,63%
Communes Urbaines	194 281,70	208 942,64	232 259,63	255 876,22	271 122,22
Progression CU	0,00%	7,55%	11,16%	10,17%	5,96%
Régions	30 271,01	36 126,58	42 712,56	53 101,07	66 135,36
Progression Régions	0,00%	19,34%	18,23%	24,32%	24,55%
Total	462 714,31	512 632,93	582 094,40	668 956,77	746 317,99
Progression globale	0,00%	10,79%	13,55%	14,92%	11,56%

Source : DGTCP à partir des balances des Receveurs des CT, août 2022

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, KOUDOUGOU DU 21 AU 30 AOÛT 2022

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Tél.	Adresse email
1	BONTOGO Siméon	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
2	FAYAMA Sidi-Ahmed	DELF	70 11 16 50	Sidi_fay@yahoo.fr
3	ZINSONE Jean	TRSO/TR	70 34 06 78	abisamadri@rocketmail.com
4	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	70 38 44 76	newoulou2@gmail.com
5	KAMBOU Sié Bernard	DELF	79036332	bernardsiekambou@gmail.com
6	SENOU Abdoulaye	CAT	70 78 96 28	sensouleymane@yahoo.fr
7	KABORE Olivier	TRCS/Fondé pouvoirs	70 07 73 60	kaboliv@gmail.com
8	COMPAORE Adissa	TRCN	70148200	adissacomp22@gmail.com
9	SAVADOGO Abdrahim	TRBM	66605155	savadogoabraham@yahoo.fr
10	ZOUNDI Olivier	TRCS	77 01 98 66	zoundi.olivier@yahoo.fr

11	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
12	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
13	TIENDREBEOGO Abel	TRS	76 23 00 70	atiendrebeogo94@yahoo.fr
14	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
15	KONATE Noufou	TRC	76 01 92 83	konamine99@gmail.com
16	OUEDRAOGO Ousmane	TRSO	70 00 64 90	safgaoua@yahoo.fr
17	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
18	COULIBALY S. Alfred	TRN	79 79 47 74	Fredcoul88@gmail.com
19	ZIDA/TAPSOBA Odile	DSOFE	72 37 92 27	tapsodile@gmail.com
20	COMPAORE Judith Félicité	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
21	OUEDRAOGO Jean Sabin Wilfried	TRPC	70 81 93 97	wilfriedo85@gmail.com
22	MILLOGO François	DSOFE	71 94 96 72	francois.millogo@gmail.com

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Secteur n°55, avenue Mouammar Kadhafi, Ouaga 2000
-01 BP. 92 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 66 20 17 ; Fax : (226) 25 30 57 61
Site web : www.tresor.gov.bf